

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ASSOCIÉ AUX RESSOURCES FAUNIQUES DE LA**

CHAUDIÈRE-APPALACHES

**PRODUIT PAR LA
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

26 avril 2002

Référence à citer :

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Chaudière-Appalaches. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches, Québec. 101 p.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-39243-4

La Société de la faune et des parcs du Québec a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux aux plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Recherche et rédaction

Dominic Bourget¹
Frédéric Hébert¹
Normand Latour, coordonnateur¹
Gilbert Rondeau¹
Alain Thibault¹
Nicolas Wampach¹

Consultation

Guy Boucher¹
Pierre-Yves Collin¹
Normand Courtemanche¹
Marianne Cusson¹
Sylvie Desjardins¹
Frédéric Hébert¹
Benoit Langevin¹
Mario Leclerc¹
Luc Major¹
Guy Trencia¹
Gaétan Roy¹

Révision

Guy Boucher¹
Sylvie Desjardins¹
Guy Trencia¹
Louise Trudeau²
Sophie Brehain²

Révision linguistique

Josée Lecomte³

Supervision

Guy Boucher¹

Mise en page

Linda Croteau¹

¹ Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches

² Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune

³ Syn-Texte inc.

AVANT-PROPOS

La mise en valeur de la faune et de ses habitats permet une injection dans l'économie du Québec d'environ 1,4 milliard de dollars annuellement et le maintien en emplois de 31 000 années-personnes dans le domaine de la pêche, de la chasse, du piégeage et du plein air. Cette contribution est particulièrement cruciale pour l'économie des régions ressources. Toutefois, une meilleure mise en valeur du potentiel faunique dans chacune des régions du Québec permettrait certainement une plus grande contribution de cette ressource renouvelable au développement de l'économie et de l'emploi des régions concernées. Poursuivant cet objectif, la Société de la faune et des parcs du Québec a élaboré, pour la région de la Chaudière-Appalaches, le *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques* (PDRRF).

Ce plan intègre les connaissances, les valeurs ainsi que la culture de la Société. C'est une mine de renseignements étendus, pertinents et assurément favorables au démarrage ou au soutien de projets importants pour l'économie régionale. La Société espère que le PDRRF suscitera l'intérêt des partenaires associés à la faune, des agents économiques et des promoteurs ainsi qu'il permettra l'émergence de produits originaux et de qualité tout en étant à la fois mieux diversifiés.

Après avoir décrit sommairement la région, les infrastructures d'accès et d'accueil ainsi que la demande régionale, le PDRRF de la Chaudière-Appalaches en trace le portrait faunique et naturel. Il fait ressortir les forces, les faiblesses ou les contraintes du produit actuel. Il décrit également les nouvelles formes potentielles de développement associées à une espèce faunique, groupe d'espèces ou partie du territoire pouvant être mis en valeur dans un cadre contexte de développement durable, c'est-à-dire sans que la conservation de la ressource faunique ne soit compromise pour autant. Le lecteur notera que la délimitation du territoire de gestion, tel que défini par la Société, diffère légèrement de la région administrative.

Différents organismes ont déjà mis en valeur le potentiel faunique de la région; leur contribution est remarquable et capitale pour la faune, bien qu'il en sera parfois fait mention dans ce document, l'objet principal du PDRRF demeure cependant de traiter des potentiels qui sont encore à mettre en valeur. Près d'une cinquantaine de potentiels ont été identifiés; certains sont modestes et ne concerneront que quelques personnes, d'autres par contre pourraient prendre une envergure considérable et constituer un apport très significatif à l'économie régionale. Ce plan ne considère que le potentiel de développement économique qui pourrait s'actualiser sur un horizon de cinq ans ou à plus court terme. Souvent, les mesures peuvent générer rapidement des retombées intéressantes, mais parfois il faudra envisager une étape préalable de rétablissement d'un potentiel faunique, par exemple en restaurant l'habitat d'une espèce.

Il est utile de préciser que les potentiels exposés dans le *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques* sont ceux identifiés par la Société de la faune et des parcs du Québec, qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et que la Société est consciente que d'autres idées ou plans peuvent leur être complémentaires.

On y trouve les axes et des potentiels de développement des activités traditionnelles, tels la chasse, la pêche ou le piégeage, mais aussi des activités non consommatrices de faune, comme le plein air ou l'écotourisme. Les potentiels évoqués dans ce document sont tous de nature à accroître la contribution des ressources fauniques au développement économique de la région, mais ils devront au préalable se muer en projets concrets. Les activités liées à la faune et à ses habitats devront s'exercer en harmonie et en complémentarité avec ce qui existe déjà dans la région.

Évidemment, la trame de fond au maintien des ressources fauniques dans le territoire régional sera assurée par les directions de l'aménagement de la faune et de la protection de la faune de la Chaudière-Appalaches. Ces dernières poursuivront leurs efforts dans l'accomplissement de la mission fondamentale de la Société.

Guy Boucher, directeur

RÉSUMÉ

La région de la Chaudière-Appalaches s'étend sur 16 118 kilomètres carrés partagés entre les collines appalachiennes, qui dominent le territoire, la plaine et le fleuve Saint-Laurent. Le relief régional est généralement peu accentué, bien que quelques sommets s'élèvent au-dessus de 800 mètres. Les 23 réseaux hydrographiques sont très développés, par contre les lacs sont très rares; plusieurs milieux humides d'intérêt sont concentrés le long du fleuve, dans Lotbinière et à proximité de la frontière avec le Maine. Le climat de la région est doux, les hivers sont relativement cléments et la saison de croissance est longue, ce qui confère au milieu naturel une bonne productivité. La forêt domine le paysage continental même si des activités agricoles sont présentes presque partout dans la région.

La Chaudière-Appalaches est une région à caractère rural, bien que les MRC Les Chutes-de-la-Chaudière et Desjardins hébergent 10 fois plus d'habitants par kilomètre carré que l'ensemble de la région. Il existe également beaucoup d'autres disparités entre les 11 MRC de la région, tant du point de vue démographique et du taux de chômage que de l'importance relative des différents secteurs d'activité. Considérée globalement, la population régionale détient un taux d'emploi plus élevé, mais un niveau de scolarité et des revenus moins élevés, que ceux de l'ensemble des Québécois. Le profil d'un résident de la Chaudière-Appalaches correspond plus exactement à celui d'un chasseur ou d'un pêcheur que le profil type d'un Québécois.

La Chaudière-Appalaches est caractérisée par la tenure privée de près de 90 % de son territoire. Les terres sous la responsabilité des gouvernements supérieurs sont trop rares pour supporter beaucoup d'entités fauniques structurées; un parc national, deux ZEC, deux terrains de piégeage et cinq refuges d'oiseaux migrateurs constituent l'essentiel de la structure territoriale publique. En territoire privé, une trentaine de pourvoiries ainsi que deux territoires sous protocole d'entente viennent compléter cette offre. Il faut également mentionner que 113 habitats fauniques bénéficiant d'une protection particulière contribuent à maintenir la qualité des ressources fauniques régionales.

La région est avantageusement située à proximité des deux plus grands pôles urbains québécois. Son réseau routier est très développé et l'accès est aisé quel que soit le moyen de transport utilisé. Malgré ces caractéristiques enviables, les chasseurs et pêcheurs ont quand même de la difficulté à pratiquer leur sport, car les propriétaires terriens sont rarement structurés pour recevoir ces clientèles. Également, l'information et l'accueil des amateurs d'activités liées aux diverses ressources fauniques méritent d'être améliorés.

En Chaudière-Appalaches, la pêche est le passe-temps préféré des amateurs d'activités fauniques; elle est pratiquée par près d'un résident sur six. La chasse est pratiquement aussi populaire. Bien qu'attirant la moitié moins d'adeptes, ces derniers s'adonnent cependant à ce sport beaucoup plus de journées chaque année. Les amateurs de la nature qui se déplacent pour observer ou photographier la faune sont un peu plus rares que les chasseurs et leurs activités se déroulent sur un peu moins de journées annuellement. Enfin, un peu plus de cinq cents piégeurs sont actifs dans ce territoire.

La proportion de la population qui aime la pêche est plus forte dans notre région que dans l'ensemble du Québec; toutefois, nos pêcheurs sont beaucoup moins assidus. Les résidents de la Chaudière-Appalaches effectuent 57 % de leurs journées de pêche à l'extérieur de la région, principalement à la recherche de l'omble de fontaine, leur poisson préféré, pourtant bien implanté ici. Comme partout au Québec, la moyenne d'âge des pêcheurs de la région s'élève rapidement et la relève est rare. L'activité économique reliée à la pêche est faible chez-nous, comparativement à d'autres régions.

La région fournit beaucoup de chasseurs, considérant son poids démographique, et jouit d'une très bonne réputation au plan provincial auprès de cette clientèle. La chasse au cerf de Virginie est particulièrement appréciée. C'est le seul type de chasse qui présente un gain important de popularité. L'intérêt pour le petit gibier est comparable, mais sa popularité est en décroissance, tout comme celle pour les oiseaux migrateurs d'ailleurs. L'orignal est un gibier moins recherché sur le territoire, mais son attrait semble s'accroître légèrement. Ici, encore, le vieillissement de la clientèle pose problème, bien que la région compte beaucoup plus de jeunes chasseurs comparativement à l'ensemble du Québec.

La Chaudière-Appalaches est méconnue en tant que destination pour l'observation de la faune par les adeptes de cette activité, mais elle se classe néanmoins cinquième au Québec quant au nombre de journées au cours desquelles ce type d'activité est pratiqué. Les caractéristiques des participants à ces activités fauniques correspondent beaucoup au profil démographique de la population, bien qu'ils possèdent des revenus personnels et un niveau de scolarité supérieurs à la moyenne. Malheureusement, cette clientèle pratique moins régulièrement et dépense moins pour ce loisir qu'auparavant. Contrairement à la chasse ou à la pêche, l'observation de la faune est rarement la motivation principale du déplacement lors duquel l'activité est pratiquée.

La faune de la région de la Chaudière-Appalaches est prodigue. Certains sites, extrêmement riches, sont loin d'être exploités à leur pleine valeur. Plusieurs espèces de poissons, d'oiseaux et de mammifères ne jouissent pas de tout l'intérêt qui pourrait leur être porté. Certains produits fauniques peuvent être exploités dès maintenant, d'autres exigent cependant que certaines mesures soient prises avant d'atteindre leur plein développement. Parfois, l'habitat d'une espèce doit être restauré ou simplement aménagé et protégé dans le futur; quelquefois, c'est l'accessibilité qui est problématique ou encore le milieu qui est mal structuré pour recevoir la clientèle; souvent, il ne s'agit que de faire la promotion d'un produit faunique trop peu ou trop mal connu. Bref, le territoire régional recèle beaucoup de ressources fauniques, qui pourraient contribuer plus activement au développement économique régional. Le chapitre quatre de ce document expose plus d'une cinquantaine de ces potentiels de développement reliés à la faune.

Après avoir cerné les enjeux régionaux et décrit les axes de développement qui se dégagent du potentiel répertorié, le chapitre cinq propose une stratégie régionale en six points, dont la mise en œuvre est fondamentale si l'on souhaite faire jouer à la faune un véritable rôle de moteur économique. Ces éléments sont : accroître l'accessibilité aux territoires d'activité, tant terrestres qu'aquatiques, mettre en valeur l'attrait de ce magnifique réservoir de ressources qu'est le fleuve Saint-Laurent, joindre les jeunes et les faire participer à la mise en valeur de la faune, stimuler une relève chez toutes les clientèles, bien faire connaître la faune régionale et ses exigences particulières et, finalement, mettre sur pied des projets phares un peu partout dans la région, qui serviront à démontrer avec éloquence les possibilités qu'offrent les ressources fauniques.

« Le défi consiste à être capable de voir, en examinant un site ou un milieu, même détérioré, l'opportunité qu'il offre. Et cela en étant conscient des autres projets en cours de réalisation localement ou dans la région ainsi que des attentes des citoyens en matière de loisirs. »¹

¹ Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine, Tourisme Québec en partenariat, 2000, p. 43.

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION	IV
AVANT-PROPOS	V
RÉSUMÉ	VII
TABLE DES MATIÈRES	X
Liste des tableaux	XII
Liste des figures	XIII
1 LE PORTRAIT RÉGIONAL	1
1.1 CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES	1
1.2 CARACTÉRISTIQUES HISTORIQUES ET CULTURELLES	4
1.3 L'ORGANISATION DU TERRITOIRE	6
1.3.1 <i>Les territoires structurés</i>	7
1.3.2 <i>Les territoires non structurés</i>	11
1.4 LES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES	11
1.4.1 <i>La démographie</i>	11
1.4.2 <i>Le profil de l'économie régionale</i>	13
1.5 LES INTERVENANTS RÉGIONAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	17
1.6 LES GRANDS ENJEUX RÉGIONAUX	20
2 LES INFRASTRUCTURES D'ACCÈS ET D'ACCUEIL	21
2.1 L'ACCESSIBILITÉ À LA RÉGION	21
2.2 L'ACCESSIBILITÉ À LA RESSOURCE	21
2.3 LES POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT	22
2.4 LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL	22
2.5 LES ENTREPRISES DE SERVICES LIÉES À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS	23
3 LE PORTRAIT DE LA DEMANDE	23
3.1 LA PÊCHE	24
3.2 LA CHASSE	30
3.3 LE PIÉGEAGE	34
3.4 LES ACTIVITÉS SANS PRÉLÈVEMENT	35
4 LE PORTRAIT DE LA RESSOURCE FAUNIQUE, DU TERRITOIRE ET DU POTENTIEL DE MISE EN VALEUR	37
4.1 LE MILIEU BIOPHYSIQUE	37
4.1.1 <i>Les habitats aquatiques</i>	37
4.1.2 <i>Les milieux humides</i>	40
4.1.3 <i>Les habitats terrestres</i>	41
4.1.4 <i>Les routes migratoires</i>	42

4.2 LA FAUNE.....	42
4.2.1 <i>La faune aquatique</i>	42
4.2.2 <i>La grande faune</i>	57
4.2.3 <i>La petite faune</i>	65
4.2.4 <i>Les animaux à fourrure</i>	68
4.2.5 <i>L'avifaune</i>	69
4.3 LES PRINCIPAUX SITES D'INTÉRÊT.....	73
5 ENJEUX ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT.....	75
5.1 PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES ET CONSTATS RÉGIONAUX.....	75
5.2 ÉLABORATION D'AXES OU DE STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT.....	76
<i>AXE 1 : AMÉLIORER L'OFFRE FAUNIQUE</i>	77
<i>AXE 2 : MAINTENIR L'OFFRE FAUNIQUE</i>	77
<i>AXE 3 : AMÉLIORER LE CADRE DE PRATIQUE DES ACTIVITÉS FAUNIQUES</i>	78
<i>AXE 4 : ACCROÎTRE LA DEMANDE POUR LES ACTIVITÉS FAUNIQUES AVEC PRÉLÈVEMENT</i>	78
<i>AXE 5 : ACCROÎTRE LA DEMANDE POUR LES ACTIVITÉS FAUNIQUES SANS PRÉLÈVEMENT</i>	79
5.3 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ASSOCIÉ AUX RESSOURCES FAUNIQUES.....	96
6 STRUCTURE D'ACCUEIL.....	98
REMERCIEMENTS.....	99
BIBLIOGRAPHIE.....	100

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Importance relative de l'urbanisation, de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de l'exploitation minière par MRC.....	7
TABLEAU 2	Indicateurs démographiques, sociaux et économiques de la Chaudière-Appalaches et comparaison avec l'ensemble de la province	12
TABLEAU 3	Scolarité en 1991 et 1996 (% de la population).....	13
TABLEAU 4	Population active et taux de chômage par MRC en 1996... ..	14
TABLEAU 5	Volume et nuitées des touristes en Chaudière-Appalaches en 1998.....	16
TABLEAU 6	Intervenants potentiels au regard de la mise en valeur des ressources fauniques.....	17
TABLEAU 7	Taux de participation, nombre de pêcheurs et effort de pêche des résidents de la Chaudière-Appalaches et du Québec en 1995	24
TABLEAU 8	Jours de pêche réalisés en excursion et en voyage en Chaudière-Appalaches et au Québec incluant les non-résidents	25
TABLEAU 9	Nombre de jours de pêche réalisés et récolte selon les espèces recherchées (1995)	26
TABLEAU 10	Profil des pêcheurs récréatifs.....	27
TABLEAU 11	Nombre de jours de pêche réalisés par type de territoire fréquenté en 1995	28
TABLEAU 12	Pratique de la pêche en regard de la structure d'âge des pêcheurs.....	29
TABLEAU 13	Liste des potentiels de développement faunique.....	80

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	Carte régionale. Territoire sous la gestion de la Direction régionale de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches	2
FIGURE 2	Portrait de l'utilisation du territoire	5
FIGURE 3	Organisation du territoire.....	8
FIGURE 4	Évolution des chasseurs québécois de 1981 à 1996 selon le sexe	31
FIGURE 5	Évolution de l'âge des chasseurs de 1981 à 1996	32
FIGURE 6	Évolution du nombre de permis de piégeage en Chaudière-Appalaches	35
FIGURE 7	Potentiels de développement faunique de la région de la Chaudière-Appalaches couvrant une grande superficie	87
FIGURE 8	Potentiels de développement faunique de la MRC de l'Amiante	88
FIGURE 9	Potentiels de développement faunique de la MRC de Beauce-Sartigan.....	89
FIGURE 10	Potentiels de développement faunique de la MRC de Bellechasse et des Etchemins	90
FIGURE 11	Potentiels de développement faunique des MRC de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière	91
FIGURE 12	Potentiels de développement faunique de la MRC de Lotbinière	92
FIGURE 13	Potentiels de développement faunique de la MRC de Montmagny et l'Islet	93
FIGURE 14	Potentiels de développement faunique des MRC de la Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche	94

1 Le portrait régional

1.1 Caractéristiques géographiques

La région de la Chaudière-Appalaches est située entre l'État du Maine aux États-Unis et les régions de l'Estrie, du Centre-du-Québec, de la Capitale-Nationale et du Bas-Saint-Laurent. Avec une superficie 16 118 km², elle peut être qualifiée de taille moyenne et se situe au onzième rang, de la plus grande à la plus petite, pour l'ensemble du Québec. Elle comporte 865 km² appartenant au fleuve Saint-Laurent et longe 205 km de ses berges.

L'altitude moyenne de la région est faible, soit 301 m, 71 % de sa surface se situant sous 400 m d'altitude. La région écologique de la plaine du Saint-Laurent couvre 20 % du territoire régional; son altitude maximale moyenne est de 165 m. L'intérieur des terres est occupé par la région écologique des coteaux des basses Appalaches, qui se divise en trois sous-régions limitées par la rivière Chaudière. La sous-région des coteaux du lac Etchemin, couvrant la subdivision nord-est de la région (30 %), est la plus élevée et ses points culminants sont le mont Saint-Magloire et la montagne du Midi, dans le Massif du Sud, qui dépassent les 910 m (figure 3). La subdivision sud du territoire (41 %) est caractérisée par la sous-région écologique des coteaux de la rivière Chaudière. Elle est d'altitude intermédiaire; le point le plus élevé est le mont Sainte-Marguerite (Radar), près de Saint-Sylvestre, qui atteint 824 m. Enfin, à l'extrême sud-ouest, la petite sous-région des collines du mont Mégantic n'occupe que 2 % du territoire. Pour terminer, la sous-région écologique des coteaux et collines du lac Pohénégamook vient effleurer notre région à sa limite nord-est et n'occupe que 6 % du territoire.

Le relief général de la région est assez doux. Les coteaux, dont les pentes vont de 3 à 8 %, caractérisent 54 % de la région. La plaine (moins de 3 % de pentes) occupe 23 % du territoire, les collines (de 8 % à 15 % de pentes) 19 % et un relief plus accentué de hautes collines (17 % de pentes) ne se distingue que sur 3 % de la région.

Le réseau hydrographique régional est très largement dominé par les rivières alors que les lacs, étangs marais et tourbières sont assez peu nombreux. Les espèces fauniques prospérant bien en eaux courantes, tel l'omble de fontaine, sont favorisées aux dépens des espèces lacustres. La longueur totale des rivières de 3 m et plus de largeur totalisent 4 600 km. Le réseau hydrographique est marqué par la rivière Chaudière, dont le bassin hydrographique occupe à lui seul 34 % de la superficie régionale, soit un peu plus de 5 000 km². Vers le nord, deux autres grands bassins occupent le centre de la région, celui de l'Etchemin et de la rivière du Sud, qui serpentent respectivement sur 10 et 13 % du territoire.

Autour de ces rivières gravitent vingt bassins hydrographiques de taille plus modeste. Onze d'entre eux, tous situés le long du Saint-Laurent, s'écoulent entièrement en Chaudière-Appalaches : ce sont les plus petits. Les autres rivières prennent leur source chez nous, mais se dirigent vers d'autres régions. Les plus importantes sont la Saint-François, qui s'écoule vers l'Estrie, la Bécancour vers le Centre du Québec, la Ouelle vers le Bas-Saint-Laurent ainsi que la Grande Rivière Noire et la Daaquam vers les États-Unis. Ces deux dernières font partie de la région hydrographique de la rivière Saint-Jean.

Figure 1

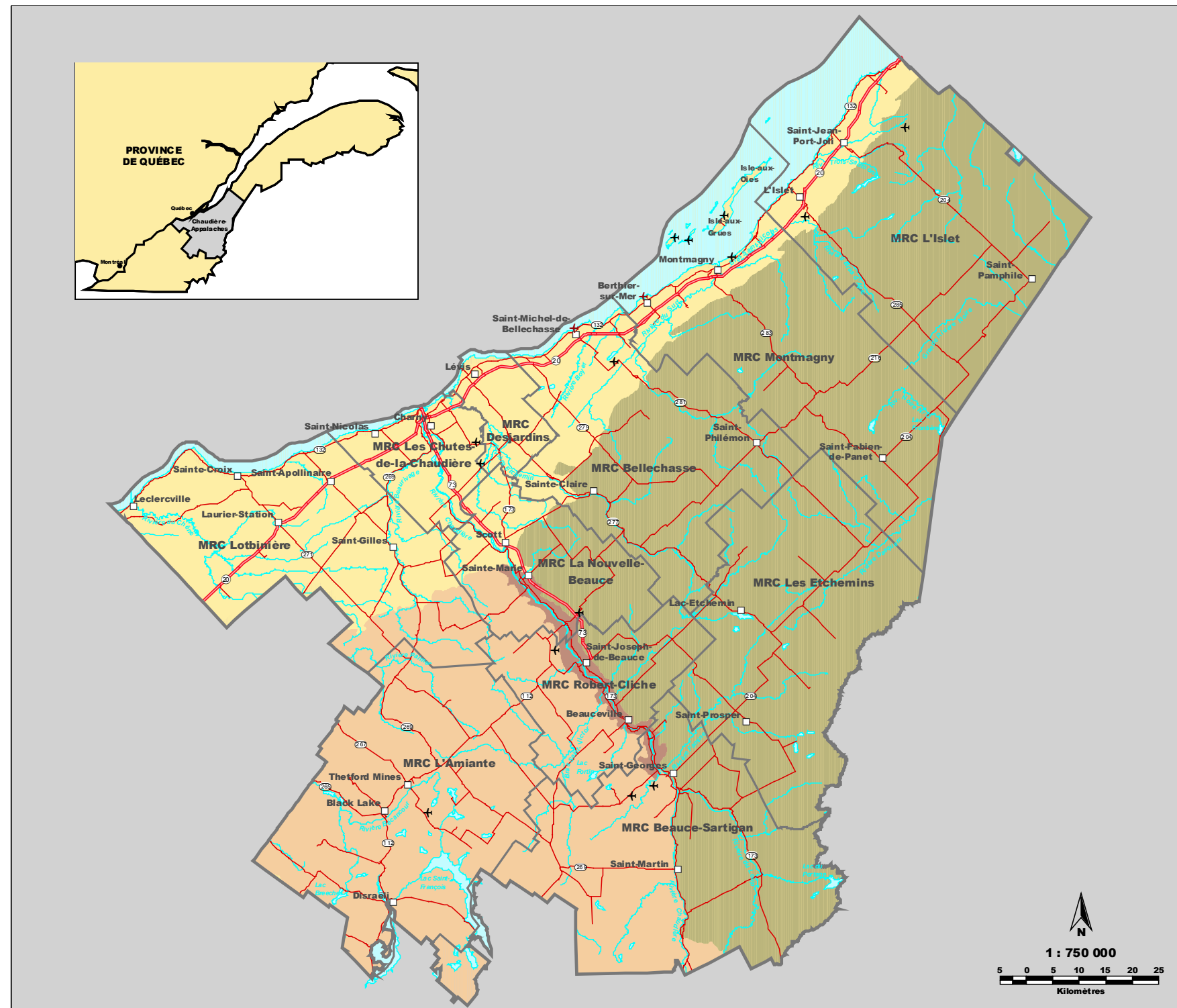


Figure 1

Carte régionale

Territoire sous la gestion de la Direction régionale de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches

Légende

- Limite régionale
- Limite de MRC
- Subdivisions
 - Vallée de la Chaudière
 - Plaine du Saint-Laurent
 - Nord-Est
 - Sud
 - Fleuve Saint-Laurent
- Réseau routier
 - Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice
 - Piste d'atterrissage
 - Hydrobase

Société de la faune et des parcs
Québec

La région ne compte que 45 lacs de plus de 20 hectares; ces plans d'eau ont 800 m de longueur et plus. La surface moyenne de ces lacs n'est que de 210 hectares et serait bien inférieure sans le lac Saint-François qui, à lui seul, occupe 4 885 hectares, ou 52 % de la superficie lacustre de la région.

La Chaudière-Appalaches jouit dans l'ensemble d'un climat relativement doux et humide, favorisant une bonne croissance de la végétation. Tout le secteur de la plaine ainsi que la subdivision sud du territoire présentent un climat à température modérée, des précipitations moyennes et une longue saison de croissance dans la plupart des sites. Une section appréciable du nord-est du territoire est cependant moins favorisée. La partie vallonnée des municipalités régionales de comté (MRC) L'Islet et Montmagny ainsi que les secteurs les plus élevés des MRC Bellechasse et Les Etchemins ont un climat franchement plus humide et frais, qualifié de subpolaire, occasionnant un raccourcissement notable de la saison de croissance. Une donnée climatique fondamentale pour la faune est la quantité de précipitations tombant sous forme de neige. Selon les sites, elles varient du simple au double, les plus importantes s'observant encore une fois dans la subdivision nord-est de la région.

La forêt domine le paysage, puisqu'elle recouvre 72 % du territoire. Sa répartition est plus uniforme que celle des terres agricoles. La subdivision nord-est de la région est la plus boisée avec 87 % de recouvrement, suivie de celle située au sud de la rivière Chaudière avec 72 %. La vallée de la Chaudière, quant à elle, est boisée à 42 % et la plaine, à 47 %. Caractéristique marquante, la forêt du domaine de l'État ne constitue que 14 % du territoire forestier, principalement concentrée dans la subdivision nord-est, soit dans les MRC L'Islet et Montmagny, qui contiennent respectivement 33 et 22 % de cette forêt publique. Plus de 24 000 propriétaires privés se partagent 9 300 km² de ce territoire forestier; parmi ceux-ci, quelques grands propriétaires, dont Domtar et Stadacona, qui possèdent 5 % de cette superficie.

La région de la Chaudière-Appalaches appartient majoritairement au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Pour sa part, la plaine du Saint-Laurent est de celui de l'érablière à tilleul et une petite partie de la région, juxtée au Bas-Saint-Laurent, appartient à celui de la sapinière à bouleau jaune. Le couvert forestier mélangé domine la région à 43 % alors que les forêts à prédominance résineuses et feuillues occupent près du quart de sa superficie chacune. La proportion des résineux est cependant beaucoup plus forte en forêt publique au détriment des feuillus et y atteint presque celle du couvert mélangé. La forêt de la Chaudière-Appalaches est relativement jeune, 85 % de ses peuplements forestiers étant âgés de moins de 60 ans. Conséquemment, les vieilles forêts sont rares, les peuplements de plus de 80 ans ne représentant que 8 % de l'ensemble. La forêt du domaine de l'État est plus âgée, les peuplements de moins de 60 ans n'y comptent que pour 60 %. À la suite des coupes forestières, la régénération s'installe aisément et seule un faible pourcentage des superficies nécessite un reboisement, qui s'effectue encore massivement à l'aide de conifères, même sur les sites propices aux feuillus.

L'industrie forestière est très importante en Chaudière-Appalaches, en 1997, 6 598 emplois étaient reliés à cette activité et la valeur des livraisons dépassait le milliard de dollars. Cent soixante-dix scieries sont en activité et 11 industriels ont signé un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). La production de bois de sciage domine l'industrie avec environ le tiers de la production, suivie à parts égales par la production de pâte à papier et de bois de chauffage. Les résineux sont nettement plus recherchés que les feuillus, particulièrement dans le domaine du sciage, où ils constituent 80 % de l'approvisionnement, bien qu'une partie très importante de cet approvisionnement provienne des États-Unis.

Le paysage de la région de la Chaudière-Appalaches est tout de même fortement marqué par l'agriculture, particulièrement dans la plaine du Saint-Laurent, où 49 % du territoire est occupé par les activités agricoles (figure 2). La vallée de la rivière Chaudière voit également 54 % de sa surface vouée à l'agriculture. La subdivision sud du territoire est utilisée à 26 % par l'agriculture. Seule la subdivision nord-est, comprise entre la Chaudière et le Bas-Saint-Laurent, présente un caractère moins agricole avec seulement 12 % du territoire occupé par cette activité. Pour l'ensemble de la région, en 1997, les 5 463 entreprises agricoles occupaient 477 192 hectares.

De par l'esprit d'entreprise qui caractérise les gens de la région, l'industrie bioalimentaire s'est très bien implantée et elle se classe au deuxième rang provincial pour la superficie totale de ses exploitations agricoles. La Chaudière-Appalaches fournit environ 20 % des productions végétales du Québec, la culture des fourrages dominant largement, suivie de celles de la luzerne et de l'orge. En ce qui a trait aux productions animales, la région se classe première au plan provincial pour le cheptel de boucherie (19 % de la production provinciale) et seconde pour le cheptel porcin (30 %) ainsi que pour le cheptel laitier (18 %). La région serait également la plus importante du Québec pour sa production acéricole avec 41 % des entailles provinciales. Les revenus totaux, à la ferme, représentaient 929 millions de dollars en 1997.

1.2 Caractéristiques historiques et culturelles

La région de la Chaudière-Appalaches est une entité administrative gouvernementale créée en 1987. En regard de son passé historique, elle regroupe la plus grande partie de la Côte-du-Sud, l'ensemble de la Rive-Sud de Québec, la Beauce et L'Amiante.

Avant la colonisation française, le territoire fut régulièrement fréquenté par les Abénaquis et les Etchemins en provenance de la côte nord-est de l'Atlantique afin d'y pratiquer la chasse et la pêche. À cette époque, il n'y avait pas de véritables établissements fixes autochtones dans la région. Les Micmacs et les Malécites étaient également présents le long du Saint-Laurent, jusqu'au début du XIX^e siècle.

Les premières communautés originaires d'Europe se sont installées le long de la rive du Saint-Laurent, puis dans les vallées des rivières Chaudière, Etchemin et du Sud, là où les terres étaient facilement cultivables et fertiles. Plus tard, le développement s'est poursuivi le long des routes de colonisation telles que le chemin Gosford et le chemin Craig, reliant Québec à Boston. L'essor de la population sur le territoire est la conséquence de l'attribution de seigneuries sous le régime français. À la fin de 1670, on en comptait vingt sur la Côte-du-Sud. Les années 1636 et 1672 marquèrent la constitution de deux concessions sur la Rive-Sud. Puis, en 1737, trois nouvelles seigneuries se sont constituées en Beauce. Enfin, le modèle anglais d'occupation du territoire devint également présent avec la colonisation, en 1791, des Eastern Townships, dont fait partie L'Amiante.

Au fil du temps, les activités agricoles et l'urbanisation se sont poursuivies dans la plaine et le long des cours d'eau. Dans les piedmonts appalachiens, c'est l'implantation progressive des activités forestières qui a le plus contribué à modifier le paysage, tandis que dans la région de L'Amiante, l'exploitation minière s'est développée et a caractérisé la région pendant plusieurs générations.

Figure 2

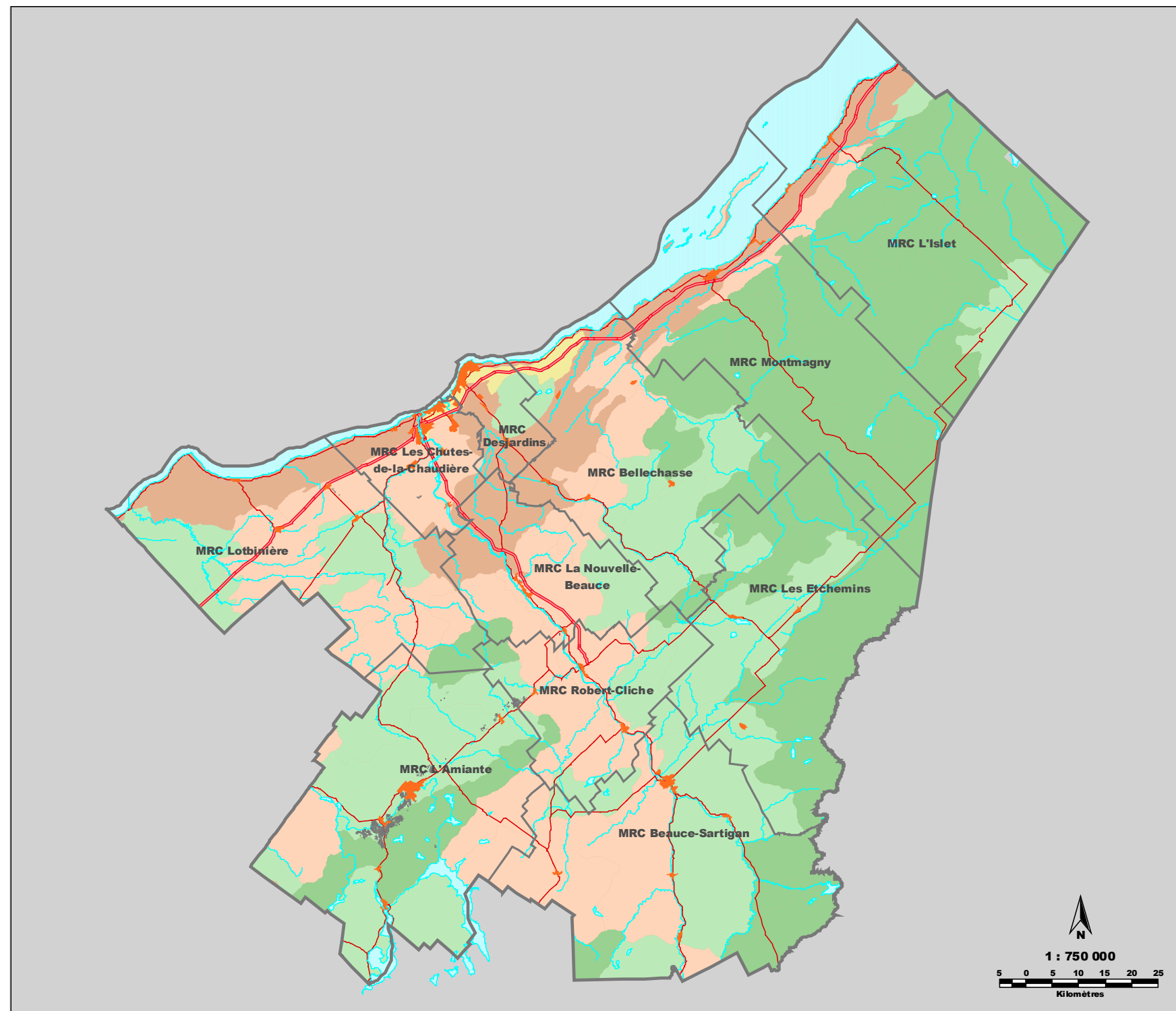


Figure 2
Portrait de l'utilisation du territoire

Légende

- Limite régionale
- Limite de MRC

Secteurs d'activité

- Forestier (70 à 84%)
- Fortement forestier (85% et plus)
- Agricole (30 à 64%)
- Fortement agricole (65% et plus)
- Urbain
- Fortement urbain
- Minier

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale

Société de la faune et des parcs Québec

Aujourd'hui, la région est divisée en 157 municipalités, regroupées en 11 municipalités régionales de comté. La population actuelle est composée à 98,9 % de francophones. Certains traits culturels sont demeurés de ce passé. À titre d'exemple, le village de Saint-Jean-Port-Joli est reconnu comme la capitale mondiale de la sculpture sur bois.

En regard du nombre de musées qu'elle possède, la région se classe au quatrième rang provincial avec vingt lieux d'interprétation, dix musées et jardins, cinq centres d'exposition et maisons de la culture et cinq écomusées. L'ensemble de ces institutions accueillait 208 372 personnes en 1998, cette clientèle étant principalement de provenance provinciale. Les thèmes abordés touchent principalement les arts et l'histoire.

La région compte six musées consacrés à la faune et aux sciences naturelles. Le centre éducatif des migrations, situé à Montmagny, aborde principalement les thèmes de la migration, du vol et de la sauvagine, il accueille quelques milliers de visiteurs annuellement. Le centre d'art animalier Faunart, de Saint-Jean-Port-Joli, fait la promotion des arts animaliers sous toutes leurs formes, dont la taxidermie artistique. Chaque année, environ 10 000 personnes le visitent entre les mois de mai et d'octobre. Le Musée de l'abeille, écomusée localisé à Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, s'intéresse évidemment au monde de cet insecte, principalement grâce à l'exposition « Des abeilles et des hommes »; il accueille 150 000 visiteurs annuellement.

Le Domaine Joly-De Lotbinière assure la diffusion du patrimoine écologique de ce site situé en bordure du fleuve Saint-Laurent. Enfin, le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines et le Musée de l'or de Saint-Philémon, quant à eux, abordent des thèmes reliés aux minéraux et à l'histoire de leur exploitation.

Sans être des musées reconnus comme tels ou disposer d'expositions, un certain nombre de lieux régionaux sont des centres d'interprétation qui abordent régulièrement des thèmes reliés à la faune. Parmi ceux-ci notons le parc national de Frontenac, le camp forestier Saint-Luc, le parc régional du Massif du Sud, le parc régional des Appalaches, la ZEC Jaro ainsi que les pourvoiries du lac Portage et Daaquam contribuent activement à faire connaître la faune en région.

1.3 L'organisation du territoire

La région administrative de la Chaudière-Appalaches comporte 11 municipalités régionales de comté et 157 municipalités et villes. Comme le montre le tableau 1, les superficies couvertes par les différentes MRC varient énormément, soit dans un rapport de 8 à 1, entre la plus grande, la MRC L'Islet, et la plus petite, la MRC Desjardins. Les MRC plus petites sont concentrées au centre-nord de la région, près du fleuve et le long de la section aval de la Chaudière. La pression exercée sur les habitats fauniques par l'urbanisation fluctue considérablement selon les MRC, en fonction du nombre d'habitants par kilomètre carré qui varie dans un rapport de 21 à 1. Les deux plus petites MRC se situent dans une classe à part, puisqu'elles supportent près de 200 habitants par kilomètre carré, alors que les neuf autres territoires n'hébergent, en moyenne, que 19 habitants par kilomètre carré (9,5 à 32,6). La région de la Chaudière-Appalaches peut être qualifiée de franchement rurale. En 1996, 44 % de sa population habitait le milieu rural comparativement à 22 % pour l'ensemble du Québec.

TABLEAU 1**IMPORTANCE RELATIVE DE L'URBANISATION, DE L'AGRICULTURE, DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ET DE L'EXPLOITATION MINIÈRE PAR MRC**

MRC	Population	Superficie (km ²)	Densité (Hab/km ²)	Emplois		
				Agriculture	Forêt	Mines
Beauce-Sartigan	48 848	2 014	24	1 010	410	35
Bellechasse	29 946	1 637	18	1 890	160	35
Desjardins	52 628	255	206	470	35	45
L'Amiante	44 646	1 906	23	1 160	165	1 515
L'Islet	19 827	2 092	9	735	275	0
La Nouvelle-Beauce	25 870	793	33	1 700	45	10
Les Chutes-de-la-Chaudière	80 639	419	192	815	85	50
Les Etchemins	18 210	1 811	10	430	695	10
Lotbinière	27 672	1 652	17	1 755	75	40
Montmagny	23 756	1 713	14	590	240	20
Robert-Cliche	19 073	829	23	695	45	10

La figure 2 illustre la répartition de l'occupation humaine du territoire ainsi que des principales activités économiques qui ont une incidence sur la faune et ses milieux de vie. L'agriculture est très importante dans les MRC Bellechasse, Lotbinière et La Nouvelle-Beauce, et, dans une moindre mesure, dans la MRC L'Amiante. La forêt est particulièrement importante dans les MRC Les Etchemins, Beauce-Sartigan, L'Islet et Montmagny. L'industrie minière est presque exclusivement concentrée dans la MRC L'Amiante et l'industrie manufacturière, quoique répartie beaucoup plus uniformément, est beaucoup plus importante dans la MRC Beauce-Sartigan. Il faut également noter que la superficie totale des fermes a accusé une diminution de 6,6 % entre 1986 et 1996, principalement dans les MRC Robert-Cliche, Beauce-Sartigan, Bellechasse et Les Etchemins. Il est cependant fort probable que depuis l'adoption d'une réglementation sur les normes d'épandage des lisiers, cette tendance ait disparue ou se soit même inversée.

1.3.1 Les territoires structurés

Les terres du domaine de l'État ne représentant qu'une petite portion du territoire, peu de territoires fauniques structurés ont pu être créés (figure 3). La région contient un parc national, celui de Frontenac, d'une superficie de 155 km², qui est voué à la protection permanente d'un échantillon représentatif de la région naturelle des collines de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse, à l'éducation en milieu naturel ainsi qu'à la pratique d'activités récréatives de plein air. C'est un territoire très riche et diversifié, tant au point de vue faunique que de celui des habitats. Le gouvernement du Québec y a aménagé une foule d'équipements de qualité favorisant le contact avec la nature et l'observation de la faune et un programme d'activités d'interprétation du patrimoine est en phase d'élaboration. La chasse et le piégeage sont interdits au parc de Frontenac et la pêche y est limitée.

Figure 3

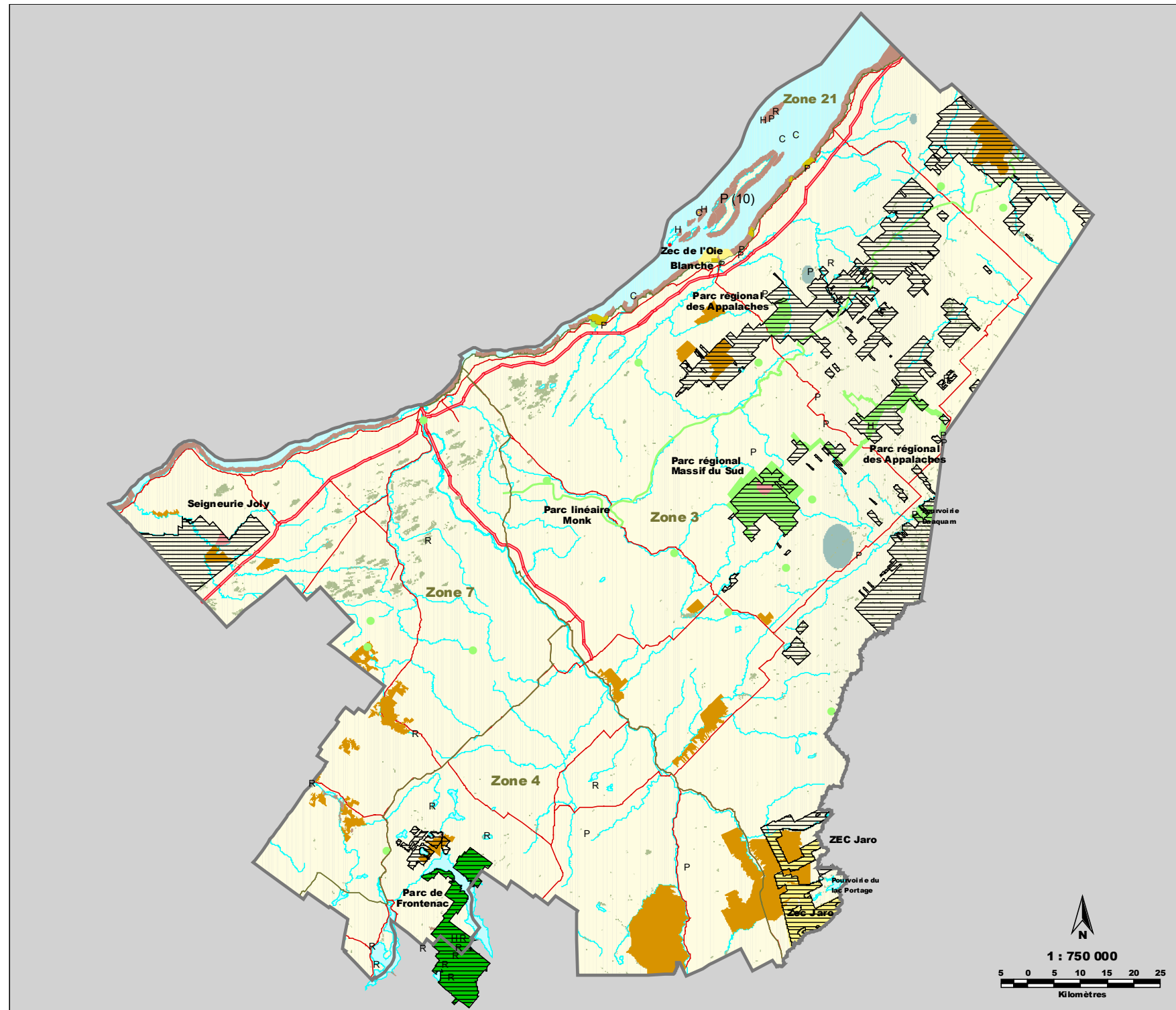





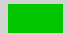

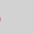















Figure 3

Organisation du territoire

Légende

-  Limite régionale
-  Terre du domaine privé
-  Terre du domaine de l'État
-  Refuge d'oiseaux migrateurs
-  Réserve écologique
-  Parc national
-  Parc régional
-  Site historique national de la Grosse-Île
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
-  Aire de confinement du cerf de Virginie
-  Habitat du rat musqué
-  Héronnière
-  Colonie d'oiseaux
-  Milieu humide
-  ZEC
-  Protocole d'entente en vertu des articles 36-37
-  Pourvoirie
-  Limite des zones de chasse et pêche
-  Autoroute
-  Route nationale
-  Route régionale

Société de la faune et des parcs
Québec

Le gouvernement du Canada gère le Lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais sur Grosse-Île, laquelle est située au centre du fleuve, à la hauteur de Montmagny. Ce parc de moins de un kilomètre carré est exclusivement dédié à l'interprétation historique de la station de quarantaine qui y a été exploitée durant une centaine d'années. Les activités de récolte faunique y sont interdites, mais l'observation de la faune est possible dans le secteur ouest de l'île. Phénomène faunique intéressant, Grosse-Île abrite une imposante colonie de chauve-souris composée de plusieurs espèces.

Cinq réserves écologiques ainsi qu'un projet de réserve sont situées en Chaudière-Appalaches; elles sont consacrées à la conservation de notre patrimoine, à la recherche scientifique et à l'éducation. L'accessibilité pour la pratique d'activités reliées à la faune y est extrêmement limitée, aucune exploitation des ressources naturelles n'y étant permise. Les réserves sont cependant de petite surface, ne totalisant que 1 084 hectares pour l'ensemble de la région.

Il existe également cinq refuges d'oiseaux migrateurs, tous en bordure du fleuve, entre Saint-Vallier et Saint-Jean-Port-Joli. Ces territoires sont constitués en fonction d'ententes fédérales-provinciales dans le but de protéger les oiseaux contre la chasse et les autres types de perturbation dans les lieux de reproduction ou d'escale lors de leur migration. Le statut de ces refuges n'autorise pas la chasse, mais ils offrent d'excellentes possibilités d'observation, principalement pour l'oie des neiges et les canards barboteurs. On peut également y observer la bernache du Canada, plusieurs espèces de bécasseaux, de chevaliers et de pluviers, le cormoran à aigrettes, le hibou des marais, l'alouette cornue et l'hirondelle. La superficie totale occupée par ces refuges, dans la zone intertidale du fleuve, est de 904 hectares, soit environ 9 kilomètres carrés; elle s'étire sur approximativement 6 kilomètres le long des berges. Il faut également ajouter que ces refuges offrent de très bonnes opportunités de chasse en leur périphérie.

La région possède la seule zone d'exploitation contrôlée (ZEC) de chasse à la sauvagine du Québec, la ZEC de l'Oie Blanche, située à Montmagny et gérée par la Société d'aménagement et de conservation des oiseaux migrateurs de Montmagny (SACOMM). Situé dans l'agglomération urbaine et autour du refuge faunique fédéral de Montmagny, ce territoire de 12,3 km² s'étire sur environ 6 km le long des battures. En plus de superviser les activités de chasse à l'oie et aux canards, la SACOMM est extrêmement engagée dans les activités d'observation de la sauvagine et le développement touristique de même que dans la problématique générale de la gestion de la grande oie des neiges.

La région de la Chaudière-Appalaches ne comprend qu'une seule ZEC de chasse et de pêche, la ZEC Jaro, située au sud-est de Saint-Georges. Les zones d'exploitation contrôlées ont pour buts principaux de gérer l'exploitation des ressources fauniques, d'en assurer l'accessibilité et de les protéger. Elles favorisent également diverses activités d'observation de la faune et de plein air. La ZEC Jaro est parmi les plus petites du Québec. Son territoire n'est que de 155 km², dont 112 km² sont situés sur les terres du domaine de l'État, auxquels s'ajoutent 43 km² rendus disponibles grâce à une entente négociée avec la compagnie Domtar.

Le territoire de la ZEC ne dispose que de 17 plans d'eau, pour la plupart créés artificiellement, qui sont petits et qui offrent naturellement peu de potentiel pour la pêche. Des programmes intensifs d'ensemencement d'omble de fontaine et de truite arc-en-ciel de même que de nombreux aménagements fauniques permettent cependant d'accroître considérablement l'offre d'activités. Une quarantaine de kilomètres de cours d'eau où la pêche peut être pratiquée s'ajoute au potentiel du territoire.

Considérant sa taille réduite, la ZEC Jaro procure un nombre impressionnant de journées d'activités, particulièrement pour la chasse. La ZEC est située de façon stratégique par rapport à l'État du Maine qui lui est limitrophe, ce qui lui permet d'offrir une excellente qualité de chasse au cerf de Virginie et à l'orignal. La gélinotte huppée est assez abondante sur le territoire et une chasse au faisan à collier y est également organisée. Par ailleurs, des activités d'observation du cerf sont offertes durant la période hivernale de même qu'une grande diversité d'activités récréatives et de modes d'hébergement. Il faut également ajouter que le gestionnaire de la ZEC, la Société beauceronne de gestion faunique inc., participe activement au développement d'une relève de pêcheurs et de chasseurs.

Deux terrains de piégeage, qui occupent une superficie totale de 114 km², sont exploités dans la région. Ces deux terrains sont situés sur les mêmes terres du domaine de l'État qu'occupe la ZEC Jaro. Un terrain de piégeage est un territoire de gestion faunique où le gouvernement octroie des droits exclusifs de piégeage sur des terres du domaine public par l'entremise d'un bail valide pour une durée de neuf ans. Le castor, suivi du pékan, sont les espèces principalement récoltées dans les terrains de piégeage de la ZEC Jaro.

Aucune pourvoirie détenant des droits exclusifs sur une portion des terres du domaine de l'État n'est active en Chaudière-Appalaches, mais 29 pourvoiries exploitant la faune sur terres privées et publiques libres le sont. Près des deux tiers d'entre-elles sont localisées dans la seule MRC Montmagny, dont la moitié à l'Isle-aux-Grues et aux environs de la municipalité de Montmagny. Une pourvoirie est une entreprise qui offre de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique des activités de chasse, de pêche ou de piégeage.

Les pourvoiries établies en Chaudière-Appalaches sont généralement de petite envergure, souvent de type familial, et n'opèrent pour la plupart, que quelques semaines par année. Elles se spécialisent dans le domaine de la chasse beaucoup plus que dans celui de la pêche. Les oiseaux qui sont les plus exploités sont l'oie des neiges, les canards, la gélinotte huppée et la bécasse, tandis que le cerf de Virginie et l'ours noir dominent les espèces de gros gibier qui sont exploitées. Finalement, chez les poissons, l'omble de fontaine ainsi que le maskinongé sont les plus recherchés.

Il faut également mentionner que la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues, un organisme sans but lucratif, détient un bail de droits exclusifs de gestion de l'exploitation et de la mise en valeur de l'oie des neiges sur l'ensemble des battures publiques de l'île. Cette structure est unique en son genre au Québec. La corporation ne dispense, contrairement aux pourvoiries, aucun service d'hébergement.

La région est riche de 113 habitats fauniques. Ce sont des territoires créés en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* qui revêtent une importance déterminante pour le maintien ou le développement de certaines espèces animales. On compte 89 aires de concentration d'oiseaux migrateurs, 5 héronnières, 4 colonies d'oiseaux, 8 aires de confinement du cerf de Virginie (ravages) et 7 habitats du rat musqué. En plus des habitats localisés, la Loi confère la même protection à l'habitat du poisson ainsi qu'à l'habitat des espèces menacées ou vulnérables. Ces habitats sont pour la plupart situés entièrement sur les terres du domaine de l'État ou parfois en partie sur celles-ci et en partie sur des terrains privés. La superficie totale occupée par ces territoires fauniques est de 615 km², bien qu'à elles seules les aires de confinement du cerf occupent 388 km², soit 63 % du total. La chasse, la pêche et le piégeage sont permis dans ces habitats, mais tous travaux d'aménagement pouvant avoir des incidences sur l'habitat de la faune y sont strictement encadrés et suivis.

Enfin, une dernière forme de territoire faunique structuré existe en Chaudière-Appalaches : ce sont les territoires privés sous protocole d'entente en vertu des articles 36 et 37 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Ces protocoles ont pour objectif d'effectuer, sur un ensemble de lots privés, une gestion ainsi qu'une protection plus efficace de la faune, tout en facilitant l'accès au public pour la pratique de la chasse et du piégeage. Des travaux d'aménagement faunique y sont également effectués. Les propriétaires des lots visés mandatent un organisme comme gestionnaire afin d'encadrer les utilisateurs et gérer l'accès à leurs propriétés. La première entité se nomme « le Triangle de Bellechasse » et est située dans le secteur des municipalités de Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine. La pourvoirie du Triangle de Bellechasse est associée à cette organisation et vient y compléter les services en offrant d'hébergement. Le domaine de la Seigneurie Vincelotte constitue la deuxième entité territoriale de ce type dans notre région; elle est située à Cap-Saint-Ignace et Saint-Damase-de-l'Islet.

1.3.2 Les territoires non structurés

En Chaudière-Appalaches, le territoire libre non structuré représente 1 400 km² (9 % du territoire terrestre). Ce territoire, essentiellement forestier, est majoritairement situé dans les MRC L'Islet, Montmagny, Les Etchemins et Lotbinière. La plupart de ces lots font l'objet d'exploitation forestière (CAAF), mais on y trouve également un grand nombre d'érablières sous bail. Ces érablières sont d'ailleurs soumises à un nettoyage intensif de leur sous-bois, une pratique néfaste pour la faune. Des forêts d'expérimentation, d'enseignement et de recherche y sont établies et des activités récréotouristiques sont aussi pratiquées dans quelques secteurs.

Les propriétés privées occupent 13 600 km² (89 % du territoire terrestre) et 5 % de cette superficie (690 km²) est constituée de grandes propriétés appartenant principalement aux papetières Domtar et Stadacona. Les terres de la Stadacona se trouvent dans la MRC Lotbinière alors que celles de Domtar sont surtout localisées dans la MRC Beauce-Sartigan. Les autres grands propriétaires terriens sont les compagnies Maibec et LAB Chrysotile, situées respectivement dans les MRC L'Islet et L'Amiante.

Enfin, dans la région, l'estuaire du Saint-Laurent occupe 850 km² (5 % de la superficie totale de la région), sans aucune affectation particulière. Il comporte, de plus, un archipel de 21 îles et îlots à la hauteur de Montmagny; l'Isle-aux-Grues et l'Île-aux-Oies sont les principales îles appartenant à l'État.

1.4 Les caractéristiques sociales, économiques et touristiques

1.4.1 La démographie

La population totale de la région de la Chaudière-Appalaches en 1998 était estimée à 389 666 personnes, soit 5,3 % de la population du Québec. Pendant la période 1991-1998, sa population a augmenté de 3,3 %, comparativement à une hausse de 3,6 % au Québec. La variation intra-régionale est cependant plus marquée, car durant la même période, la population de la MRC Les Chutes-de-la-Chaudière s'est accrue de 12 % alors que d'autres MRC voyaient leur population décroître.

En 1996, la part des 0-14 ans dans la population était de 19,1 % pour la région et de 18,5 % pour le Québec, tandis que celle des 65 ans et plus représentait 12,3 % et 12,4 % respectivement. La population régionale est donc légèrement plus jeune que celle du Québec (tableau 2).

TABLEAU 2

**INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES ET COMPARAISON
AVEC L'ENSEMBLE DE LA PROVINCE**

Indicateurs	1986	1996	Évolution 1986 - 1996	
			Région	Québec
INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES				
Population totale	356 768	380 496	+ 6,7 %	+ 9,3 %
Structure de la population :				
0 à 14 ans	23,8 %	20,4 %	- 3,4 %	- 1,3 %
15 à 24 ans	15,6 %	14,1 %	- 1,5 %	- 2,9 %
25 à 44 ans	32,9 %	31,2 %	- 1,7 %	0,0 %
45 à 64 ans	17,9 %	22,4 %	+ 2,5 %	+ 2,9 %
65 ans et +	9,9 %	11,9 %	+ 2,0 %	+ 2,1 %
INDICATEURS SOCIAUX				
Familles monoparentales :				
Nombre	10 585	13 195	+ 24,7 %	+ 22,4 %
En proportion des familles totales	11,2 %	12,5 %	+ 1,3 %	+ 1,5 %
Personnes vivant seules :				
Nombre total	18 210	31 465	+ 72,8 %	+ 50,8 %
Âgées de plus de 65 ans	6 630	10 460	+ 57,8 %	+ 53,4 %
INDICATEURS ÉCONOMIQUES				
Pourcentage de la population ayant :				
Moins de 9 ans de scolarité	30,0 %	21,7 %	- 8,3 %	- 5,9 %
Diplôme d'études Secondaires	23,3 %	25,2 %	+ 1,9 %	+ 1,0 %
Diplôme universitaire	6,0 %	8,1 %	+ 2,1 %	+ 3,2 %
Revenu moyen des ménages	28 564 \$	40 058 \$	+ 40,2 %	+ 36,3 %
Pourcentage de ménages à faible revenu	17,5 %	16,6 %	- 0,9 %	+ 3,0 %

Source : CRCD de la Chaudière-Appalaches

Le revenu personnel par habitant en 1998 se situait à 20 600 \$/an dans la région, comparativement à 22 000 \$ au Québec. La langue maternelle en région est le français à 98,9 %, comparativement à 82,1 % pour l'ensemble de la province. Seulement 17,5 % de la population de la Chaudière-Appalaches connaît le français et l'anglais, alors qu'au Québec cette proportion atteint 37,8 %.

La scolarisation de la région est inférieure à celle du Québec. En effet, 21,7 % de la population de 15 ans et plus a moins d'une neuvième année de scolarité, comparativement à 18,1 % pour l'ensemble du Québec. Par ailleurs, seulement 8,1 % de la population détient un diplôme universitaire, par rapport à 12,2 % pour la province. Le mouvement des jeunes adultes hors de la région contribue à cette situation (tableau 3).

TABLEAU 3

SCOLARITÉ EN 1991 ET 1996 (% DE LA POPULATION)

MRC	Moins de 9 années		9-13 années		Métiers et post-second.		Diplôme universitaire	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1991	1996
Chaudière-Appalaches	25,0	21,7	36,4	37,1	31,9	33,1	6,7	8,1
Ensemble du Québec	20,1	18,1	35,8	34,9	33,8	34,8	10,3	12,2

Source : Statistique Canada (1991, 1996) dans CRCD de la Chaudière-Appalaches

La démographie des MRC est très influencée par la proximité de la communauté urbaine de Québec d'une part et par la disponibilité des emplois d'autre part. Par conséquent, les MRC qui ont des populations en décroissance sont celles éloignées de Québec et qui présentent un taux de chômage élevé, notamment Les Etchemins, L'Islet et Montmagny.

1.4.2 Le profil de l'économie régionale

1.4.2.1 Le marché du travail

Globalement, la région de la Chaudière-Appalaches offre une situation de marché du travail plus favorable que celle de l'ensemble du Québec. La région se situe généralement au premier ou deuxième rang pour le plus faible taux de chômage de l'ensemble des régions. Au deuxième trimestre de 1999, le taux de chômage était de 7 % dans la région, comparativement au taux moyen de 9,7 % pour l'ensemble du Québec. À la même période, le taux d'emploi de la région était supérieur à celui de la province avec respectivement 58,8 % et 56,5 %.

Le secteur primaire ne représente que 10,5 % des emplois de la région, mais il revêt une importance pour plusieurs MRC (tableau 4); c'est l'agriculture qui prédomine dans ce secteur. Le couvert forestier est très productif et l'activité en forêt, tout comme l'industrie de la transformation du bois, procurent de l'emploi à environ 12 000 personnes.

TABLEAU 4

POPULATION ACTIVE ET TAUX DE CHÔMAGE PAR MRC EN 1996

MRC	Population active	Secteur primaire (%)	Secteur secondaire (%)	Secteur tertiaire (%)	Taux de chômage (%)
Beauce-Sartigan	22 920	6,5	37,1	56,4	8,7
Bellechasse	13 650	15,9	29,6	54,5	8,8
Desjardins	26 225	2,2	19,0	78,8	11,1
L'Amiante	20 935	14,0	23,8	62,2	9,5
La Nouvelle-Beauce	12 650	15,0	36,8	49,0	7,7
Les Chutes-de-la-Chaudière	41 190	2,4	17,5	80,1	7,8
Les Etchemins	8 020	14,6	32,9	52,6	12,0
L'Islet	89 765	11,7	32,8	51,1	13,9
Lotbinière	12 740	15,2	34,0	50,9	9,6
Montmagny	11 180	8,0	34,1	57,9	12,3
Robert-Cliche	8 615	8,9	39,5	51,6	8,8
Chaudière-Appalaches	187 100	8,4	27,8	63,8	9,5
Ensemble du Québec	3 536 205	3,7	22,0	74,3	11,8

Source : Ministère de l'Industrie et du Commerce

L'activité minière est présente en région et génère des retombées de 153 millions de dollars, avec en tête de file l'exploitation de l'amiante, qui en fournit 80 %. On décèle, en outre, la présence de cuivre et d'or dans le sous-sol de la région.

En ce qui a trait au secteur secondaire, la région s'enorgueillit de sa réputation légendaire dans le domaine manufacturier, grâce à son entrepreneuriat innovateur, opportuniste, efficace et concurrentiel. L'industrie manufacturière génère à elle seule des retombées économiques de 5 milliards de dollars, témoignant ainsi de sa vitalité et de son dynamisme. On compte plus de 1 200 entreprises œuvrant dans le domaine des industries de transformation dans la région de la Chaudière-Appalaches et fournissant près de 37 000 emplois directs. On trouve plus de 150 établissements industriels dans chacune des municipalités de Saint-Georges, Thetford Mines, Sainte-Marie et Lévis.

Le secteur tertiaire est celui qui procure le plus d'emplois aux travailleurs de la région (112 600) avec le commerce de gros et de détail, l'hébergement, la restauration, les services aux entreprises, les autres services commerciaux et les services personnels, qui incluent les services publics et parapublics. L'importance du secteur tertiaire se manifeste particulièrement dans les MRC à proximité de Québec, soit Desjardins et Les Chutes-de-la-Chaudière.

1.4.2.2 *Les problématiques touristiques régionales*

Bien qu'elle connaisse un développement rapide, la région touristique de la Chaudière-Appalaches n'est pas encore l'une des plus performantes, avec une huitième position en termes du nombre de ses visiteurs et une maigre dixième position en regard des dépenses effectuées par la clientèle touristique. Elle jouit déjà d'une réputation enviable auprès des Québécois, qui en font leur sixième choix de destination, mais la région souffre beaucoup de son incapacité à attirer plus de 2 % des touristes d'autre provenance. Le développement de chasses spécialisées, telles la chasse à la bécasse ou au faisan, l'exploitation accrue des richesses halieutiques du fleuve par des pourvoyeurs ou encore l'introduction d'activités mettant l'individu en contact intime avec les animaux permettrait sûrement d'attirer la clientèle européenne. Le tableau 5 fournit un aperçu de la situation du tourisme en Chaudière-Appalaches.

L'Association touristique régionale (ATR) est consciente de l'abondance du gibier et des possibilités de créer des activités, avec ou sans prélèvement, reliées à la faune. Toutefois, à l'exception des oiseaux migrateurs, la faune n'est pas au cœur de la stratégie du développement touristique de la région. La faune est plutôt considérée comme une ressource complémentaire pour ceux qui ont la chance de l'observer en pratiquant des activités en plein air (kayak, randonnée pédestre, vélo, ski de fond, etc.). D'ailleurs, le segment de touristes en quête d'expériences nouvelles, d'aventure, de connaissances et d'écotourisme est en croissance. L'ATR, dans son plan de commercialisation, a d'ailleurs identifié la promotion des produits liés à l'écotourisme comme l'une des priorités. Le marché européen est particulièrement intéressé à pratiquer des activités marginales telles les expéditions en traîneau à chien, la pêche sur glace, etc.

En ce qui a trait au développement d'activités directement reliées à la faune, le tourisme régional se bute contre quelques difficultés particulières. À titre d'exemple, dans l'archipel de l'Isle-aux-Grues, où l'observation d'oiseaux offre un potentiel exceptionnel, il y a un problème quant à l'accessibilité à la ressource : l'horaire des traversées dépend des marées, le nombre de traverses est insuffisant et la capacité des navires ne répond pas toujours à la demande en période de pointe.

TABLEAU 5

VOLUME ET NUITÉES DES TOURISTES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES EN 1998

Provenance des touristes		Québec	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Volume des touristes	Nombre de visiteurs (000)	723	19	41	28	810
	Proportion par rapport à tout le Québec	5,5 %	0,8 %	1,7 %	1,2 %	3,9 %
	Position par rapport aux autres régions du Québec	6 ^e	13 ^e	6 ^e	12 ^e	8 ^e
Nuitées des touristes	Nombre de nuitées (000)	1 960	122	124	101	2 307
	Durée moyenne de séjour (nuits)	2,7	6,4	3,0	3,6	2,8
	Proportion par rapport à tout le Québec	5,5 %	1,3 %	1,9 %	1,0 %	3,8 %
	Position par rapport aux autres régions du Québec	7 ^e	8 ^e	6 ^e	13 ^e	9 ^e
Dépenses	Millions \$	68	3	6	5	83
	% de l'ensemble du Québec	4,3 %	0,5 %	0,7 %	0,5 %	2,0 %
	Position par rapport aux autres régions du Québec	8 ^e	11 ^e	12 ^e	15 ^e	10 ^e

Source : Tourisme Québec (1998)

Du côté de la faune, les idées de l'Association touristique sont difficiles à mettre en œuvre étant donné que la ressource est en grande partie située sur des terres privées, propriétés d'une multitude de personnes. Les terres publiques, où la chasse est permise librement, sont rares et déjà fortement achalandées.

Aussi, les chasseurs et pêcheurs fréquentent très peu les bureaux touristiques. Plus souvent, ils obtiennent l'information nécessaire à leur expédition ailleurs; les réseaux des ZEC et des pourvoiries jouissent d'ailleurs d'excellents outils de promotion qui leurs sont propres. Il est difficile, dans ces circonstances, de dégager une idée juste des intérêts de la clientèle et de suivre les tendances.

Selon l'ATR, lorsqu'il est question de faune, on se heurte souvent au problème de la trop courte saison d'exploitation, ce qui peut entraîner des difficultés de survie pour certaines entreprises comptant sur la ressource faunique. Les activités sans prélèvement peuvent se faire sur une longue période et un seul animal peut être observé par plusieurs touristes. C'est pourquoi le développement touristique mise davantage sur les activités sans prélèvement de la faune et sur les activités où le contact avec la faune est un élément complémentaire au but premier du voyage ou de l'excursion.

Présentement, la plupart des équipements touristiques d'hébergement et de restauration sont situés le long du fleuve, sur la route 132. L'hébergement disponible dans l'arrière-pays est plus limité et ne répondrait probablement pas adéquatement à la demande advenant un développement poussé de l'exploitation des ressources fauniques. Toujours selon l'Association, les projets d'hébergement ne se feront pas tant que les produits offerts n'auront pas été bonifiés.

En terminant, il convient de mentionner quelques attraits touristiques à caractère faunique, dont le plus important est le Festival de l'oie blanche, lequel se déroule chaque automne à Montmagny, ainsi que le Festival de la truite de Saint-Philémon. Le Parc des cerfs de Sainte-Hénédine et la pisciculture Retour aux sources de Saint-Eugène de l'Islet sont également des lieux touristiques fréquentés.

1.5 Les intervenants régionaux en matière de développement

Divers organismes touchent par leurs activités la faune et son habitat alors que d'autres entités ont carrément une mission de conservation et de mise en valeur des ressources fauniques. Le tableau 6, sans être exhaustif, présente les principaux intervenants susceptibles de prendre en charge ou d'appuyer des initiatives visant à développer le potentiel relié à la faune.

TABLEAU 6

INTERVENANTS POTENTIELS AU REGARD DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FAUNIQUES

Intervenants nationaux	Mission ou lien avec la faune
Ministère de l'Environnement (MENV)	Assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Influencer et soutenir l'industrie bioalimentaire québécoise afin d'en assurer le développement durable
Ministère des Ressources Naturelles (MRN), Forêt-Québec	Contribuer à l'aménagement durable des forêts et au développement économique du secteur forestier
Ministère des Transports (MTQ)	Intégrer à ses travaux la mise en valeur du patrimoine écologique, culturel et social
Ministère des Régions (MR)	Susciter et soutenir le développement local dans ses dimensions économique, sociale et culturelle

Intervenants nationaux	Mission ou lien avec la faune
Environnement Canada (EC)	Assurer un développement durable de l'environnement
Service canadien de la faune (SCF)	Protéger et gérer les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et les habitats fauniques d'importance nationale
Pêches et Océans Canada (MPO)	Assurer des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs
Habitat faunique Canada (HFC)	Mettre en valeur, créer et protéger des habitats fauniques au Canada
Conférence administrative régionale (CAR)	Assurer la cohérence et l'harmonisation de l'action gouvernementale en région
Fédération des pourvoyeurs du Québec (FPQ)	Fournir au public de l'hébergement et des services liés à l'exploitation de la faune
Fondation de la faune du Québec (FFQ)	Promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats
Canards Illimités (CI)	Protéger et aménager les terres humides
Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO)	Favoriser le rayonnement du loisir ornithologique, promouvoir l'étude et l'observation des oiseaux et veiller à la protection et à la conservation de leurs habitats
Union des producteurs agricoles (UPA) (secteur général)	Organiser la profession, former et informer ses membres, coordonner les organismes affiliés et défendre les dossiers qui touchent les producteurs agricoles
Association des pêcheurs d'anguilles et de poissons d'eau douce du Québec (APAPEDQ)	Défendre les intérêts des pêcheurs commerciaux
Intervenants régionaux	
Conseil régional de concertation et de développement (CRCD)	Joue un rôle de concertation des intervenants, de planification et de conseiller auprès du gouvernement au niveau du développement des régions
Centre local de développement (CLD)	Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois
Municipalités régionales de comté (MRC) (11)	Aménager, développer et gérer le territoire
Municipalités (157)	Offrir des services aux citoyens
Offices de tourisme (OT) (2)	Développer l'industrie touristique à l'échelle municipale et intermunicipale
Association touristique régionale de Chaudière-Appalaches (ATR)	Joue un rôle de concertation et de catalyseur dans le milieu des intervenants touristiques
Commissions scolaires (CS)	Éduquer, instruire, qualifier, socialiser et rendre autonomes les élèves
Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)	Administrer, exploiter et développer, en concertation avec le milieu, le parc de Frontenac
Comité des orientations du parc de Frontenac (COPF)	Appuyer la direction du parc dans l'accomplissement de la mission du parc de Frontenac

Intervenants régionaux	
Société de gestion du parc régional du Massif du Sud (SGPRMS)	Planifier le développement et gérer les opérations du parc régional du Massif du Sud
Fédération québécoise de la faune (FQF), chapitre Chaudière-Appalaches	Contribuer à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et sportives
Association régionale des trappeurs de Chaudière-Appalaches (ARTCA)	Représenter et défendre les intérêts de ses membres ainsi que promouvoir les activités de piégeage
Comités ZIP (2)	Mettre en valeur et réhabiliter le Saint-Laurent
Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)	Favoriser les prises de position et réaliser des projets qui privilégient le développement durable des ressources et l'amélioration de la qualité de vie des gens
Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL)	Promouvoir la protection de l'environnement riverain du Saint-Laurent
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)	Réaliser un schéma directeur de l'eau pour le bassin de la rivière Chaudière
Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE)	Restaurer la qualité de l'eau et des berges de la rivière Etchemin et de ses tributaires ainsi que favoriser les salmonidés
Mouvement des amis de la rivière du Sud (MARS)	Protéger et mettre en valeur la rivière du Sud et ses cours d'eau affluents
Groupe d'intervention pour la restauration de la rivière Boyer (GIRB)	Restaurer la rivière Boyer en améliorant la qualité des eaux de surface et souterraines de ce bassin
Association des riverains du Grand lac Saint-François (ARGLSF)	Résoudre les problèmes communs en matière de sécurité, d'environnement et de faune au lac Saint-François
Les Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly (AMSAT)	Protéger et mettre en valeur la bordure fluviale du Saint-Laurent dans cette municipalité
Société de conservation et de mise en valeur de la Grande Plée Bleue (SGPB)	Protéger et mettre en valeur la tourbière de la Grande Plée Bleue à des fins éducative, sociale et artistique
Zones d'exploitation contrôlée (ZEC) (2)	Veiller, dans leur territoire délégué, au suivi et au contrôle de l'exploitation de la faune afin d'assurer un équilibre entre la demande des utilisateurs et l'offre faunique
Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues (CSIG)	Gérer la chasse de la sauvagine sur le territoire de l'Isle-aux-Grues ainsi qu'organiser et favoriser l'observation des oiseaux
Associations de chasse et pêche (ACP)	Représenter les chasseurs et les pêcheurs et favoriser la pratique de la chasse et de la pêche
Groupement faunique du Triangle de Bellechasse (GFTB)	Offrir un accès public à la forêt privée de leurs membres pour la pratique d'activités de prélèvement de la faune et de plein air
Groupements forestiers (GF)	Aménager les ressources forestières dans une optique de développement durable
Syndicats de base des producteurs de bois (SBPB)	Mettre en marché le bois de la forêt privée

Intervenants régionaux	
Agences régionales de mise en valeur des forêts privées (ARMVFP) (2)	Orienter et assurer la mise en valeur des forêts privées dans une perspective d'aménagement durable
Grands propriétaires (GP)	Possèdent de vastes superficies d'habitats terrestres

1.6 Les grands enjeux régionaux

« La planification stratégique de la région vise à faire de la Chaudière-Appalaches un milieu de vie agréable et stimulant où chacun puisse (sic) demeurer, travailler et trouver des activités pour s'épanouir » (CRCD). C'est là un défi de taille, notamment pour les MRC Les Etchemins, L'Islet, L'Amiante, Montmagny et Bellechasse, qui connaissent une décroissance démographique, une forte migration des jeunes, un vieillissement de leur population, une faible scolarité, un taux d'inoccupation élevé et un fort pourcentage de ménages à faible revenu.

Deux intervenants majeurs en matière de développement, le CRCD et la Conférence administrative régionale (CAR), tentent actuellement de redéfinir les enjeux de la région de la Chaudière-Appalaches. À cet effet, un sommet régional de développement a eu lieu au mois de février 2002. Trois enjeux ont été retenus pour la région : recruter, former et conserver dans la région une main-d'oeuvre qualifiée; accroître le niveau de scolarité de la population; améliorer la qualité de vie des citoyens.

Le CRCD ajoutait, dans son premier plan stratégique, certains enjeux dont la revitalisation de municipalités qui subissaient une situation socioéconomique difficile, l'amélioration de la compétitivité du secteur manufacturier, le soutien aux secteurs agricole et forestier, le développement de l'offre récréotouristique et la consolidation du secteur tertiaire dans les six pôles urbains principaux.

Pour sa part, la CAR propose deux enjeux additionnels pour la région, soit l'amélioration de la croissance et la diversification de l'économie, notamment en matière d'innovation technologique, ainsi que la mise en valeur et le développement de l'ensemble du territoire de la région.

Force est d'admettre que la faune n'occupe pas encore une place significative en regard du développement régional. Parmi les centaines de réalisations répertoriées entre 1995 et 2000 par le CRCD, seulement trois concernaient directement la faune, soit la mise en valeur des habitats fauniques du Triangle de Bellechasse, la production d'un guide des habitats fauniques à l'intention des propriétaires de boisés privés et l'aménagement de sites de démonstration sur l'aménagement forêt-faune. Il faut cependant considérer qu'un certain nombre d'autres réalisations auront une incidence positive sur la faune, tels la création ou le développement de plusieurs parcs récréotouristiques et les travaux de quelques comités de restauration de l'environnement de rivières.

Sans être exhaustive, cette courte liste démontre bien que le potentiel que représentent les ressources fauniques dans le développement économique régional est trop peu mis en valeur. Heureusement, certains concepts stratégiques pour la faune émergent en tant qu'enjeux régionaux ou, à tout le moins, en tant qu'axes importants; ce sont la gestion intégrée des ressources, la protection et la mise en valeur de la bande fluviale, l'accessibilité aux terres du domaine de l'État et l'aménagement des habitats fauniques.

2 Les infrastructures d'accès et d'accueil

2.1 L'accessibilité à la région

Le réseau routier de la région de la Chaudière-Appalaches est bien développé et uniformément réparti; ainsi, aucune portion du territoire n'est véritablement difficile d'accès.

La région est desservie par deux autoroutes, la 20 (autoroute Jean-Lesage), qui longe le fleuve Saint-Laurent; ainsi que la 73 (autoroute Robert-Cliche), qui traverse la région perpendiculairement à la première en longeant la Chaudière. Une route nationale, la 112, parcourt la subdivision sud de la région entre Disraeli et Sainte-Marie et plusieurs routes régionales sont généralement orientées du fleuve vers l'intérieur des terres. Seuls les arrière-pays des MRC Les Etchemins et Beauce-Sartigan sont moins bien desservis, sans toutefois compromettre véritablement l'accessibilité du territoire local. Le lecteur pourra constater la situation de façon plus détaillée en consultant la figure 1.

2.2 L'accessibilité à la ressource

Même si le réseau routier principal est très adéquat, l'accessibilité rapprochée à la ressource peut être rendue plus difficile en quelques secteurs, compte tenu d'une densité de chemins secondaires beaucoup plus faible. Selon les données dont nous disposons, la quantité des petits chemins généralement utilisés par les sportifs lors de leurs activités varie de 0,3 à 3,44 km par km² de territoire. Tout le bassin de la rivière Chaudière en aval de Saint-Georges ainsi que les MRC Lotbinière et Les Etchemins sont très bien pourvus, alors que les MRC Montmagny, Bellechasse, Beauce-Sartigan et L'Amiante sont un peu moins choyées. C'est dans la MRC L'Islet que s'observe la plus faible quantité de chemins de petit gabarit. Globalement, la région jouit d'une situation enviable à ce chapitre.

Malgré un réseau terrestre qui peut-être qualifié de très adéquat en Chaudière-Appalaches, l'accès aux ressources fauniques est loin d'être assuré aux personnes qui pratiquent des activités reliées à la faune en raison de la forte prédominance des terrains de tenure privée dans la région. Considérant le caractère rural de la région, plusieurs dizaines de milliers de personnes différentes possèdent des terrains, des milieux humides et des boisés qui suscitent l'intérêt des amateurs ou qui donnent accès à des ruisseaux, des rivières ou tout autre lieu public recelant un potentiel certain. Sauf en de rares exceptions, ces personnes ne sont pas organisées de façon à recevoir une clientèle sur leurs propriétés, clientèle qui elle-même sait rarement où s'adresser pour obtenir les autorisations de passage qui lui sont nécessaires en terrain privé. Comme certains individus empiètent sur la propriété privée sans autorisation, des situations conflictuelles surgissent, ce qui décourage la pratique et compromet la mise en place de structures d'accueil adéquates.

Afin de développer le plus possible le potentiel qu'offre la faune en Chaudière-Appalaches, particulièrement celui du petit gibier, du cerf de Virginie et de l'omble de fontaine, il est primordial de résoudre le problème de l'accès à la ressource. D'ailleurs, plusieurs projets potentiels de développement économique abordés au chapitre 4 traitent de cet aspect.

Le fleuve Saint-Laurent est sûrement le secteur de la région de la Chaudière-Appalaches le moins exploité, principalement pour la pêche. Le fleuve étant évidemment public, y pratiquer une activité faunique ne constitue pas en soi un problème, mais il est quand même difficile d'accéder aux ressources qu'il recèle. Au fil des dernières décennies, de nombreux quais ont

disparu et les rares équipements qui ont été restaurés ont été tronqués de façon importante ou ont été renforcés à l'aide d'empièvements, qui favorisent peu la pratique agréable et sécuritaire de la pêche. Pour ceux qui possèdent une embarcation, plusieurs rampes de mise à l'eau subsistent, Mais leur usage est toutefois conditionné par le gré des marées, et la grande majorité d'entre elles étant des équipements de fortune, leur usage n'est possible qu'à marée haute. Heureusement, l'embouchure de la plupart des grandes rivières de la région a été sauvegardée et bordée de parcs qui fournissent généralement de bons accès à l'eau pour les pêcheurs et les observateurs.

2.3 Les possibilités d'hébergement

Les unités d'hébergement sont très nombreuses en Chaudière-Appalaches. La majorité de celles-ci sont localisées le long du fleuve Saint-Laurent, dans l'axe de la rivière Chaudière et aux environs de Thetford Mines. Toutes les MRC bordant le fleuve enregistrent près de un millier d'unités ou plus. Par contre, les MRC La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et Les Etchemins sont moins bien pourvues. Même si cette dernière – de même que l'arrière-pays de la MRC Beauce-Sartigan – pouvait présenter à première vue des déficiences, nous estimons que la bonne qualité d'hébergement procurée par la ZEC Jaro, les pourvoies Portage et Daaquam ainsi que les entreprises à proximité des parcs régionaux, qui ciblent précisément la clientèle qui nous concerne, compense adéquatement cette lacune apparente. Bref, nous ne croyons pas qu'une capacité d'hébergement trop faible soit un facteur qui limite la mise en valeur du potentiel faunique, bien que certaines clientèles puissent considérer comme insuffisante la qualité offerte dans certains secteurs.

2.4 Les infrastructures d'accueil

Si l'hébergement ne semble pas être une préoccupation, il en va tout autrement de l'accueil aux personnes désirant profiter des opportunités qu'offre la région de la Chaudière-Appalaches au plan faunique. Hormis l'information disponible auprès de réseaux spécialisés, par exemple celui des pourvoyeurs, dans les publications spécialisées ou encore les quelques mentions dans les dépliants touristiques, il est difficile pour un touriste ou même un résident, de savoir à coup sûr où se rendre pour pêcher, chasser ou simplement observer la faune selon ses goûts et intérêts particuliers. Cette carence doit être comblée de façon prioritaire, car les tâtonnements et les pertes de temps inutiles dans l'organisation des activités sont une des causes principales avancées pour expliquer la désaffection observée au regard des activités fauniques.

La Société de la faune et des parcs du Québec, en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec, vient de rendre disponible une carte des lieux de pêche et des accès publics au fleuve et aux plans d'eau autour de la Capitale-Nationale. Une carte couvrant l'ensemble de la région administrative de la Chaudière-Appalaches, traitant spécifiquement des aspects fauniques et abordant toutes les préoccupations des usagers, serait également un atout majeur pour la région. Cette carte pourrait, par exemple, identifier les meilleurs sites d'observation de la faune, selon les saisons et les endroits où pêcher chacune des espèces sportives, préciser où s'adresser pour chasser le gibier ou pour piéger les animaux à fourrure ou encore les fournisseurs de services liés à la faune comme les guides, les interprètes du patrimoine, les moniteurs de pêche à la mouche, les locateurs d'embarcations, etc.

Une autre mesure susceptible de mieux accueillir les personnes intéressées par la faune serait de mettre sur pied, principalement à partir des points de services actuellement offerts, un réseau d'accueil fonctionnel jusqu'à la fin de la saison de la chasse, qui disposerait de matériel promotionnel et de personnel parfaitement qualifié pour répondre à toute question relative aux activités liées à la faune.

2.5 Les entreprises de services liées à la pratique d'activités

Les différents services et équipements offerts aux utilisateurs du milieu naturel sont habituellement disponibles dans les pourvoiries ou dans les territoires structurés tels que la ZEC Jaro, la ZEC de l'Oie blanche et le parc de Frontenac. Des entreprises de Chaudière-Appalaches offrent néanmoins aux gens l'opportunité de louer des embarcations et des véhicules tout-terrain et certains individus offrent de plus leurs services à titre de guide pour la chasse et la pêche. C'est cependant dans la région administrative de la Capitale-Nationale (03) qu'œuvrent la plupart de ces entreprises. En Chaudière-Appalaches, on trouve également quelques fabricants et grossistes d'articles de pêche. En ce qui concerne les commerçants de fourrures, trois entreprises de la région ont un permis pour apprêter des fourrures brutes. Côté ornithologie, l'entreprise Ornitour, de Montmagny, offre des sorties d'initiation à l'ornithologie tout au long de l'année.

3 Le portrait de la demande¹

Un Québécois sur deux s'intéresse à la nature et, globalement, ils y consacrent 267 millions de journées d'activité par année, dont près de 14 millions en Chaudière-Appalaches. Les activités qu'ils pratiquent en nature sont extrêmement variées, allant des plus simples – telle la promenade – aux formes les plus exigeantes d'activités de plein air. Une partie importante de celles-ci concerne la faune, dont principalement la pêche, la chasse, le piégeage, l'observation, l'identification, la photographie et le nourrissage. Ce sont de ces aspects dont nous traiterons principalement dans ce chapitre.

En Chaudière-Appalaches, le plein air, considéré dans son sens le plus large, occupe la première position parmi les activités reliées à la nature. Ainsi, 59 % des adeptes de ces activités choisissent le plein air et consacrent à la région 63 % de leurs journées de pratique. Pour sa part, la pêche séduit 16 % des amateurs de nature qui consacrent le dixième des journées passées dans la nature de la Chaudière-Appalaches. La chasse intéresse 8 % des gens qui fréquentent le milieu naturel; ces derniers comptent pour près de 10 % des jours consacrés aux activités reliées à la nature et à la faune dans la région. Enfin, les personnes qui font des déplacements d'intérêt faunique sans effectuer de prélèvement constituent 6 % des amateurs de la nature et enregistrent 8 % de l'ensemble des journées dans la nature de notre région.

¹ Le chapitre sur la demande a été rédigé à l'aide des données disponibles en juin 2000. Pour connaître le détail des références, le lecteur est prié de se reporter à la bibliographie.

LE PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE DES DIFFÉRENTES CLIENTÈLES

3.1 La pêche

Une enquête réalisée par Pêche et Océans Canada en 1995 a permis d'estimer que 57 242 résidents de la région étaient des pêcheurs actifs, dont 18,5 % de la population avait quinze ans et plus; 27,4 % des hommes étaient des amateurs, ce qui est supérieur à la moyenne québécoise de 24,6 %, et qu'à peine 9,6 % des femmes s'adonnaient à cette activité (tableau 7). Dans une autre enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens, réalisée en 1996 et actualisée en 1999, 37,4 % de l'ensemble des Québécois, dont 39,3 % des femmes, affirment pourtant avoir un intérêt pour la pêche, sans nécessairement la pratiquer, ce qui laisse à penser que le nombre de pêcheurs actifs pourrait théoriquement être doublé.

TABLEAU 7

TAUX DE PARTICIPATION, NOMBRE DE PÊCHEURS ET EFFORT DE PÊCHE DES RÉSIDENTS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES ET DU QUÉBEC EN 1995

	Résidents de la Chaudière-Appalaches	Résidents du Québec
Taux de participation à la pêche	18,5 %	17,3 %
- Femmes	9,6 %	10,3 %
- Hommes	27,4 %	24,6 %
Nombre de pêcheurs actifs	57 242	1 026 743
Nombre de jours de pêche	438 446	10 474 275
- En excursion	252 351	6 493 272
- En voyage	186 095	3 981 003
Nombre de jours par adepte	7,66	10,20

Source : La pêche récréative au Québec en 1995

Les pêcheurs résidant en Chaudière-Appalaches ont réalisé un total de 438 446 jours d'activité en 1995, dont 189 523 jours dans la région et 248 923 jours (57 %) à l'extérieur de la région (tableau 8). De l'ensemble de ces journées, 42 % sont effectuées lors d'un voyage, nécessitant au moins un coucher, comparativement à la moyenne provinciale de 38 %. Ces chiffres permettent de croire que les résidents de la région effectuent des distances légèrement plus grandes pour réaliser leur sport. Cette situation permettrait peut-être également d'expliquer la principale caractéristique des pêcheurs de la région, soit qu'ils ne pratiquent que 7,66 jours par année, ce qui est très inférieur à la moyenne provinciale de 10,20 jours.

TABLEAU 8

**JOURS DE PÊCHE RÉALISÉS EN EXCURSION ET EN VOYAGE EN
CHAUDIÈRE-APPALACHES ET AU QUÉBEC INCLUANT LES NON-RÉSIDENTS
(DONNÉES DE 1995)**

Région d'origine du pêcheur		Lieux de pratique		
		Chaudière- Appalaches	Extérieur de la région	Ensemble du Québec
Chaudière- Appalaches (12)	Total des jours	189 523	248 923	438 446
	- Excursion	in	-	252 351
	- Voyage	in	-	186 095
Autres régions du Québec	Total des jours	105 906 (in)	9 929 923	10 035 829
	- Excursion	in	-	6 240 920
	- Voyage	in	-	3 794 909
Non-résidents	Total des jours	910 (pr)	405 193	406 103
	- Excursion	in	-	23 120
	- Voyage	in	-	382 983
Au total	Total des jours	296 339	10 584 039	10 880 378
	- Excursion	in	-	6 516 392
	- Voyage	in	-	4 363 986

Source : Société de la faune et des parcs du Québec
in : donnée statistiquement inacceptable
pr : données à considérer avec prudence

Si nos résidents pêchent plus souvent à l'extérieur de leur région que chez eux, un certain nombre de pêcheurs de l'extérieur de la région viennent en contrepartie taquiner le poisson en Chaudière-Appalaches. Ces derniers ont réalisé, en 1995, 105 906 journées de pêche dans la région. Toujours en 1995, des pêcheurs ne résidant pas au Québec ont également effectué 910 jours d'activité chez-nous, ce qui représente à peine 0,2 % de leurs journées de pêche au Québec. Ce fait est regrettable, car cette clientèle est la plus fortunée. Le total des jours de pêche effectués en Chaudière-Appalaches est donc de 296 339 ou 2,8 % des jours de l'ensemble de la province.

Ce chiffre, impressionnant à première vue, masque cependant le fait qu'entre 1990 et 1995 le nombre de jours de pêche pour l'ensemble des résidents de la Chaudière-Appalaches a diminué de 28,3 % et que le nombre de pêcheurs actifs a lui-même diminué de 18,7 %. Le niveau de cette désaffection a été plus accentué dans notre région que dans l'ensemble de la province, soit une diminution de 22,2 % du nombre de jours d'activité et de 12,6 % du nombre de pêcheurs durant cette période.

Le tableau 8 permet de bien distinguer la clientèle de pêcheurs résidant en Chaudière-Appalaches de celle pratiquant la pêche dans la région. Les jours de pêche dans la région sont réalisés à 64 % par des résidents de la Chaudière-Appalaches, à 36 % par des Québécois provenant d'autres régions et à moins de 1 % par des non-résidents.

Par ailleurs, les résidents de la Chaudière-Appalaches ne pratiquent que 43 % de leurs jours de pêche dans la région et 57 % dans les autres régions de la province. En somme, il y a plus de jours de pêche réalisés par des résidents de la région à l'extérieur (249 193) que de jours de pêche réalisés par des résidents des autres régions en Chaudière-Appalaches (105 906).

Ce phénomène entraîne des répercussions puisque les résidents ont des dépenses différentes des visiteurs. Ils n'ont généralement pas à déboursier pour le logement ou à payer autant pour la nourriture et le transport. Par contre, les résidents de la région, même s'ils vont pêcher à l'extérieur, achètent fort probablement une partie de leur équipement chez des fournisseurs situés près de leur domicile. Le fait qu'il y ait plus de résidents pêcheurs que de visiteurs pratiquant dans la région n'a donc pas à être perçu négativement au niveau des retombées économiques. Toutefois, on pourrait croire que le potentiel de la région ne répond pas à la demande ou est inaccessible ou pas assez développé.

L'espèce de poisson préférée par les pêcheurs résidant en Chaudière-Appalaches est l'omble de fontaine, qui accapare à elle seule 64 % de l'effort de pêche (jours d'activité). Le doré suit avec un maigre 14 %, alors que pour l'ensemble du Québec les deux espèces sont pourtant d'intérêt comparable. Le tableau 9 fournit plus de détails sur la récolte des différentes espèces au Québec.

TABLEAU 9

**NOMBRE DE JOURS DE PÊCHE ET RÉCOLTE SELON
LES ESPÈCES RECHERCHÉES (1995)**

Espèces		Résidents de la Chaudière-Appalaches	Résidents du Québec
Omble de fontaine	Nombre de jours	281 496	3 619 601
	Récolte	2 199 012	22 393 884
	Prises/jour	7,8	6,2
Touladi	Nb de jours	16 821 (pr)	804 874
	Récolte	in	943 969
Doré	Nb de jours	61 028 (pr)	3 213 385
	Récolte	64 345 (pr)	6 447 949
	Prises/jour	1,1	2,0
Perchaude	Nb de jours	in	1 990 563
	Récolte	116 496 (pr)	11 639 048 (pr)
Saumon atlantique	Nb de jours	3131 (pr)	60 233
	Récolte	in	15 264
Autres sp. de truites	Nb de jours	61 853 (pr)	951 405
	Récolte	in	3 576 262 (pr)
Autres sp. d'eau douce	Nb de jours	19 297(pr)	873 522
	Récolte	in	4 007 895 (pr)

Source : Société de la faune et des parcs du Québec
in : donnée statistiquement inacceptable
pr : données à considérer avec prudence

Le tableau 10 permet de comparer le profil du pêcheur résidant en Chaudière-Appalaches avec celui du pêcheur québécois type.

TABLEAU 10

PROFIL DES PÊCHEURS RÉCRÉATIFS

Caractéristique	Résidents de la Chaudière-Appalaches	Résidents du Québec
Âge moyen du pêcheur	40,89 ans	40,67 ans
Nombre moyen d'années d'expérience à la pêche	17,38 années	17,84 années
Sexe		
- Masculin	73,75 %	69,44 %
- Féminin	26,25 %	30,56 %
Langue maternelle		
- Français	99,42 %	94,47 %
- Anglais	0,29 %	3,43 %
- Autres	0,29 %	2,10 %
Scolarité		
- Universitaire (2 ^e et 3 ^e cycle)	2,22 %	4,79 %
- Universitaire	12,17 %	15,87 %
- Collégial	22,61 %	19,77 %
- Métier	14,91 %	14,37 %
- Secondaire	35,68 %	34,22 %
- Élémentaire	8,62 %	7,72 %
- Faible ou indéterminé	3,79 %	3,26 %
Situation d'emploi		
- À plein temps	61,77 %	57,95 %
- À temps partiel	11,20 %	12,59 %
- Retraité	8,72 %	10,04 %
- Personne au foyer	6,18 %	5,23 %
- Sans emploi	1,64 %	4,13 %
- Indéterminé	1,54 %	1,68 %
- Étudiant	8,94 %	8,38 %
Revenu annuel brut familial		
- 100 000 \$ et plus	5,98 %	5,57 %
- 80 000 \$ à 99 999 \$	4,99 %	7,74 %
- 60 000 \$ à 79 999 \$	10,73 %	14,29 %
- 40 000 \$ à 59 999 \$	27,83 %	26,05 %
- 20 000 \$ à 39 999 \$	31,66 %	27,44 %
- Moins de 19 999 \$	10,89 %	11,25 %
- Aucun revenu	0,97 %	1,03 %
- Non spécifié	6,97 %	6,76 %
Niveau d'expérience à la pêche		
- 21 années et plus	34,95 %	33,69 %
- 16 à 20 années	13,07 %	14,27 %
- 11 à 15 années	9,26 %	10,95 %
- 6 à 10 années	14,97 %	15,04 %
- 1 à 5 années	27,75 %	26,06 %

Source : Société de la faune et des parcs du Québec

Comparativement au pêcheur québécois, celui résidant en Chaudière-Appalaches fréquente un peu plus les parcs, les réserves fauniques et les ZEC, mais surtout beaucoup plus les étangs de pêche et les terrains privés et beaucoup moins les territoires libres. Cette situation reflète bien la faible proportion des terres du domaine de l'État, structurées ou non, dans la région. L'espèce préférée, l'omble de fontaine, vit principalement dans les cours d'eaux qui sont généralement d'accès privé. Leur utilisation des pourvoies est similaire. Le tableau 11 permettra au lecteur d'en apprendre plus sur la fréquentation des différents types de territoires.

TABLEAU 11

**NOMBRE DE JOURS DE PÊCHE PAR
TYPE DE TERRITOIRE FRÉQUENTÉ EN 1995**

Lieu de pratique	Résidents de la Chaudière-Appalaches	Résidents du Québec
Parcs et réserves fauniques		
- <i>Jours de pêche</i>	42 508 (pr)	809 196
- <i>Moyenne par pêcheur</i>	3,23 (pr)	4,07
- <i>Proportion</i>	9,7 %	7,7 %
Zec		
- <i>Jours de pêche</i>	61 755 (pr)	1 197 923
- <i>Moyenne par pêcheur</i>	4,81 (pr)	6,46
- <i>Proportion</i>	14,1 %	11,4 %
Pourvoies		
- <i>Jours de pêche</i>	39 210	919 381
- <i>Moyenne par pêcheur</i>	3,33	4,17
- <i>Proportion</i>	8,9 %	8,8 %
Étangs de pêche		
- <i>Jours de pêche</i>	15 803 (in*)	116 857 (pr)
- <i>Moyenne par pêcheur</i>	in	2,33 (pr)
- <i>Proportion</i>	3,6 % (in)	1,1 %
Terrains et terres privées		
- <i>Jours de pêche</i>	97 355 (pr)	1 105 379
- <i>Moyenne par pêcheur</i>	5,62 (pr)	6,30
- <i>Proportion</i>	22,2 %	10,6 %
Territoires libres		
- <i>Jours de pêche</i>	181 815 (pr)	6 325 539
- <i>Moyenne par pêcheur</i>	7,86 (pr)	10,66
- <i>Proportion</i>	41,5 %	60,4 %
Total		
- <i>Jours de pêche</i>	438 446	10 474 275
- <i>Moyenne par pêcheur</i>	7,66	10,20

Source : Société de la faune et des parcs du Québec

in : statistiquement inacceptable

pr : données à considérer avec prudence

La structure d'âge des pêcheurs résidant en Chaudière-Appalaches est sensiblement la même que celle des pêcheurs québécois. Le groupe d'âge de 35 à 44 ans est le mieux représenté avec 28 % des effectifs, suivi du groupe des 25 à 34 ans et de celui des 45 à 54 ans avec respectivement 20 % et 22 %. Les jeunes de moins de 24 ans sont légèrement mieux représentés en Chaudière-Appalaches que dans le Québec avec 12,7 % des pêcheurs comparativement à 12 % (tableau 12).

TABEAU 12

PRATIQUE DE LA PÊCHE EN REGARD DE LA STRUCTURE D'ÂGE DES PÊCHEURS

		Résidents de la Chaudière-Appalaches	Proportion de la région	Résidents du Québec	Proportion de la province
Moins de 20 ans	- Nb de pêcheurs	4 352	7,6 %	54 555	5,3 %
	- Nb de jours	in		650 121	6,2 %
	- Jours par pêcheurs	in		11,92	
20-24 ans	- Nb de pêcheurs	2 901	5,1 %	68 289	6,7 %
	- Nb de jours	in		722 335	6,9 %
	- Jours par pêcheurs	in		10,58	
25-34 ans	- Nb de pêcheurs	11 679	20,4 %	224 244	21,8 %
	- Nb de jours	93 872 (pr)	21,4 %	2 200 372	21,4 %
	- Jours par pêcheurs	8,04		9,81	
35-44 ans	- Nb de pêcheurs	16 140	28,2 %	302 126	29,4 %
	- Nb de jours	131 370 (pr)	30,0 %	2 945 617	28,1 %
	- Jours par pêcheurs	8,14		9,75	
45-54 ans	- Nb de pêcheurs	12 966	22,7 %	212 993	20,7 %
	- Nb de jours	67 998 (pr)	15,5 %	2 138 926	20,4 %
	- Jours par pêcheurs	5,24		10,04	
55-64 ans	- Nb de pêcheurs	6 545	11,4 %	107 734	10,5 %
	- Nb de jours	44 003 (pr)	10,0 %	1 188 746	11,3 %
	- Jours par pêcheurs	6,72		11,03	
65 ans et plus	- Nb de pêcheurs	2 659	4,6 %	56 802	5,5 %
	- Nb de jours	17 551 (pr)	4,0 %	628 158	6,0 %
	- Jours par pêcheurs	6,60		11,06	
Total	- Nb de pêcheurs	57 242	100 %	1 026 743	100 %
	- Nb de jours	438 446	100 %	10 474 275	100 %
	- Jours par pêcheur	7,66		10,20	

Source : Société de la faune et des parcs du Québec.

in : Statistiquement inacceptable

pr : données à considérer avec prudence

Fait à considérer, dans la région, le groupe d'âge de 25 à 44 ans englobe 48,6 % des pêcheurs alors qu'il ne représente que 32,7 % de la population. En contrepartie, la classe d'âge des 24 ans et moins ne compose que 12,7 % des amateurs de pêche, bien qu'ils représentent 34,5 % de la population. Ces chiffres démontrent clairement le vieillissement de la clientèle des pêcheurs dans la région. La situation est d'autant plus inquiétante que l'importance de la classe d'âge des 24 ans et moins a elle-même décliné de 4,9 % entre les années 1986 et 1996 proportionnellement à l'ensemble de la population de la région, et que durant la même période le taux de natalité chutait de 14,1 à 11 naissances par 1 000 habitants. Une étude comparative du nombre de personnes démontrant un intérêt pour la pêche, sans nécessairement la pratiquer, a également révélé que leur nombre a diminué de 10,8 % entre 1991 et 1999.

L'ensemble des Québécois a déboursé 1,3 milliard de dollars pour la pratique de la pêche sportive en 1999, ce qui représente 42,3 % des dépenses des participants aux diverses activités reliées à la nature (chasse, pêche, activités d'intérêt faunique sans prélèvement et plein air). Pour chacune de leurs journées d'activités, les pêcheurs déboursent en moyenne 63 \$ en dépenses courantes (biens et services liés à la pratique de l'activité comme l'hébergement, la nourriture, le transport, les munitions, les frais d'accès, le matériel de location, etc.) et 64 \$ en dépenses de capital (biens durables tels véhicules, embarcations, armes, vêtements, chalets, etc.).

Ces chiffres nous permettent d'évaluer à 47 millions de dollars les dépenses effectuées par les pêcheurs en Chaudière-Appalaches, soit 40 millions de dollars par ceux qui résident dans notre région et 7 millions de dollars par ceux qui proviennent de l'extérieur. En utilisant les mêmes chiffres, nous pouvons estimer à près de 16 millions de dollars les dépenses courantes effectuées à l'extérieur de la région par les résidents de la Chaudière-Appalaches lors de leurs voyages de pêche.

En 1999, l'ensemble des dépenses effectuées dans la région a permis d'y maintenir l'équivalent de 329 personnes année d'emploi et leur a fourni 7 207 500 \$ de masse salariale. Avec 3 % des emplois provinciaux générés par la pêche, la région se situe au 14^e rang à ce chapitre parmi les 16 régions administratives. Seuls le Nord du Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine maintiennent ou créent moins d'emplois liés à la pêche sportive. Nos deux paliers de gouvernement perçoivent également de ces activités 7 millions de dollars en revenus fiscaux et parafiscaux.

3.2 La chasse

En 1998, au Québec, 1 171 705 personnes possédaient un certificat de chasseur. De ces personnes habilitées à pratiquer ce sport, 84 087 (7,2 %) provenaient de la région de la Chaudière-Appalaches alors que la population de la région ne représente que 5,3 % de celle du Québec. Cela constitue néanmoins une représentation standard pour une région à caractère rural. Toutes ces personnes ne chassent cependant pas toutes les années. En 1998, par exemple, au Québec, seulement 290 063 d'entre elles ont pratiqué cette activité.

Pour une année donnée, les personnes qui chassent ne le font pas pour toutes les catégories de gibier disponible. Le permis de chasse le plus convoité en 1998 était celui pour le petit gibier (42,6 % des permis vendus), suivi de celui pour l'orignal (28,2 %) et de celui pour le cerf de Virginie (26,8 %). Dans l'ensemble, le nombre de permis vendus a connu une forte régression (19,6 %) entre 1981 et 1998, passant de 590 000 à 474 556. C'est principalement le nombre de permis de petit gibier qui a souffert, enregistrant une baisse de 114 426, alors que le nombre de

permis vendus pour la chasse au cerf a progressé de 21,5 % et celui de l'orignal de 2 %. La vente de permis à des non-résidents est marginale, bien qu'affichant une tendance à la hausse depuis 1993; elle ne constitue que 4 % du total.

La plupart des chasseurs québécois (59 %) n'achètent qu'un seul permis alors que 31 % chassent deux catégories de gibier. Ceux qui n'achètent qu'un seul permis de chasse choisissent encore majoritairement celui du petit gibier, qui est détenu par près de sept chasseurs sur dix, bien que la proportion d'achat d'un permis unique au cerf de Virginie ait plus que doublé de 1981 à 1995 et que celui de l'orignal ait presque suivi la même tendance. Parmi ceux qui achètent deux permis, la combinaison orignal et cerf est peu populaire, cette formule n'étant retenue en 1998 que par 3,4 % des détenteurs de permis.

De façon similaire à ce qui est observé pour la pêche, on constate une désaffection des Québécois pour la chasse, constaté tant en nombre de chasseurs et en jours de chasse qu'en ce qui a trait aux dépenses encourues. De 1991 à 1996, le nombre de chasseurs a diminué de 55 100 (12,3 %), alors que le taux de participation à la chasse parmi l'ensemble de la population déclinait de près du cinquième. Il faut cependant noter que ce sont les hommes qui sont responsables de ce déclin, avec une baisse du taux de participation de près du tiers alors qu'en contrepartie les femmes doublaient leur participation (figure 4). Toutes les classes d'âge ont contribué à la diminution, mais situation fort inquiétante, ce sont surtout les jeunes de 15 à 34 ans qui en sont responsables, suivis de personnes de 65 ans et plus. En 1981, la proportion des jeunes de 25 ans et moins était de 27,5 % parmi les chasseurs, alors qu'elle n'était plus que de 12,5 % en 1996 (figure 5). La conséquence immédiate de cette situation est que la population des chasseurs vieillit rapidement, l'âge moyen du chasseur ayant passé de 34,2 ans en 1981 à 41 ans en 1996. Soulignons que la situation est probablement moins inquiétante en Chaudière-Appalaches, car les jeunes de 15 à 25 ans composent 11,3 % des personnes détenant leur certificat de chasseur, alors que pour l'ensemble de la province ce pourcentage n'atteint que 8,5 %. Comme nous l'avons vu à la section 1.4, la population de la région est plus jeune que celle du Québec.

FIGURE 4

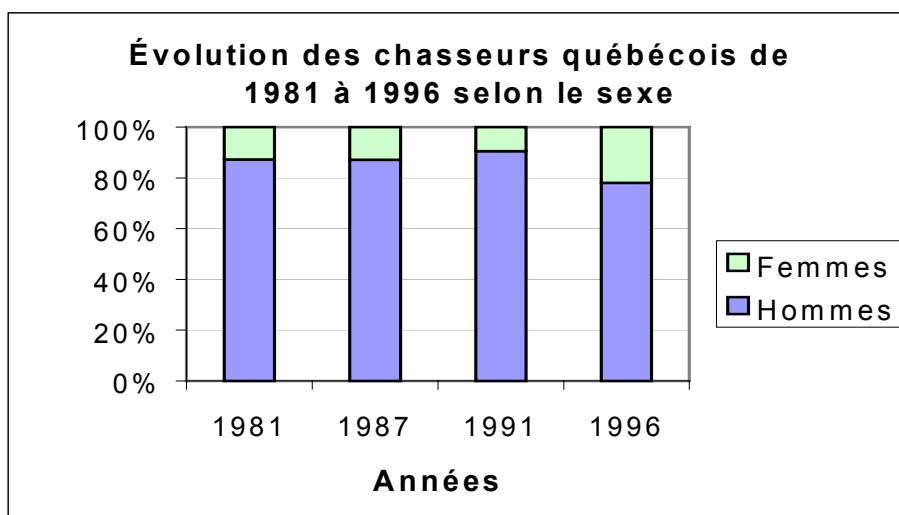
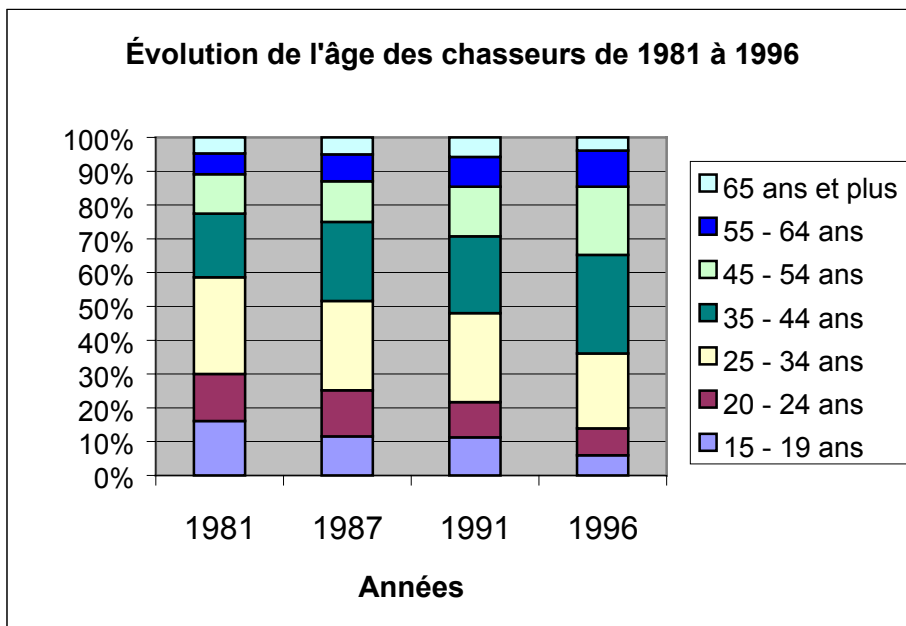


FIGURE 5



D'une façon plus particulière, on remarque cependant que le groupe des personnes plus fortunées est moins touché par cette désaffection, essentiellement parce que leur nombre augmente dans la population. Par ailleurs, c'est en milieu rural qu'on enregistre une baisse du nombre de chasseurs, alors que leur nombre augmente en milieu urbain, conséquence probable de l'exode vers les centres urbains. Aucune municipalité de la région n'atteint cependant le niveau critique de 100 000 habitants, au-delà duquel le taux de participation chute de façon importante.

Le nombre total de jours consacrés à la chasse décline constamment au Québec. On a enregistré une baisse de 11,7 % de 1991 à 1996. Cette désaffection a essentiellement été occasionnée par une importante baisse de 19,3 % du taux de participation dans la population, alors que le nombre de jours d'activité restait stable à 14,5 par chasseur. Comme pour le nombre de chasseurs, ce sont les hommes qui sont à l'origine de cette diminution, ayant réduit de plus du cinquième le nombre de jours qu'ils consacraient à la chasse alors que les femmes faisaient plus que doubler leur participation. Encore une fois, ce sont les jeunes (15 à 24 ans) ainsi que les personnes de 65 ans et plus qui désertent ce sport, ayant réduit de près de la moitié le nombre de journées qu'ils y consacraient de 1991 à 1996, tout en réduisant le nombre moyen de jours de pratique par année. Durant cette même période, le seul groupe de chasseurs qui a augmenté sa participation (d'environ 15 %) est celui formé des chasseurs de 45 à 64 ans. Ceci a été occasionné par leur croissance démographique ainsi que par une légère hausse du nombre moyen de leurs journées d'activité. Environ 272 000 jours de chasse seraient effectués en Chaudière-Appalaches par 26 chasseurs (activité principale seulement).

Entre 1991 et 1996, ce sont les chasseurs résidant en milieu rural qui ont occasionné la baisse du nombre total de jours de chasse au Québec en réduisant de 35 % leur contribution alors que les résidents de milieux urbains accroissaient la leur de 17,4 %. Cette augmentation des chasseurs urbains est occasionnée par la croissance démographique de la population urbaine

ainsi que par une légère hausse du nombre moyen de jours d'activité effectuée par les chasseurs vivant en milieu urbain, bien qu'il y ait une proportion inférieure des résidents urbains qui sont des adeptes de la chasse comparativement aux ruraux.

Parallèlement au fléchissement de la pratique de la chasse, entre 1981 et 1996 on enregistre une baisse des dépenses totales encourues de 28 %. Par contre, les dépenses moyennes quotidiennes par chasseur ont progressé de 5,7 %. Les femmes ont réduit leurs dépenses de façon beaucoup plus marquée que les hommes. Fait à noter, les personnes âgées de 65 ans et plus ont augmenté considérablement leurs dépenses moyennes par individu, allant même jusqu'à les doubler de 1987 à 1991, bien qu'en tant que groupe d'âge l'ensemble de leurs dépenses ait marqué une diminution de 1981 à 1987.

Les excursions, c'est-à-dire les déplacements avec retour dans la même journée, constituent l'option privilégiée des chasseurs québécois. En 1996, elles représentaient 76 % des déplacements, mais seulement 50 % des journées de chasse. Pour 56 % des chasseurs, la chasse constitue l'activité principale de leur déplacement, pour 27 % des chasseurs la chasse est toujours le motif secondaire et pour 17 % des chasseurs la chasse est parfois la raison principale et parfois la raison secondaire du déplacement. On remarque également que plus l'âge du chasseur augmente, plus le pourcentage des déplacements effectués spécifiquement pour la chasse s'accroît, les jeunes se déplaçant donc moins spécifiquement pour la chasse. Pour les femmes, la chasse est également plus fréquemment une raison secondaire au déplacement. Lorsque la raison principale du déplacement est la chasse, la région de la Chaudière-Appalaches est choisie par près de un chasseur sur dix au Québec (cinquième position) alors que seulement 7,2% des chasseurs proviennent de notre région.

Les données dont nous disposons concernant les dépenses reliées à la chasse au gros gibier nous indiquent que les dépenses totales de l'ensemble des chasseurs sont demeurées relativement stables entre 1981 et 1991. Malgré qu'un plus fort pourcentage de la population pratique la chasse au gros gibier, que le nombre de chasseurs se soit accru et que ces derniers aient augmenté le nombre de jours de pratique, leurs dépenses quotidiennes ont cependant diminué.

Les particularités de la demande pour certains types de gibier

Le profil des chasseurs de petit gibier suit l'évolution provinciale que nous venons de décrire : le chasseur type vieillit et les deux tiers de ceux-ci se situent dans la classe d'âge de 25 à 54 ans. Cette chasse est prisée des résidents de la Chaudière-Appalaches, car ils se procurent 7,9 % des permis alors qu'ils ne représentent que 7,2 % des chasseurs. C'est le type de chasse pour laquelle le taux de récurrence d'achat de permis d'une année à l'autre est la plus grande.

Les adeptes de la chasse au cerf de Virginie vieillissent également, mais ils figurent parmi les plus jeunes de tous les groupes de chasseurs. Ils avaient en moyenne 39,7 ans en 1995 comparativement à 41 ans pour l'ensemble des chasseurs. Ici, également, la relève fait défaut, les jeunes chasseurs de moins de 35 ans étant de plus en plus rares et ceux de moins de 25 ans ayant proportionnellement régressé de moitié entre 1981 et 1995. La région de la Chaudière-Appalaches fournit 11 % des chasseurs de cerfs, après les régions de la Montérégie, de l'Outaouais, des Laurentides et de l'Estrie, ce qui confirme l'intérêt pour cette chasse chez nous.

Les chasseurs d'orignal au Québec sont les plus vieux, après ceux qui chassent le caribou. Leur âge moyen était de 42,4 ans en 1995, ce qui met en évidence le manque de relève pour ce type de chasse également. La région fournirait environ 4,5 % de ces chasseurs, ce qui est très inférieur à sa contribution au nombre de chasseurs provinciaux (7,2 %).

La chasse à l'ours noir est le type de chasse qui a connu le plus fort déclin au Québec, le nombre de permis émis ayant passé de 41 300 à 9 658 entre 1981 et 1997, et ce, malgré une récolte et un succès de chasse à la hausse. La proportion de jeunes chasseurs est également en régression pour ce type de gibier, bien que le candidat type soit le second plus jeune après celui qui chasse le cerf. Cette clientèle est également la moins fidèle, les chasseurs d'ours noirs n'achetant leur permis en général qu'aux cinq ans. Seulement le cinquième d'entre eux se procurent un permis au moins aux deux ans. La Chaudière-Appalaches ne fait pas partie des quatre régions fournissant le plus de chasseurs d'ours noirs.

Le nombre de chasseurs d'oiseaux aquatiques a également connu une diminution fort significative entre 1981 et 1991. Le nombre d'adeptes a diminué de 30 %, avec une baisse d'effectif beaucoup plus importante chez les femmes (-68 %) que chez les hommes (-24 %), ceux-ci constituant, en 1991, 94 % de cette clientèle. Le nombre de jours de chasse a suivi la même tendance, affichant une diminution de 40 %, principalement causée par la réduction du nombre de jours par chasseur et par la diminution du taux de participation des 15-19 ans (-57 %) et des 20-24 ans (-66 %). Les chasseurs d'oiseaux aquatiques sont de plus en plus scolarisés. La proportion de ceux-ci ayant au moins un diplôme post-secondaire est passée de 18 à 41 % durant la décennie 1981-1991. Leurs revenus sont également supérieurs à la moyenne.

La chasse préférée des chasseurs de notre région est maintenant celle du cerf, pour laquelle ils se sont procuré, durant l'année 2001, 6 820 permis, suivie de près par celle au petit gibier, avec 5 546 permis achetés. La chasse à l'orignal vient loin derrière, avec environ 2 763 permis achetés pour la saison 2001.

Au Québec, l'effort total de chasse dans les ZEC est légèrement à la hausse depuis 1993, ce qui est la conséquence du gain de popularité de la chasse au cerf de Virginie dans ces territoires. La fréquentation pour la chasse au cerf de la ZEC Jaro est cependant demeurée stable. Avec environ 3 300 journées consacrées à la chasse au cerf, la ZEC Jaro demeure toujours la ZEC la plus fréquentée au Québec pour ce type de gibier, enregistrant à elle seule le quart des journées de chasse pour ce type de territoire faunique. La fréquentation pour la chasse à l'orignal y a cependant décliné de près du quart entre 1995 et 1999, malgré la stabilité provinciale, pour se situer autour de 1 600 journées d'activité annuellement, ne fournissant qu'un peu plus du centième de l'effort de chasse provincial dans les ZEC. La ZEC Jaro procure également environ 1 400 journées de chasse au petit gibier chaque année.

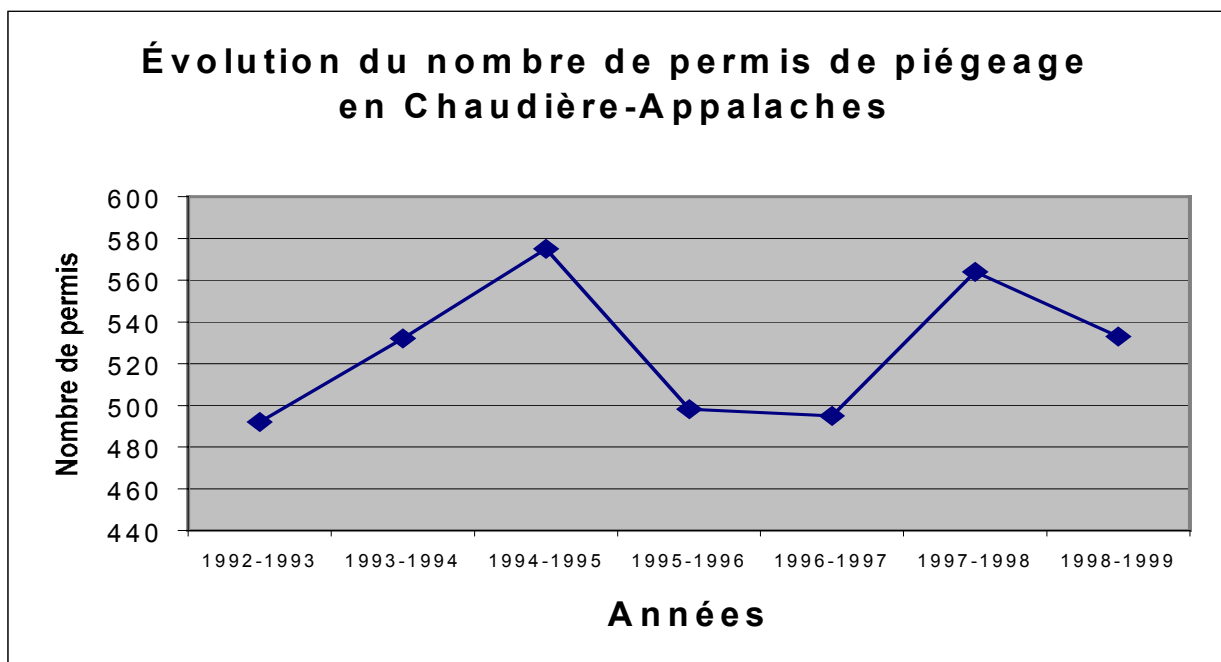
3.3 Le piégeage

Très peu de données récentes sont disponibles concernant cette forme d'exploitation de la faune. La pratique du piégeage, autrefois dénommée trappage, a été fortement transformée au début des années 1990 à la suite de l'instauration de techniques de capture plus humanitaires et de l'obligation pour chaque participant de suivre un cours de formation. À cette époque, approximativement la moitié des piégeurs ont abandonné l'activité, leur nombre passant de 35 000 à environ 17 000 pour l'ensemble de la province. De ce nombre de personnes s'étant qualifiées, seulement 8 900 pratiqueraient le piégeage de façon courante. La nécessité de

s'équiper de nouveaux pièges plus performants ainsi que la baisse générale du prix octroyé pour les fourrures ont largement contribué au déclin de la pratique du piégeage. La dernière décennie a cependant été marquée par une reprise du marché mondial de la fourrure.

En Chaudière-Appalaches, environ 2 800 personnes ont suivi le cours de formation, mais à peine 500 d'entre-elles s'adonneraient au piégeage, laissant entrevoir le potentiel de développement de cette activité faunique (figure 6). Un certain nombre de piégeurs provenant de l'extérieur de la région, probablement en bonne partie de la Communauté urbaine de Québec, viennent également pratiquer chez-nous.

FIGURE 6



3.4 Les activités sans prélèvement

La région de la Chaudière-Appalaches affiche une performance moyenne en regard des activités sans prélèvement lorsque l'activité constitue la raison principale du déplacement, elle se situe au dixième rang provincial en tant que destination privilégiée par les adeptes du Québec, soit pour environ 19 000 personnes. Par contre, si l'on considère le nombre de jours d'activités sans prélèvement dans notre région, la situation est beaucoup plus reluisante, car elle se situe en cinquième position au Québec. Manifestement, les personnes qui pratiquent les activités non-consommatrices demeurent longtemps en Chaudière-Appalaches et y reviennent souvent. Les personnes ne résidant pas au Québec effectuent peu de déplacement d'intérêt faunique sans prélèvement vers notre région. Il se pratiquerait, dans la région, au moins 222 000 jours d'activités sans prélèvement faunique annuellement.

Au Québec, près de deux millions de personnes pratiquent des activités sans prélèvement liées à la faune, que ce soit près de leur domicile, telles nourrir et observer les oiseaux, ou encore lors de déplacements pour observer, photographier ou étudier les animaux.

En 1996, près de un Québécois sur cinq de 15 ans et plus, soit 1,17 million de personnes, ont effectué des déplacements qui comportaient un intérêt faunique, le plus souvent pour observer les animaux, mais aussi pour les photographier. La faune ne constituait pas toujours la raison principale de ces déplacements. Ainsi, pour seulement 16,5 % des personnes ayant effectué un tel déplacement, l'activité faunique est toujours la raison principale de ce déplacement. Par contre, pour 67,5 % d'entre eux, la faune était toujours d'intérêt secondaire lors de leur déplacement en milieu naturel. Enfin, pour 16 % de l'ensemble, un sujet faunique constituait parfois la raison principale du déplacement et, en d'autres occasions, la raison secondaire.

En 1996, selon le rapport sommaire de l'enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens, pour le Québec seulement, l'ensemble des déplacements fauniques totalisait 16,9 millions de jours par année, soit 14,4 jours par participant. Bien que 59 % de l'ensemble des journées d'activités fauniques enregistrées étaient associées à un voyage nécessitant au mois une nuitée, près des deux tiers des participants (63 %) préfèrent pratiquer ces activités sous forme d'excursion journalière.

L'intérêt pour les activités sans prélèvement est relativement constant depuis le début des années 1980, bien que les femmes aient légèrement accru leur taux de participation pour maintenant constituer la moitié des adeptes. Si l'on examine les tendances par groupe d'âge, l'on constate que pour cette même période le taux de participation des jeunes de 15 à 19 ans a manifesté une légère décroissance de 2 % et que celui des personnes de 55 ans et plus a diminué de 11 %. Par contre, le taux de participation des personnes âgées de 25 à 54 ans a progressé de près de 17 %. Cette croissance fait en sorte qu'un peu plus de cinquante pour cent des amateurs ont maintenant entre 25 et 44 ans.

Le taux de participation aux activités sans prélèvement s'accroît de façon continue en fonction du niveau de scolarité du participant. Environ 15 % des gens possédant un diplôme d'études secondaires s'adonne à ces activités et il s'accroît jusqu'à 29 % des personnes détenant un diplôme universitaire. Chez les Québécois disposant de revenus personnels supérieurs à 5 000\$, la participation est également de plus en plus importante à mesure que leurs revenus s'élèvent. Le taux de participation des personnes disposant d'un revenu personnel de plus de 40 000 \$ est plus d'une fois et demie supérieur à celui des personnes bénéficiant de 5 000 \$ à 10 000 \$.

Les Québécois effectuant des déplacements d'intérêt faunique ont leurs vedettes. Ainsi la popularité des oiseaux aquatiques est très stable depuis le début des années 1980, celle des oiseaux non aquatiques est à la baisse, mais se situe quand-même au premier rang des préférences, intéressant la moitié des amateurs. Les gros mammifères gagnent constamment en popularité et sont maintenant une source d'intérêt pour 42 % des Québécois effectuant des déplacements d'intérêt faunique. Les petits mammifères ont, quant à eux, perdu beaucoup de terrain depuis le début des années 1980.

Si le nombre de Québécois qui ont effectué des déplacements d'intérêt faunique s'est élevé sensiblement au cours des deux dernières décennies, il en va tout autrement des sommes qu'ils y ont consacrées. Les dépenses effectuées pour ce loisir ont diminué de façon continue entre 1981 et 1996, les déboursés annuels passant de 619 \$ à 239 \$ et les dépenses journalières de 48 \$ à 17 \$ par personne. En plus de réduire leurs dépenses journalières, les amateurs ont également diminué de façon appréciable le nombre de jours par participant au cours desquels ils effectuaient des activités sans prélèvement.

Il faut se rappeler que pour la majorité des gens, et pour 82 % des jours passés en milieu naturel, ce type d'activité faunique n'est effectué que de façon secondaire au déplacement dans la nature. Ces personnes dépensent beaucoup moins par jour, soit 13 \$, comparativement aux personnes pour lesquelles la faune constitue l'objet principal du déplacement et qui dépensent 32 \$ par jour. Il faudra tenir compte de ces réalités lors de l'élaboration des budgets de projets visant ce type d'activité. Manifestement, de tels projets auraient avantage à se positionner dans le sillage de produits ou événements engendrant un achalandage important.

L'ensemble des Québécois a dépensé 281 millions de dollars en 1996 lors d'activités d'intérêt faunique sans prélèvement. L'achat d'équipements constitue la principale dépense, accaparant, en 1996, 47 % du budget. Ces équipements ne sont généralement pas fabriqués au Québec.

Les activités non consommatrices deviennent de plus en plus populaires dans les pourvoiries, où la demande pour les activités autres que la chasse et la pêche a presque doublé entre 1992 et 1995.

4 Le portrait de la ressource faunique, du territoire et du potentiel de mise en valeur

Ce chapitre trace le profil faunique régional en décrivant les différentes composantes de l'offre faunique qui a un potentiel de développement telles que sa diversité, son abondance et sa distribution. Le potentiel de mise en valeur associé aux produits faune, qu'il soit avec ou sans prélèvement, est également abordé. Certains potentiels concernent plusieurs espèces et ils sont alors généralement abordés dans la section 4.1 (le milieu biophysique). Les potentiels qui concernent un ou plusieurs lieux prédéterminés sont de plus illustrés sur une série de cartes (figures 7 à 14) présentées au chapitre 5. Enfin, un tableau synthèse (tableau 13), également au chapitre 5, dresse la liste de l'ensemble des potentiels identifiés de développement faunique.

4.1 Le milieu biophysique

Le milieu biophysique représente en quelque sorte les différents milieux de vie utilisés par la faune, c'est-à-dire les habitats aquatiques, les milieux humides et les habitats terrestres. Une courte section sur les routes migratoires empruntées par la faune est également présentée dans cette section.

4.1.1 Les habitats aquatiques

4.1.1.1 La description

LE FLEUVE SAINT-LAURENT

Le Saint-Laurent, dont une partie longe la Chaudière-Appalaches sur un peu plus de 200 km, est le plus important plan d'eau de la région. On y trouve deux secteurs distincts, soit l'estuaire fluvial et l'estuaire moyen. L'estuaire fluvial est constitué d'eau douce et s'étend de la décharge du lac Saint-Pierre à l'extrémité est de l'île d'Orléans. En aval de ce point et jusqu'à Rivière—du-Loup, l'eau est saumâtre, puis salée; ce tronçon représente l'estuaire moyen. Au cours de la dernière décennie, les interventions d'assainissement qui ont été réalisées dans les secteurs

municipal et industriel ont permis d'améliorer significativement la qualité de l'eau de l'estuaire fluvial. À la hauteur de Lévis, la qualité de l'eau est satisfaisante, mais la contamination bactériologique compromet cependant la baignade à certains endroits et à certains moments. Pour l'instant, la pollution d'origine agricole n'affecte pas outre mesure le Saint-Laurent, mais la mauvaise qualité de l'eau dans ses affluents peut affecter des ressources biologiques associées à l'estuaire, notamment en nuisant à la reproduction et en altérant certains sites de fraie d'espèces de poissons, tel que l'éperlan arc-en-ciel.

LES COURS D'EAU

La région de la Chaudière-Appalaches est serpentée par un nombre impressionnant de ruisseaux et de rivières. Elle est l'une des plus importantes régions productrices de bovins, de porcs, de volailles et de cultures diverses. Bien que l'on trouve certains problèmes de pollution d'origine industrielle, surtout dans la rivière Chaudière, l'agriculture représente la principale source de dégradation des cours d'eau de la région. À cet égard, les rivières Chaudière, Etchemin, du Sud et Boyer ainsi que certains de leurs tributaires sont particulièrement problématiques. De plus, des aménagements tels que le redressement, le reprofilage, le détournement et la canalisation des ruisseaux et des rivières provoquent un phénomène de « banalisation » des cours d'eau. Le drainage agricole et forestier ainsi que le déboisement des zones riveraines en milieu agricole et urbain sont autant de pratiques qui diminuent sensiblement la valeur des milieux aquatiques comme habitat faunique. Les traverses privées de cours d'eau en milieu agricole et forestier sont nombreuses et peuvent également constituer un cumul de dégradations localisées qui perturbent l'habitat du poisson.

LES LACS

La Chaudière-Appalaches compte relativement peu de lacs, lesquels sont généralement peu profonds, très productifs et peu sensibles à l'acidification. La majorité des 625 lacs et étangs de la région sont de très faible superficie (< 10 ha) et seulement 19 d'entre eux ont une superficie supérieure à 100 hectares, le plus important étant le lac Saint-François. Certains sont utilisés comme réservoir, le principal étant formé par le lac Saint-François, qui contient 740 millions de mètres cubes d'eau et qui est utilisé à des fins de production hydroélectrique, de villégiature et de lutte contre les crues. Ce plan d'eau fait l'objet d'une variation annuelle très importante du niveau de l'eau, qui peut atteindre plus de 8 m et qui exonde les herbiers utilisés pour la fraie de plusieurs espèces de poissons. Des discussions sont en cours avec le Centre d'expertise hydrique du Québec afin de trouver des solutions à ces fortes variations. Le lac Breeches, qui retient 4 millions de mètres cubes d'eau, constitue le second réservoir en importance. Les bassins versants de la plupart des lacs de bonne taille subissent des pressions causées par les activités agricoles et forestières de même que par les activités liées à la villégiature, lesquelles entraînent une dégradation progressive de la qualité de l'eau et accélèrent le processus de vieillissement des plans d'eau (eutrophisation). Enfin, bien que la plupart des lacs soient du domaine public, leur pourtour est souvent ceinturé de propriétés privées, ce qui a comme conséquence que l'accessibilité à ces plans d'eau est devenue un problème.

LES BARRAGES

En Chaudière-Appalaches, on répertorie un peu plus de 850 barrages, érigés sur les cours d'eau et à la décharge des lacs. Ils sont surtout concentrés dans les MRC La Nouvelle-Beauce, Bellechasse, Les Etchemins et Robert-Cliche. De ce nombre, 40 % ont plus de un mètre de hauteur. Les trois plus imposants ouvrages de ce type sont le barrage Jules-Allard (18,5 mètres), à la sortie du lac Saint-François, le barrage situé sur le ruisseau de l'Aqueduc (14 mètres) et appartenant à la ville de Thetford Mines et, enfin, le barrage Sartigan (12,8 mètres), sur la rivière Chaudière. Les barrages servent à diverses fins, la plus courante étant la pratique d'activités de récréation et de villégiature (74 %). Les piscicultures (privées et commerciales), les prises d'eau (municipales, résidentielles et industrielles) et les aménagements fauniques sont les autres types d'utilisation des barrages les plus communes. Ces structures, bien qu'elles soient dans certains cas bénéfiques, soulèvent souvent plusieurs préoccupations à l'égard de la faune aquatique. Soulignons notamment les contraintes quant à la libre circulation du poisson, la conversion d'un milieu d'eau courante en un milieu d'eau stagnante, la modification de la sédimentologie et de la température de l'eau, la transformation de la végétation aquatique et riveraine, la variation du niveau de l'eau causant des répercussions sur la fraie, la mortalité de poissons se déplaçant de l'amont vers l'aval et la dégradation de la qualité de l'eau.

4.1.1.2 Les potentiels de mise en valeur

- **Rédiger un guide sur la mise en place et le fonctionnement d'un organisme de rivières** et de lacs voués à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur des habitats aquatiques pourrait inciter certaines organisations à prendre en charge un plan d'eau. Ce type de projet pourrait profiter, entre autres, à l'omble de fontaine, à la truite brune, au doré jaune et à l'achigan à petite bouche (1B3)¹.
- **Promouvoir les techniques d'aménagement faunique** pour la faune aquatique (omble de fontaine, doré jaune, achigan à petite bouche) auprès des propriétaires terriens. En élaborant quelques sites de démonstration à proximité du pôle urbain, certains concepts importants tels que la protection des bandes riveraines et la nécessité de maintenir une certaine hétérogénéité dans les cours d'eau (diversité des habitats) pourraient être diffusés et différents guides techniques pourraient en même temps être mis à la disposition des propriétaires de lots (2A4).
- **Informers les citoyens sur les sites de pêche** en faisant la promotion de la pêche à l'aide d'un dépliant ou d'une carte destinée au grand public. Ce dépliant fournirait des renseignements sur la localisation et l'accès aux différents sites de pêche (pêche à gué, rampes de mise à l'eau, quais, ponts), les espèces présentes, les périodes de pêche et la disponibilité de différents services (3A5).
- **Promouvoir la pêche sportive sur la rivière Chaudière** (publicité) pour des espèces telles que le doré jaune, la perchaude, l'achigan à petite bouche, le maskinongé et la truite brune afin d'initier les gens à cette activité, stimuler la relève et identifier la Chaudière en tant que milieu privilégié pour la pratique de la pêche (4A7).

¹ Pour l'explication de ce code, le lecteur est prié de se reporter à la section 5.2.

4.1.2 Les milieux humides

4.1.2.1 La description

Les milieux humides sont des endroits saturés en eau et généralement recouverts par une étendue d'eau peu profonde pendant une certaine période de l'année. Ils comptent parmi les écosystèmes les plus riches et les plus productifs au plan faunique et floristique. Ces sites filtrent l'eau et régularisent les débits des cours d'eau mais, malheureusement, beaucoup de milieux humides ont été comblés ou drainés à des fins agricole et industrielle ainsi que pour la construction de résidences et d'infrastructures routières. Les trois grandes catégories de milieux humides sont les milieux humides influencés par la marée, les milieux humides d'eau douce dont le niveau varie sur une base annuelle et les tourbières.

La première catégorie de milieux humides se situe le long des rives du Saint-Laurent. On ne compte pas moins de 13 sites d'importance dans la région de la Chaudière-Appalaches. En partant de l'extrémité ouest de la région et en se dirigeant progressivement vers l'est, on trouve la Grande Batture de la rivière du Chêne, le marais de la pointe Platon, le marais de Saint-Antoine-de-Tilly, les battures de Beaumont, le Banc de Saint-Vallier, la batture de Berthier, les battures de Montmagny, la batture de Cap-Saint-Ignace, l'archipel de Montmagny, les battures de L'Islet, l'anse de Trois-Saumons, les battures aux Loups Marins et l'anse de Sainte-Anne. Ces endroits représentent des secteurs de concentration de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques, principalement la sauvagine et les oiseaux de rivage, et cinq de ces milieux humides bénéficient du statut juridique de refuge d'oiseaux migrateurs.

Les marais d'eau douce qui ne sont pas influencés par la marée et les tourbières se répartissent un peu partout sur le territoire, mais la plaine du Saint-Laurent à l'ouest de Saint-Michel-de-Bellechasse constitue le secteur où on les trouve en plus grand nombre. C'est également dans cette région que ces milieux humides ont les plus vastes superficies. La portion nord-est du territoire compte aussi de nombreux milieux humides. Le plus important marais de notre région est celui du Petit lac Saint-François, dans la MRC L'Amiante, qui représente un important lieu de repos et d'alimentation pour différentes espèces de sauvagine. Les trois tourbières les plus importantes au point de vue de la diversité biologique ou de la rareté de leurs composantes écologiques sont la zone de tourbières du parc de Frontenac, située dans la MRC L'Amiante, la Tourbière de Daaquam (Saint-Just-de-Bretenières), dans le sud de la MRC Montmagny et la Grande Plée Bleue, non loin de la municipalité de Lévis.

4.1.2.2 Les potentiels de mise en valeur

- **Développer des activités d'observation des oiseaux** dans certains secteurs de la région tels que l'Isle-aux-Grues, la rivière Chaudière, le lac Noir, la tourbière de la Grande Plée Bleue, le Domaine Joly-De Lotbinière, la pointe Platon, la baie de Gilmour, les rives de Saint-Romuald et le marais de Saint-Antoine-de-Tilly. Une grande diversité d'espèce d'oiseaux peut être observée en Chaudière-Appalaches, notamment les oiseaux aquatiques comme la sauvagine et les limicoles, les passereaux, les rapaces diurnes et les rapaces nocturnes. Pas moins de 35 sites d'intérêt pour l'observation des oiseaux sont répertoriés dans notre région dans le Guide des sites ornithologiques de la grande région de Québec, un ouvrage édité par le Club des ornithologues de Québec inc. La possibilité de faire des safaris photos est un exemple d'activités qui permettraient d'exploiter ce potentiel de mise en valeur de la faune (5A10).

4.1.3 Les habitats terrestres

4.1.3.1 La description

Le couvert forestier mélangé domine la région, puisqu'il occupe 43 % de la superficie des forêts productives. Les forêts résineuses et feuillues représentent chacune le quart de la superficie forestière alors que les secteurs en régénération comptent pour près de 10 % des surfaces boisées. La forêt en Chaudière-Appalaches est relativement jeune, car 85 % de la superficie du territoire boisé est constituée de peuplements de moins de 50 ans. La récolte totale de résineux entre 1990 et 1994 a représenté 80 % de la possibilité forestière alors que celle de feuillus a frôlé les 65 % de la possibilité forestière. Certaines pratiques forestières sont nuisibles pour la faune, notamment le débroussaillage, l'enlèvement des chicots et le nettoyage du sous-bois dans les érablières exploitées pour l'acériculture. La perte des vieilles forêts et des peuplements résineux qui servent d'abri à la petite et à la grande faune ont aussi des effets néfastes sur le potentiel faunique du territoire. Enfin, 96 hectares de forêt situés en zone de protection intensive ont été affectés par les incendies entre 1990 et 1994, mais aucun dégât significatif n'a été causé par les insectes défoliateurs.

4.1.3.2 Les potentiels de mise en valeur

- **Promouvoir les techniques d'aménagement faunique** pour la petite et la grande faune (gélinotte huppée, lièvre d'Amérique, bécasse d'Amérique, cerf de Virginie, orignal) auprès des propriétaires terriens. En élaborant quelques sites de démonstration à proximité du pôle urbain, il serait possible de promouvoir la pratique de traitements sylvicoles plus compatibles avec les besoins d'habitats de la faune (habitats de reproduction, d'élevage des jeunes, d'alimentation, de protection contre les prédateurs). Différents guides techniques pourraient en même temps être mis à la disposition des propriétaires de lots (2A4).
- La mise en place d'une ou de plusieurs structures d'accueil et d'organisation de la chasse permettrait de **faciliter l'accès au gibier en terre privée** (cerf de Virginie, orignal, gélinotte huppée, lièvre d'Amérique, bécasse d'Amérique). L'offre de chasse et les retombées économiques découlant de cette activité seraient améliorées et de telles mesures encourageraient par le fait même l'aménagement des habitats. Les retombées positives seraient encore plus grandes dans les secteurs où il y a de fortes densités de cerf de Virginie, puisque l'augmentation de la récolte pourrait amoindrir les problèmes d'accidents routiers ou de dommages aux propriétés tout en apportant des bénéfices pour les propriétaires aux prises avec des dommages. Actuellement, selon un sondage effectué par les agences forestières auprès des propriétaires de lots boisés de la région, seulement 2 % des répondants tirent profit de la chasse sur leur lot et, pourtant, plus des trois quarts de ceux-ci sont accessibles en voiture (3A1).
- **Créer, identifier et faire la publicité des endroits pour le tir de pratique à l'arme à feu.** Ces endroits sont en effet de moins en moins nombreux, surtout en périphérie des centres urbains (3A8).

4.1.4 Les routes migratoires

4.1.4.1 La description

Le Saint-Laurent représente un corridor de migration incontournable pour les espèces de poissons diadromes telles que l'anguille d'Amérique et l'esturgeon noir, qui ont besoin de l'eau douce et de l'eau salée à un moment ou à un autre de leur cycle vital. La forte productivité biologique du Saint-Laurent en fait également un milieu très propice pour l'engraissement des poissons comme l'éperlan arc-en-ciel, l'esturgeon jaune, l'alose savoureuse et les dorés. Ce cours d'eau majestueux constitue de plus une halte migratoire de premier plan pour la sauvagine de l'Est canadien. Une trentaine d'espèces y font escale en dehors de la période de reproduction et on les aperçoit parfois en très grand nombre. Les passereaux et les oiseaux de proie sont également abondants au printemps et à l'automne au niveau de l'archipel de Montmagny, qui constitue un endroit où ces oiseaux traversent le Saint-Laurent au moment de leur migration.

4.1.4.2 Les potentiels de mise en valeur

Le potentiel de mise en valeur qui vise les routes migratoires est traité dans les sections portant sur les habitats aquatiques (4.1.1), la faune aquatique (4.2.1), l'avifaune (4.2.5) et les principaux sites d'intérêt (4.3).

4.2 La faune

Le portrait faunique ainsi que le potentiel de mise en valeur qui en découle sont élaborés en fonction des connaissances actuellement disponibles. Si le milieu se montre intéressé à participer à l'élaboration d'un projet associé aux ressources fauniques et si la situation l'exige, la Société de la faune et des parcs du Québec pourrait, dans une phase ultérieure, procéder à l'acquisition de données supplémentaires afin de mieux cerner la nature et l'envergure du potentiel identifié et ainsi fournir un appui au promoteur du projet.

4.2.1 La faune aquatique

En Chaudière-Appalaches, 16 espèces de poissons ont été retenues pour leur intérêt actuel ou potentiel. Il s'agit de l'omble de fontaine, de la truite brune, du grand corégone, de la ouananiche, de l'éperlan arc-en-ciel, du doré jaune, du doré noir, de la perchaude, de l'achigan à petite bouche, du crapet-soleil, du maskinongé, de l'anguille d'Amérique, de la barbue de rivière, de la barbotte brune, de l'esturgeon jaune et de l'esturgeon noir. Lorsqu'une espèce est pêchée commercialement, les données mentionnées proviennent des deux zones de pêche dans le Saint-Laurent situées dans les limites de la région de la Chaudière-Appalaches.

4.2.1.1 *L'omble de fontaine*

LA DESCRIPTION

L'omble de fontaine est sans doute le poisson le plus connu au Québec. L'excellence de sa chair et sa combativité en font l'une des espèces sportives les plus estimées et recherchées. Ce poisson d'eau froide, claire et bien oxygénée mesure en moyenne entre 10 et 30 cm et fréquente les ruisseaux, les rivières et les lacs. En cours d'eau, l'omble de fontaine a besoin d'un habitat hétérogène constitué d'une alternance de fosses et de rapides, de blocs rocheux, d'abris variés et de zones d'ombrage. La fraie a lieu à l'automne et les frayères se situent le plus souvent dans les secteurs graveleux des cours d'eau. Les alevins sont les proies de plusieurs espèces de poissons. Des études ont démontré que l'introduction d'espèces compétitrices telles que le meunier noir et le mulot à cornes pouvait réduire substantiellement la production d'ombles de fontaine. De plus, les sédiments fins qui proviennent de sites perturbés en rive ou du territoire environnant réduisent rapidement le taux de survie des œufs en incubation. Ils réduisent également la capacité de support en invertébrés recherchés par l'omble de fontaine pour son alimentation.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

Espèce vedette dans notre région, l'omble de fontaine vit dans la plupart des rivières et des lacs en association naturelle avec d'autres espèces de poissons, mais certains cours d'eau recèlent des populations en allopatrie (seule espèce de poisson présente), particulièrement à l'est de la rivière Chaudière dans les environs du Massif du Sud. L'omble de fontaine est sensible aux perturbations et les activités humaines associées à la coupe forestière et à l'agriculture seraient à l'origine de sa raréfaction dans plusieurs secteurs. La hausse de la température de l'eau et l'apport de sédiments nuisent à l'omble de fontaine, qui est souvent en compétition avec d'autres espèces plus tolérantes. Malgré tout, il semble que le prélèvement par la pêche sportive demeure important en Chaudière-Appalaches. L'omble de fontaine est surtout présent dans la subdivision nord-est de la région. Il est peu abondant dans la plaine du Saint-Laurent et la présence de percidés (doré jaune et perchaude) dans la MRC L'Amiante limite les effectifs d'ombles de fontaine de ce secteur.

Bien que le réseau routier en Chaudière-Appalaches soit bien développé, les propriétés privées représentent 89 % du territoire terrestre de notre région, ce qui limite l'accès au poisson. Un autre facteur pouvant limiter la mise en valeur de l'omble de fontaine est le nombre important de petits barrages sur les cours d'eau de la région (section 4.1.1.1); si certains peuvent s'avérer bénéfiques, par exemple en bloquant la voie aux espèces compétitrices, ils représentent souvent des obstacles infranchissables pour les poissons qui cherchent des sites de fraie ou d'alimentation.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La limite de prise quotidienne est de 10 ombles de fontaine dans les zones de pêche 4 et 7 et de 15 ombles de fontaine dans les zones 3 et 21. La période de pêche va généralement de la fin avril à la mi-septembre, sauf dans la zone 21 où la pêche est autorisée à l'année.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **Évaluer et améliorer l'utilité des barrages à des fins fauniques.** Une évaluation des barrages recensés dans les secteurs à fort potentiel permettrait de déterminer s'ils ont un effet bénéfique ou néfaste pour l'omble de fontaine. Une fois que les barrages « nuisibles » auront été identifiés, la réalisation d'aménagements permettant l'accès à l'omble de fontaine tout en restreignant celui des espèces compétitrices permettrait d'accroître la productivité des cours d'eau et des lacs (1A3).
- **Mettre en place un programme scolaire d'adoption d'un cours d'eau** qui permettrait à des groupes de jeunes de s'occuper de l'aménagement et de la protection d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un tronçon de rivière afin d'en améliorer la productivité (1B2).
- **Développer la pêche à l'omble de fontaine en rivière** au moyen d'ententes avec les propriétaires terriens ainsi que l'aménagement de sentiers donnant accès à des sites de pêche afin que les pêcheurs puissent accéder facilement au territoire (3A7).
- **Faciliter l'observation et l'interprétation de la fraie de l'omble de fontaine** en aménageant, par exemple, des frayères aux fins d'éducation dans des secteurs propices à la pratique de ce genre d'activité (parcs, ZEC, pourvoiries) (5A7).

4.2.1.2 *La truite brune*

LA DESCRIPTION

Originaires d'Europe, la truite brune a été introduite en 1890 dans plusieurs cours d'eau du Québec. Cette espèce mesure de 30 à 40 cm et pèse entre 0,5 et 1 kg; au Québec, elle peut cependant atteindre 57 cm et peser plus de 7 kg. La truite brune fréquente habituellement les sections à courant faible et les bassins tranquilles des cours d'eau à température relativement chaude. Représentant souvent de belles prises, la truite brune a cependant la réputation d'être difficile à capturer à la ligne.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

La truite brune se reproduit naturellement dans quelques cours d'eau de la région et elle se répand de plus en plus. On la trouve dans le fleuve Saint-Laurent en amont de Berthier-sur-Mer ainsi que dans certains de ses tributaires, entre Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Jean-Port-Joli. Elle a également étéensemencée dans quelques lacs et rivières de la région de L'Amiante (rivière Saint-François) et elle est aussi présente dans la rivière Chaudière en amont de Saint-Georges.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La limite de prise est fixée à cinq par jour et la saison de pêche s'étend de la fin avril à la mi-septembre, sauf dans la zone 21 où la pêche est ouverte à l'année.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- Le potentiel 4A7 dans la section sur les habitats aquatiques (4.1.1) s'applique, entre autres, à la truite brune. C'est une espèce difficile à capturer, mais le défi qu'elle représente ainsi que les tailles parfois considérables qu'elle peut atteindre risquent d'inciter plus de pêcheurs à relever le défi.

4.2.1.3 *Le grand corégone*

LA DESCRIPTION

Le grand corégone est le poisson d'eau douce qui a la plus grande valeur commerciale au Canada. Au Québec, il est cependant très peu exploité et il n'est pas très populaire auprès des pêcheurs sportifs car il est peu connu et il ne mord pas facilement. Toutefois, le corégone est reconnu depuis longtemps pour la qualité exceptionnellement fine et savoureuse de sa chair. Dans notre région, le grand corégone mesure en moyenne 38 cm et pèse environ 1 kg; il fréquente les eaux froides du fond des lacs et du Saint-Laurent pendant la période estivale. Au moment de la fraie, qui s'étend de septembre à décembre, on le trouve en eau peu profonde près des rives rocailleuses des rivières et des lacs.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

En Chaudière-Appalaches, on trouve principalement le grand corégone dans le Saint-Laurent et dans le lac Saint-François. Une pêche automnale nocturne à l'épuisette et au carrelet se pratique depuis longtemps sur la rivière Saint-François et cette activité est apparemment très appréciée des adeptes.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Aucune limite de prise n'est imposée et la saison de pêche s'étend de la fin avril à la fin novembre, sauf dans la zone 21 où la pêche est ouverte à l'année. Il est également permis de pêcher 10 grands corégonnes par jour à l'épuisette et au carrelet du 25 octobre au 7 novembre dans la rivière Saint-François, entre le lac Aylmer et le deuxième pont en amont.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **Promouvoir et organiser la pêche au grand corégone à l'épuisette et au carrelet** (publicité, location d'équipement) dans la rivière Saint-François. Aux dires des amateurs, cette pêche de nuit est une activité tout à fait exceptionnelle, qui représente un véritable défi (4A3).
- **Développer un marché pour les produits du grand corégone.** Le foie du corégone peut servir à la préparation d'un excellent pâté et ses œufs fournissent un caviar fort apprécié dans l'Ouest canadien (4B2).

4.2.1.4 *La ouananiche*

LA DESCRIPTION

La ouananiche est la forme cantonnée en eau douce du saumon atlantique, dont l'habileté et l'énergie qu'elle déploie pour franchir les chutes et autres obstacles durant sa remontée des cours d'eau sont presque légendaires. Le poids moyen de la ouananiche varie entre 0,9 et 1,8 kg, mais, au lac Saint-Jean, elle peut atteindre 3,2 kg. Les jeunes vivent généralement dans les rivières à fond graveleux où le courant est moyennement rapide. On les trouve par la suite dans de grands lacs et les adultes reviendront frayer en rivière. La fraie a lieu en octobre ou en novembre dans le gravier des secteurs d'eau vive. En lac, l'éperlan arc-en-ciel demeure la proie préférée de la ouananiche.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

En Chaudière-Appalaches, on trouve principalement la ouananiche dans le lac Saint-François ainsi que dans la rivière Chaudière en amont de Saint-Georges.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La limite de prise est fixée à trois par jour et la saison de pêche s'étend de la fin avril à la mi-septembre, sauf dans la zone 21 où la pêche est ouverte à l'année.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- La possibilité de **créer une aire faunique communautaire** au lac Saint-François pour venir en aide aux populations de dorés jaunes profiterait également à la ouananiche (1B1).
- **Promouvoir la remise à l'eau** auprès des pêcheurs (dépliant, panneaux) permettrait de préserver dans les quelques plans d'eau où la ouananiche est présente un plus grand nombre de géniteurs et multiplierait les chances de capturer des spécimens de bonne taille (2B1).

4.2.1.5 *L'éperlan arc-en-ciel*

LA DESCRIPTION

L'éperlan arc-en-ciel fait depuis longtemps l'objet d'une pêche commerciale et sportive dans le Saint-Laurent. Autrefois, il se pêchait commercialement environ 40 tonnes d'éperlan arc-en-ciel par année sur la rive sud de l'estuaire et la pêche sportive générait annuellement 40 000 jours-pêche. La pêche à cette espèce était une activité peu coûteuse, puisqu'elle se pratiquait sur les quais, souvent situés en pleine ville, où elle constituait de plus une occasion de rencontre et d'échange entre les gens. L'éperlan arc-en-ciel est un poisson grégaire au corps mince et effilé, dont la longueur varie habituellement entre 18 et 20 cm et qui fréquente les eaux fraîches de la zone pélagique des lacs et des estuaires. La fraie a généralement lieu en mai dans les petits cours d'eau et les rivières à substrat graveleux. C'est un carnivore vorace

qui se nourrit surtout d'invertébrés, mais il ne dédaigne pas les alevins et les jeunes de plusieurs espèces de poissons tels que les dorés, la perchaude et le grand corégone. Il est la proie préférée de la ouananiche et du touladi, mais il est aussi pourchassé par l'omble de fontaine, les dorés et la perchaude.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

La population d'éperlans arc-en-ciel anadromes du sud de l'estuaire du Saint-Laurent a subi une baisse très importante au cours des 20 dernières années. La dégradation de la qualité de l'eau et la destruction du principal lieu de fraie du haut estuaire – la rivière Boyer – sont responsables de la situation précaire de l'éperlan arc-en-ciel en Chaudière-Appalaches. Un projet de restauration de la rivière Boyer et de ses frayères est en cours depuis 1990 sous la gouverne du Groupe d'intervention pour la restauration de la rivière Boyer (GIRB). Espèce fluviale classée prioritaire par Pêches et Océans Canada quant à son potentiel de générer rapidement des retombées économiques, l'éperlan arc-en-ciel représente une espèce marquante en Chaudière-Appalaches. Un effort marqué de restauration en milieu agricole est nécessaire, mais cette espèce pourrait ultérieurement subsister à une forte exploitation. Actuellement, on trouve l'éperlan arc-en-ciel en aval de Beaumont dans le fleuve et en bordure de celui-ci dans certains de ses tributaires, et la baie à Montmagny et l'anse de Sainte-Anne constituent des lieux de croissance pour les juvéniles. Des ensemencements ont également eu lieu dans le passé au lac Saint-François, ce qui fait qu'on y trouve actuellement une bonne population confinée en eau douce.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La pêche est interdite dans la zone 3 et dans une partie du ruisseau de l'Église, situé dans le fleuve (zone 21), mais elle est autorisée dans les zones 4 et 7 entre la fin avril et la fin novembre. Dans le Saint-Laurent (zone 21), la pêche est ouverte à l'année et la limite de prise est de 120 éperlans arc-en-ciel à peu près partout où la pêche est autorisée.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **La mise en valeur des quais** permettrait de favoriser la pêche à l'éperlan arc-en-ciel en faisant l'inventaire des quais en aval de Beaumont, en diffusant leur emplacement et en sécurisant ou en réaménageant, lorsque possible, ceux qui ont été abandonnés ou qui sont détériorés (3A3).
- **Mettre en place une activité d'interprétation de l'éperlan arc-en-ciel** à la halte routière de Saint-Vallier. Les gens ou les organismes désirant participer à ce projet pourraient potentiellement s'associer à la municipalité de Saint-Vallier, qui s'est déjà montrée intéressée à mettre en place un poste d'interprétation de la fraie de l'éperlan arc-en-ciel (5A6).

4.2.1.6 *Le doré jaune*

LA DESCRIPTION

Le doré jaune est l'un des poissons les plus recherchés par les pêcheurs sportifs et c'est l'espèce d'eau douce qui a la plus grande importance économique au Canada. Sa chair savoureuse est réputée être la meilleure de tous les poissons d'eau douce. Il mesure généralement de 30 à 50 cm et pèse entre 0,5 et 1,5 kg. C'est un poisson d'eau fraîche et légèrement turbide qui fréquente les eaux peu profondes des lacs et des grands cours d'eau. En rivière, on le trouve notamment dans les bassins situés au pied des rapides et dans les zones de courant modéré. Il est principalement piscivore et étant très peu sélectif, il s'accommode d'une large variété d'espèces.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

En Chaudière-Appalaches, les populations de dorés jaunes semblent stables dans la plupart des plans d'eau et l'abondance est maximale dans le Saint-Laurent (en amont de Berthier-sur-Mer), dans les embouchures de rivières et dans les lacs de la MRC L'Amiante, principalement dans le lac Saint-François. Dans ce dernier, cependant, les effectifs de dorés jaunes sont en diminution et des problèmes de recrutement ont été observés. Les principales causes pouvant expliquer l'état de la population de ce réservoir seraient le marnage des eaux, la surexploitation par la pêche sportive dans les années 1980, l'introduction d'éperlans arc-en-ciel et l'eutrophisation du lac. Au niveau de la pêche commerciale dans le Saint-Laurent, les captures sont négligeables, totalisant en moyenne 286 kg par année (1998-2000).

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La limite de prise est fixée à six par jour et la saison de pêche s'étend de la mi-mai à la fin novembre, sauf dans la zone 21 où la pêche est ouverte à l'année. La pêche blanche est également autorisée dans le lac Saint-François et dans la zone 7 entre le 20 décembre et le 31 mars. Au niveau de la pêche commerciale, aucun quota n'est imposé et 32 pêcheurs ont l'autorisation de pêcher le doré jaune en Chaudière-Appalaches.

LES POTENTIEL DE MISE EN VALEUR

- **La création d'une aire faunique communautaire** au lac Saint-François permettrait d'améliorer la gestion de ce plan d'eau. Le groupe s'occuperait notamment de l'aménagement et de la protection de l'habitat, de l'ensemencement (s'il y a lieu) et du suivi des frayères. Il pourrait également proposer et appuyer, dans la mesure du possible, des améliorations au niveau de la gestion du barrage Jules-Allard afin de limiter les effets néfastes du marnage des eaux (1B1).
- **Améliorer les populations de doré jaune au lac Saint-François** en s'inspirant des recommandations formulées dans le rapport sur la caractérisation ichtyologique et l'état de la population de dorés jaunes du lac Saint-François en 1998-2000 (1C2).

- **Offrir des services de pêche au doré sur le fleuve** par l'établissement de pourvoies donnant accès à des embarcations et à des guides de pêche. Cette approche constituerait de plus une occasion pour les pêcheurs commerciaux d'offrir de la pêche sportive et pour les pourvoies axées sur la chasse à l'oie des neiges de diversifier leurs activités et ainsi prolonger la durée de leurs activités (3A2).
- **Développer l'accessibilité à l'embouchure de la rivière Chaudière** en mettant en place certaines infrastructures telles qu'une aire de stationnement, un escalier et des sentiers. Ce secteur serait alors en mesure d'offrir une activité de pêche intéressante à un plus grand nombre d'adeptes (3A6).
- L'observation de la fraie du doré jaune à la rivière de l'Or permettrait de mettre sur pied, possiblement en collaboration avec le parc de Frontenac, une activité d'interprétation ayant comme objectif de **faire connaître la biologie du doré jaune** (5A5).

4.2.1.7 *Le doré noir*

LA DESCRIPTION

Le doré noir est parfois capturé à la ligne, mais il n'est pas considéré comme un poisson sportif populaire. Sa longueur moyenne varie entre 20 et 30 cm et son poids est généralement inférieur à 0,5 kg. Dans le fleuve Saint-Laurent, il peut cependant excéder 55 cm et peser plus de 1 kg. Il habite les eaux troubles, fraîches et peu profondes des lacs et des grandes rivières à faible courant et il fait des incursions dans les eaux saumâtres du Saint-Laurent, plus turbides que celles fréquentées par son congénère, le doré jaune.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

Dans notre région, le doré noir n'est présent que dans le Saint-Laurent, où il y aurait de fortes densités, tant en eau douce qu'en eau saumâtre. Cependant, il n'est pas vraiment exploité par les pêcheurs sportifs.

L'accès parfois difficile au fleuve ainsi que les problèmes de navigation occasionnés par les marées, les vagues et les courants présents dans ce cours d'eau représentent évidemment une contrainte majeure à la mise en valeur du doré noir en Chaudière-Appalaches. De plus, sa chair fréquemment parasitée et son aspect chétif ont comme conséquence qu'il est moins recherché par les pêcheurs commerciaux que le doré jaune.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La limite de prise est fixée à six par jour et la saison de pêche s'étend de la mi-mai à la fin novembre, sauf dans la zone 21 où la pêche est ouverte à l'année.

LES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- **Offrir des services de pêche au doré sur le fleuve** par l'établissement de pourvoiries donnant accès à des embarcations et à des guides de pêche. Cette approche constituerait de plus une occasion pour les pêcheurs commerciaux d'offrir de la pêche sportive et pour les pourvoiries axées sur la chasse à l'oie des neiges de diversifier leurs activités et ainsi prolonger la durée de leurs activités (3A2).

4.2.1.8 *La perchaude*

LA DESCRIPTION

La perchaude est une espèce généralement abondante. Au Québec, elle est exploitée commercialement et fait aussi l'objet d'une pêche sportive estivale et hivernale. Les individus capturés dans nos eaux mesurent en moyenne entre 10 et 25 cm et pèsent entre 50 et 200 g. La perchaude habite les endroits dégagés des grands lacs, des étangs et des rivières à faible courant aux eaux chaudes, claires et parsemées de végétation aquatique. C'est un poisson grégaire qui se nourrit activement à l'aurore et au crépuscule. La perchaude est une proie importante de plusieurs espèces prédatrices comme les achigans, les dorés, le grand brochet et le maskinongé.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

La population de perchaude semble stable dans la région et son fort potentiel de reproduction lui permet de tolérer une exploitation assez élevée. L'espèce est présente un peu partout sur le territoire, mais elle ne semble pas très recherchée par les pêcheurs. C'est dans les lacs de la région de L'Amiante et dans le Saint-Laurent en amont de Berthier-sur-Mer que les densités sont les plus fortes. La perchaude est cependant présente en bonne quantité dans la vallée de la rivière Chaudière, dans les lacs Frontière et Leverrier ainsi que dans le secteur de La Durantaye.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La limite de prise est fixée à 50 par jour et la saison de pêche s'étend de la fin avril à la fin novembre, sauf dans la zone 21 où la pêche est ouverte à l'année. La pêche blanche est également autorisée dans le lac Saint-François et dans la zone 7 entre le 20 décembre et le 31 mars.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- La possibilité de **créer une aire faunique communautaire** au lac Saint-François pour venir en aide aux populations de dorés jaunes profiterait également à la perchaude (1B1).
- **Développer la pêche à la perchaude dans les lacs de L'Amiante** en tant qu'activité de famille et de relève (4A2).
- La réalisation d'activités pour **initier les jeunes à la pêche** permettrait de stimuler la relève (4C6).

4.2.1.9 L'achigan à petite bouche

LA DESCRIPTION

Bien que sa chair soit d'excellente qualité, l'achigan à petite bouche est un poisson sportif recherché surtout pour son ardeur au combat; ses bonds hors de l'eau lorsqu'il est ferré procurent une expérience de pêche inoubliable. Les spécimens observés chez-nous mesurent généralement entre 20 et 38 cm et pèsent entre 250 g et 1 kg. Il habite les zones rocailleuses peu profondes des lacs et des rivières aux eaux claires et chaudes et il utilise fréquemment les arbres morts et les grosses pierres pour s'abriter. L'achigan à petite bouche fraie sur des fonds rocheux ou sablonneux entre la mi-mai et la mi-juillet.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

Dans notre région, l'achigan à petite bouche est à la limite de son aire de distribution, mais sa population serait apparemment à la hausse. Les plus fortes abondances d'achigan à petite bouche se trouvent dans la rivière Chaudière, principalement à son embouchure, ainsi que dans le tronçon situé entre Scott et Saint-Georges. Un pêche hivernale se pratique d'ailleurs dans les environs de Scott. Les lacs Poulin et Fortin, près de Saint-Georges, de même que le bras Saint-Victor, à proximité de Beauceville, soutiennent également de bonnes populations. Dans Lotbinière, cette espèce fréquente notamment le bassin de la rivière du Chêne, où une association de chasse et pêche organisait autrefois un tournoi annuel de pêche à l'achigan à petite bouche. Dans l'est, les embouchures des rivières situées entre Beaumont et Saint-Jean-Port-Joli livreraient également à l'occasion des spécimens d'achigans à petite bouche.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La limite de prise est fixée à six par jour et la saison de pêche s'étend de la mi-juin à la fin novembre, sauf dans la zone 21 et dans un tronçon de la rivière du Chêne où la pêche se termine fin mars. La pêche blanche est également autorisée dans la rivière Chaudière (zone 7), dans le lac Fortin et dans une autre section de la rivière du Chêne entre le 20 décembre et le 31 mars.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- Le bassin de la rivière du Chêne, dans Lotbinière, est depuis longtemps réputé pour la pêche à l'achigan à petite bouche. Cependant, le drainage forestier réalisé dans le passé a passablement altéré ce bassin. La **restauration de l'habitat de l'achigan à petite bouche** serait alors profitable pour cette espèce et pour les pêcheurs (1A1).
- **Développer l'accessibilité à l'embouchure de la rivière Chaudière** en mettant en place certaines infrastructures telles qu'une aire de stationnement, un escalier et des sentiers. Ce secteur serait alors en mesure d'offrir une activité de pêche intéressante à un plus grand nombre d'adeptes (3A6).

4.2.1.10 Le Crapet-soleil

LA DESCRIPTION

Le crapet-soleil est une espèce abondante et peu recherchée par les pêcheurs sportifs, mais qui demeure sans doute la première prise à la ligne de bien des débutants, puisqu'il se capture aisément. Le crapet-soleil mesure en moyenne entre 10 et 15 cm, mais il peut atteindre 22 cm. On le trouve dans les petits lacs et dans les zones herbeuses et peu profondes des lacs plus grands et des cours d'eau à faible courant. La fraie débute en juin lorsque la température de l'eau atteint 20 °C et elle peut se poursuivre jusqu'au début août. À cette époque, le mâle devient encore plus coloré et très agressif, et il attire la femelle au nid en pratiquant une cour élaborée.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

En Chaudière-Appalaches, le crapet-soleil est présent dans le Saint-Laurent en amont de Berthier-sur-Mer, dans la vallée de la rivière Chaudière entre Sainte-Marie et Saint-Georges, dans les lacs Poulin et Fortin, près de Saint-Georges, ainsi que dans plusieurs plans d'eau de la région de L'Amiante.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Aucune limite de prise n'est imposée et la saison de pêche s'étend de la fin avril à la fin novembre, sauf dans la zone 21 où la pêche est ouverte à l'année.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- La réalisation d'activités pour **initier les jeunes à la pêche** permettrait de stimuler la relève (4C6).
- Une activité d'observation de la fraye et du comportement de cour du crapet-soleil dans le parc de Frontenac (lac à la Barbue) permettrait de **faire connaître la biologie du crapet-soleil** (5A3).

4.2.1.11 Le maskinongé

LA DESCRIPTION

Le maskinongé est notre plus grand poisson d'eau douce après les esturgeons et c'est une espèce sportive de grand attrait et des plus estimées. Il fournit un combat acharné et n'abandonne la lutte qu'après de longues minutes et de multiples bonds hors de l'eau. Ce poisson trophée représente une famille typiquement spécialisée pour la prédation et les individus les plus souvent observés mesurent entre 70 et 120 cm et pèsent entre 2,5 et 16 kg. C'est une espèce d'eau fraîche et peu oxygénée. En lac, le maskinongé est surtout associé aux zones peu profondes jonchées de souches et à végétation dense alors que dans les rivières, il fréquente principalement les secteurs à courant lent.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

En milieu lacustre, le maskinongé subsiste difficilement en présence du grand brochet, car ce dernier fraie plus tôt et ses alevins seraient en bonne partie responsables de la prédation des larves du maskinongé. Dans la région de la Chaudière-Appalaches, l'espèce est présente dans le bassin de la rivière Chaudière et dans quelques lacs de L'Amiante (lac de l'Est, lac à la Truite), mais c'est dans le lac Frontière et dans la rivière Noire Nord-Ouest, dans la MRC Montmagny, qu'elle est la plus abondante.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La limite de prise est fixée à deux par jour et la saison de pêche s'étend de la mi-juin à la fin novembre, sauf dans la zone 21 où la pêche se termine fin mars.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **Valoriser l'importance des herbiers pour le maskinongé** dans le secteur du lac Frontière et sur la rivière Chaudière en sensibilisant les propriétaires riverains (dépliant, panneaux) au fait que cet habitat est utilisé pour la fraie et comme aire d'alevinage (2A1).
- **La promotion de la remise à l'eau** auprès des pêcheurs (dépliant, panneaux) permettrait de préserver dans les quelques plans d'eau où le maskinongé est présent un plus grand nombre de géniteurs et multiplierait les chances de capturer des spécimens de bonne taille (2B1).

4.2.1.12 *L'anguille d'Amérique*

LA DESCRIPTION

L'anguille d'Amérique est un poisson d'une grande importance économique. Les scientifiques s'y intéressent, entre autres, pour les particularités énigmatiques de son cycle vital. Espèce très combattive lorsque pêchée à la ligne, l'anguille d'Amérique mesure en moyenne 85 cm et pèse 1,25 kg. On la trouve dans n'importe quel type de lac et de rivière ainsi qu'en eau saumâtre. L'anguille d'Amérique comporte une seule et même population, qui vit en eau douce et qui va se reproduire en mer (catadrome), plus précisément dans la mer des Sargasses. Un an après l'éclosion, les petites anguilles, ou civelles, atteignent nos côtes, où elles colonisent alors sous forme d'anguillettes les rivières jusqu'à leur source en franchissant des obstacles apparemment insurmontables. En hiver, l'anguille d'Amérique entre en léthargie, s'enfouissant dans la vase au fond des lacs et des cours d'eau.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

En Chaudière-Appalaches, on trouve l'anguille d'Amérique dans le Saint-Laurent et dans certains de ses tributaires en aval de Lévis. Sa population est en baisse et plusieurs facteurs seraient en cause : surexploitation par la pêche, accumulation de contaminants et présence d'obstacles à sa migration, particulièrement les barrages hydroélectriques, qui sont responsables d'un fort taux de mortalité lors de la dévalaison. Au niveau commercial, les pêcheurs de la région capturent annuellement une moyenne de 6 300 kg d'anguille d'Amérique (1998-2000).

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Aucune limite de prise n'est imposée et la saison de pêche s'étend de la fin avril à la fin novembre, sauf dans la zone 21 où la pêche est ouverte à l'année. Au niveau de la pêche commerciale, aucun quota n'est imposé et 40 pêcheurs ont l'autorisation de pêcher l'anguille d'Amérique en Chaudière-Appalaches, bien que peu exercent ce droit.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **L'implantation de l'anguille d'Amérique dans la rivière Chaudière** serait susceptible d'intéresser certains pêcheurs sportifs en plus de bénéficier aux pêcheries commerciales (1C1).
- **Faire connaître le comportement de l'anguille d'Amérique** en aménageant une passe migratoire et une passerelle d'observation et d'interprétation au barrage Innergex, situé à l'embouchure de la rivière du Sud (5A1).

4.2.1.13 *La barbue de rivière*

LA DESCRIPTION

La barbue de rivière a une certaine importance commerciale dans le fleuve Saint-Laurent, mais chez nous, contrairement aux États-Unis, elle n'est pas particulièrement recherchée comme poisson sportif. C'est la plus grande espèce de « barbotte » au Canada, mesurant ordinairement entre 35 et 50 cm et pesant entre 1 et 2 kg. Dans le Saint-Laurent, elle peut cependant atteindre 73 cm et peser plus de 8 kg. La barbue de rivière fréquente généralement les eaux claires, fraîches et profondes à fond de sable et de gravier des lacs et des grandes rivières. Les jeunes peuvent être la proie de plusieurs espèces de poissons, mais les adultes, à cause de leur grande taille, n'ont probablement que peu d'ennemis.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

La barbue de rivière est en expansion dans le fleuve Saint-Laurent et elle est de plus en plus abondante dans notre région. En Chaudière-Appalaches, on trouve cette espèce dans le Saint-Laurent et dans les embouchures des grandes rivières.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Aucune limite de prise n'est imposée et la saison de pêche s'étend de la fin avril à la fin novembre, sauf dans la zone 21 où la pêche est ouverte à l'année.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **Développer l'accessibilité à l'embouchure de la rivière Chaudière** en mettant en place certaines infrastructures telles qu'une aire de stationnement, un escalier et des sentiers. Ce secteur serait alors en mesure d'offrir une activité de pêche intéressante à un plus grand nombre d'adeptes (3A6).
- **Développer un marché pour la barbu de rivière**, car la chair de cette espèce est de très bonne qualité, notamment fumée. En plus du marché pour la consommation, un nouveau marché pour les barbues de rivière vivantes (poisson d'élevage) serait en train de se développer (4B1).

4.2.1.14 *La barbotte brune*

LA DESCRIPTION

La barbotte brune est l'un des poissons les plus abondants de nos eaux. Cette espèce nocturne est très résistante à la dégradation du milieu. Bien qu'elle soit souvent dédaignée, elle demeure pourtant un poisson sportif et commercial important, car sa chair est excellente, particulièrement au printemps. La barbotte brune mesure ordinairement entre 20 et 35 cm et elle vit près du fond dans les eaux peu profondes et chaudes des lacs et des étangs, avec ou sans végétation. On la trouve également dans les baies peu profondes à fond de sable ou de vase des grands lacs et des rivières à faible courant.

LES TRAITES DISTINCTIFS RÉGIONAUX

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, on trouve la barbotte brune un peu partout sur le territoire et les populations sont à la hausse. L'abondance de la barbotte brune est cependant plus forte dans certains secteurs et c'est notamment le cas dans les environs du lac aux Canards, près de La Durantaye, dans les parages du lac Leverrier, à l'extrême sud de la MRC L'Islet, ainsi que dans les lacs de la région de L'Amiante.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Aucune limite de prise n'est imposée et la saison de pêche s'étend de la fin avril à la fin novembre, sauf dans la zone 21 où la pêche est ouverte à l'année.

POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- La réalisation d'activités pour **initier les jeunes à la pêche** permettrait de stimuler la relève (4C6).

4.2.1.15 *L'esturgeon jaune et l'esturgeon noir*

LA DESCRIPTION

Les esturgeons sont les plus gros poissons du Québec et comptent parmi les animaux qui vivent le plus longtemps. Ils sont très appréciés pour la qualité de leur chair, principalement fumée, et leurs œufs fournissent un caviar de très bonne qualité. La taille habituelle de l'esturgeon jaune varie entre 90 et 140 cm et son poids oscille entre 5 et 35 kg. L'esturgeon noir est le plus gros des deux et un adulte mesure normalement plus de 1,7 m et pèse plus de 45 kg. L'esturgeon jaune vit en eau douce dans les grandes rivières et les lacs alors que l'esturgeon noir est anadrome et fréquente plutôt les estuaires.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, les esturgeons ne sont présents que dans le Saint-Laurent, principalement en aval de Berthier-sur-Mer en ce qui concerne l'esturgeon noir et en amont de Montmagny pour ce qui est de l'esturgeon jaune. Les captures commerciales se chiffrent en moyenne à 20 500 kg par année pour l'esturgeon noir et à 1 700 kg par année pour l'esturgeon jaune (1998-2000). Il ne se pratique pas vraiment de pêche sportive à l'esturgeon et des études de suivi des populations sont en cours étant donné la baisse des effectifs.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La limite de prise sportive est fixée à un par jour et la saison de pêche s'étend de la mi-juin à la fin octobre. Au niveau de la pêche commerciale, 28 pêcheurs ont l'autorisation de pêcher l'esturgeon jaune et huit ont droit à l'esturgeon noir en Chaudière-Appalaches. Le quota pour l'esturgeon jaune pour les deux rives du Saint-Laurent entre le pont Laviolette et la pointe est de l'île d'Orléans est de 6 270 poissons de 45 cm ou plus et celui de l'esturgeon noir est de 2 484 poissons de 86 cm ou moins.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **Commercialiser les produits dérivés des esturgeons (osselets du crâne, cartilages, vessie natatoire).** Les osselets peuvent servir pour confectionner des bijoux, les cartilages sont recherchés par l'industrie pharmaceutique et la vessie natatoire sert à confectionner l'ichtyocolle, un produit utilisé dans la fabrication du vin et qui permet de le clarifier et de le stabiliser (4B3).

4.2.1.16 *Le bar rayé*

LA DESCRIPTION

Le bar rayé est un grand prédateur aux flancs argentés et rayés horizontalement dont la taille varie généralement de 40 à 70 cm. Il peut atteindre aisément plus d'une dizaine de kilogrammes. Il se nourrit principalement d'éperlans, de poulamons et d'aloses. C'est un poisson anadrome qui fréquente généralement les eaux côtières du Québec et des provinces

maritimes. La population qui colonisait jadis le fleuve Saint-Laurent pour est probablement aujourd'hui totalement décimée. C'est pourtant une espèce reconnue pour sa fécondité élevée, mais qui semble néanmoins mal supporter les perturbations de son habitat et la surexploitation. Le bar rayé est une espèce dont les populations présentent naturellement de grandes fluctuations.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

Le bar rayé semble à toute fin pratique totalement disparu de la région, le dernier spécimen ayant été capturé à Saint-Nicolas en 1981.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La pêche à cette espèce est interdite dans le fleuve Saint-Laurent.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

Réintroduire le bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent. Le bar rayé est une espèce très prisée des pêcheurs sportifs, jadis des tournois de pêche avaient lieu entre Québec et Montmagny. Aux États-Unis c'est un important poisson sportif (1C3).

4.2.1.17 Les potentiels de mise en valeur concernant plusieurs espèces de poissons

Pour plusieurs espèces, la demande pour la pêche pourrait être accrue grâce à : La création d'un livre de recettes qui permettrait d'**informer le public sur les poissons et le gibier présents en Chaudière-Appalaches et la façon de les préparer et de les apprêter** (4C5).

4.2.2 La grande faune

La grande faune en Chaudière-Appalaches est représentée par trois espèces considérées comme gibier, soit le cerf de Virginie, l'orignal et l'ours noir. Les deux premières espèces sont très prisées par les chasseurs sportifs alors que l'ours noir est recherché par les chasseurs, mais également par les trappeurs.

4.2.2.1 Le cerf de Virginie

LA DESCRIPTION

Le cerf de Virginie est le cervidé le plus commun dans notre région. Il fréquente les forêts et le milieu agroforestier. Son habitat estival se répartit sur environ 10 000 km², soit près des deux tiers de la superficie du territoire. Le Québec se situe à la limite nord de l'aire occupée par l'espèce en Amérique du Nord et la rigueur de nos hivers influence fortement son abondance et sa distribution. L'hiver constitue, en effet, une période cruciale pour le cerf : le froid et le couvert de neige, qui entrave ses déplacements, représentent une dépense énergétique importante. Il

devient également plus vulnérable à la prédation qui, dans la région, provient principalement du coyote, mais aussi des nombreux chiens errants. Pendant la période hivernale, les cerfs se regroupent dans des endroits particuliers, appelés « ravages », où ils se déplacent grâce à un réseau de sentiers. Les cerfs d'un secteur retournent généralement au même ravage année après année, après avoir parcouru souvent 20 km et plus. Ces aires de confinement doivent fournir de l'abri, offert par des peuplements majoritairement constitués de conifères, qui minimisent l'épaisseur de neige au sol et facilitent les déplacements tout en limitant la déperdition de chaleur causée par le vent. Les ravages doivent également offrir de la nourriture provenant des ramilles de la strate arbustive. Enfin, un bon entremêlement entre la nourriture et l'abri permet de minimiser les pertes énergétiques et d'améliorer la survie des cerfs en hiver.

Les ravages de plus de 2,5 km² sont généralement utilisés année après année. Ce caractère de permanence leur confère le statut d'habitat essentiel pour le cerf. Ces ravages sont cartographiés et font l'objet d'une attention particulière qui se traduit, sur les terres du domaine de l'État, par des mesures de protection juridique et des plans d'aménagement forestier ou encore, en terre privée, par des efforts de sensibilisation visant la conservation et l'aménagement de l'habitat. La réalisation de travaux forestiers qui tiennent compte de la dynamique de l'habitat du cerf peut contribuer à maintenir des habitats favorables à cette espèce. Les ravages de plus petites dimensions, souvent appelés « pochettes », sont moins permanents et ne font généralement pas l'objet de mesures de protection particulières.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

Depuis le milieu des années 1990, la population de cerfs de Virginie a connu une croissance importante dans la région de la Chaudière-Appalaches. Un inventaire aérien réalisé en janvier 2001 a permis d'évaluer qu'environ 40 000 cerfs fréquentent le territoire. Par ailleurs, la répartition des cerfs est inégale et reflète le gradient climatique observé dans la région. Ainsi, les plus fortes densités sont observées dans les subdivisions sud et Chaudière du territoire correspondant à la zone de chasse 4, au secteur sud de la zone 7 ainsi qu'au secteur ouest de la zone 3, le long de la vallée de la rivière Chaudière. En fait, près des deux tiers de la population de cerfs fréquentent cette partie du territoire, dont la superficie ne constitue qu'environ le tiers de la superficie totale de l'habitat propice dans la région. C'est également dans cette partie de la région que l'on trouve le plus grand nombre de ravages et que la récolte par la chasse est la plus élevée. Soulignons également qu'à eux seuls, les ravages de Saint-Gédéon et d'Armstrong, situés dans le sud de la Beauce, regroupent près du tiers de la population totale de cerfs de la région.

La récolte par les chasseurs a fortement augmenté au cours des dernières années. Tout près de 6 900 cerfs ont été abattus dans la région par les chasseurs à l'automne 2000 alors que la récolte de 1990 s'élevait à un peu plus de 1 400 cerfs seulement, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 19 %.

Depuis le début des années 1990, plusieurs hivers particulièrement cléments ont fait en sorte que la croissance de la population n'a pu être freinée, malgré l'augmentation de la récolte par la chasse. Dans les secteurs où la densité de cerfs est la plus élevée, des problèmes tels que des dommages à certaines productions agricoles, à des jardins ornementaux ou à des plantations ont commencé à faire leur apparition. La fréquence des accidents routiers occasionnés par les cerfs est également en hausse. La banque de données sur les accidents routiers de la Société de l'assurance automobile du Québec révèle, en effet, que le nombre d'accidents impliquant un animal a augmenté de 116 % dans la région entre 1994 et 1998. Une étude plus poussée des

rapports d'accidents effectuée par le ministère des Transports a également permis de démontrer que, de 1996 à 1998, 44 % des accidents impliquant un animal dans la région de la Chaudière-Appalaches étaient attribuables au cerf de Virginie. Le problème des accidents routiers impliquant le cerf est beaucoup plus aigu dans la partie sud-ouest du territoire, comprise dans la zone 4 et le sud de la zone de chasse 7. Dans la zone 3, quelques secteurs seulement semblent faire l'objet d'un plus grand nombre d'accidents, soit l'autoroute 73, l'autoroute 20 et la route 277 dans le secteur du ravage du Mont Orignal.

La chasse constitue le seul moyen vraiment efficace pour gérer adéquatement la population de cerfs. Les modalités de chasse peuvent être adaptées pour freiner la croissance en l'absence d'hivers rigoureux ou pour redresser la population si une série d'hivers difficiles déciment les cerfs. Cette activité permet également des retombées économiques importantes pour la région. Toutefois, la prédominance des terres privées, qui occupent 89 % du territoire et dont l'accessibilité est limitée, constitue une des entraves à la mise en valeur du cerf de Virginie par la chasse dans la région de la Chaudière-Appalaches. L'évolution des mentalités à l'égard de la pratique de la chasse, particulièrement en milieu urbain et périurbain, le manque de relève chez les chasseurs de même que les restrictions mises en place par plusieurs municipalités au regard de l'utilisation des armes à feu constituent également des facteurs importants qui limitent la pratique de la chasse et amplifient les problèmes découlant de l'abondance du cerf dans certains secteurs. Malgré le fait que seule la Société de la faune et des parcs du Québec ait juridiction en matière de gestion de la chasse au Québec et qu'en vertu du Code municipal du Québec les pouvoirs des municipalités touchent uniquement la sécurité des citoyens, une étude réalisée par la Fédération québécoise de la faune démontre qu'il existe actuellement des contraintes réglementaires municipales sur environ la moitié du territoire de la région de la Chaudière-Appalaches. Cette réalité doit être prise en compte.

En ce qui concerne l'habitat hivernal du cerf la majorité des ravages de la région se situent dans la portion sud-ouest du territoire. Ainsi, les MRC Beauce-Sartigan, L'Amiante et Robert-Cliche comptent à elles seules 19 des 29 ravages de plus de 2,5 km², ce qui représente une superficie de 515 km² sur un total de 685 km² pour l'ensemble des ravages de la région. La densité des cerfs en hiver y est importante et souvent à la limite de la capacité de support de l'habitat en termes de quantité de nourriture disponible. La portion est de la région compte quant à elle beaucoup moins de grands ravages (6 ravages de plus de 2,5 km² pour une superficie totale de 136 km²). Les cerfs y sont aussi moins nombreux par rapport à la superficie d'habitat disponible. Cette partie de la région, correspondant au territoire des MRC Bellechasse, Les Etchemins, L'Islet et Montmagny, se caractérise également par le fait que les cerfs, moins abondants, s'y distribuent dans de nombreuses petites pochettes, où leur survie peut être menacée par les hivers rigoureux.

Certains des ravages de la région, particulièrement ceux situés en terre publique ou sur les grandes propriétés privées appartenant à la compagnie Papiers Domtar, ont fait l'objet de plans d'intervention forestière. Ceux-ci doivent, pour la plupart, faire l'objet de nouvelles discussions visant leur renouvellement. Cinq ravages de la région situés en terre privée sont actuellement admissibles au Programme d'aide à l'aménagement des ravages (PAAR), géré par la Fondation de la faune. Ce programme vise à encourager les propriétaires privés à réaliser des travaux forestiers favorables à l'habitat du cerf. En plus d'être bénéfiques pour l'habitat du cerf, les travaux de récolte et d'aménagement dans les ravages constituent un potentiel fort intéressant pour l'économie régionale. Ce potentiel est actuellement sous-exploité et des mesures devront être prises pour sensibiliser les propriétaires, les conseillers forestiers et l'ensemble des intervenants régionaux visés. Le recours au PAAR pour un plus grand nombre de ravages de

même que d'autres moyens incitatifs devront être consentis pour mettre davantage en valeur ce potentiel.

Le comportement des cerfs qui se regroupent dans des ravages en hiver favorise également la création d'activités d'observation, qui contribuent à l'économie régionale. Dans le ravage d'Armstrong, la ZEC Jaro a élaboré un programme d'éducation et d'observation des cerfs en hiver qui s'adresse principalement à une clientèle scolaire. Dans d'autres secteurs, tel le ravage du Mont Orignal, la présence des cerfs constitue un attrait supplémentaire pour les adeptes de ski de fond qui fréquentent le réseau de sentiers de la station. Bien encadrées et planifiées, de manière à ne pas entraîner le dérangement indu des cerfs dans leurs ravages, les activités d'observation des cerfs présentent un potentiel de mise en valeur qui pourrait être davantage développé.

Soulignons, enfin, que la pratique du nourrissage à des fins de loisir, de plus en plus répandue, contribue parfois à accentuer certains problèmes découlant de la présence du cerf tels que les accidents routiers et les dommages aux propriétés. Cette pratique peut également être néfaste pour les cerfs eux-mêmes si les aliments offerts ne correspondent pas aux besoins alimentaires de cette espèce en hiver. Elle peut également occasionner une augmentation de la prédation ainsi que la dégradation de l'habitat aux environs des postes de nourrissage.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Le plan de gestion du cerf de Virginie, établi pour la période 2002 à 2008, trace le portrait de l'espèce pour chacune des zones de chasse, détermine des objectifs en termes de densité de cerfs et fixe les balises de la réglementation de chasse. Pour cette période et à l'exception de l'île d'Anticosti, il est prévu que la limite de prise annuelle sera d'un seul cerf par chasseur. La zone 3 sera divisée en deux secteurs, l'attribution de permis spéciaux pour la récolte de cerfs sans bois et l'ajout d'une saison à l'arme à chargement par la bouche étant prévue dans la portion ouest de la zone, où la densité de cerfs est la plus élevée. L'utilisation de l'arbalète sera permise exceptionnellement pendant la saison de chasse à l'arc dans l'ensemble de la zone 3 et cette nouveauté fera l'objet d'un suivi. Le plan de gestion prévoit peu de changements réglementaires en ce qui concerne la zone 4, mais les objectifs de densité de cerfs dans cette zone sont réduits à la baisse afin de tenir compte des problèmes de déprédation et d'accidents routiers. Afin d'augmenter la récolte de cerfs dans la zone de chasse 7 jusqu'alors réservée à la chasse à l'arc, il sera dorénavant permis d'utiliser le fusil, l'arme à chargement par la bouche et l'arbalète durant une partie de la deuxième saison de chasse. Des permis spéciaux seront également attribués par tirage au sort pour la récolte de cerfs sans bois au cours de cette deuxième saison, alors qu'auparavant seule la récolte de mâles adultes était permise pendant cette saison. Soulignons enfin que la zone 7 sera divisée en deux secteurs et que la récolte sera accentuée dans la partie sud de la zone, dont le secteur compris dans la région de la Chaudière-Appalaches, où les cerfs sont en plus grande densité.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

La Société de la faune et des parcs du Québec s'est récemment engagée dans la réalisation d'un projet pilote visant la mise en valeur optimale du cerf de Virginie dans la région de la Chaudière-Appalaches. Ce projet vise la mise en place de moyens novateurs pour optimiser les retombées économiques régionales découlant de la présence de cette espèce dans la région.

Le potentiel de mise en valeur élaboré pour cette espèce sera précisé et raffiné au fur et à mesure de l'avancement de ce projet.

- Différentes mesures peuvent être prises pour **promouvoir l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie** auprès des propriétaires privés. Le milieu semble réceptif à ce type d'intervention, car les sondages réalisés par les deux agences forestières du territoire révèlent qu'environ la moitié des propriétaires de boisés privés sont prêts à changer leurs méthodes de coupe pour maintenir la qualité des habitats et environ la même proportion se dit intéressée à participer à un programme d'aide à l'aménagement faunique. Dans l'est de la région, où les hivers sont plus rigoureux, les travaux réalisés peuvent améliorer la survie des cerfs en hiver et permettre d'améliorer ultérieurement l'offre de chasse. Dans cette partie de la région où les grands ravages sont plus rares, des efforts particuliers pourront être consacrés pour protéger et améliorer également les petits ravages, appelés « pochettes », constitués de peuplements à dominance résineuse. Dans les secteurs où la densité de cerfs est plus importante, les travaux peuvent être orientés plus particulièrement vers les grands ravages pour améliorer la qualité de l'habitat hivernal, souvent dégradé (2A2).
- **Favoriser l'observation du cerf de Virginie** pour permettre de compléter l'offre écotouristique dans certains secteurs à une période de l'année plutôt creuse en termes d'attraits. Le tout devrait cependant faire l'objet d'une planification soignée afin que l'installation d'éventuels postes de nourrissage ou la réalisation de tours d'observation et de sentiers d'interprétation praticables à la marche, en raquette ou à ski de fond n'entraînent d'autres problèmes et ne causent de dérangement indu aux cerfs dans leurs ravages. Outre la ZEC Jaro, les secteurs suivants seraient particulièrement propices à ce type d'activité : le ravin de Kinnear's Mills et de Saint-Jacques-de-Leeds, le ravin de Salaberry dans le secteur d'Irlande et de Black Lake, le ravin du Mont Orignal et le ravin de la rivière Famine, à Saint-Georges (5A11).

4.2.2.2 *L'orignal*

LA DESCRIPTION

L'orignal est le plus gros mammifère terrestre de notre région; c'est un gibier des plus impressionnants et des plus recherchés par les chasseurs au Québec. Compte tenu de sa taille imposante, l'orignal a besoin de beaucoup de nourriture et le choix d'un habitat est davantage en fonction du brout disponible que de l'abri. Le régime alimentaire de ce cervidé est constitué de feuilles, de ramilles, de branches et d'écorces d'une grande variété d'arbres. Il préfère les forêts jeunes et perturbées. Les forêts matures sont moins fréquentées parce qu'elles ne contiennent pas suffisamment de nourriture. En été, l'orignal fréquente également les étangs et les marécages, où il consomme des plantes aquatiques qui lui fournissent une part du sodium essentiel à son métabolisme.

La neige gêne peu l'orignal dans ses déplacements et les mortalités hivernales sont généralement faibles. En fait, l'orignal ne se confine sous couvert forestier dense que durant une courte période, à la fin de l'hiver. Ces sites, aussi appelés « ravages », abritent généralement des petits groupes de quelques individus. Contrairement aux ravages de cerfs de Virginie, qui peuvent être de grande superficie et être utilisés année après année, les ravages d'originaux sont de petite superficie et sont rarement permanents.

Dans notre région, l'orignal n'a pas de prédateur à part l'homme, bien que l'ours noir s'attaque parfois aux veaux. La chasse vient largement en tête des causes de mortalité, d'autant plus que l'ensemble de la région est très accessible avec un réseau routier bien développé. Les orignaux sont ainsi beaucoup plus vulnérables que dans de grands blocs forestiers, plus difficilement accessibles. Les travaux d'exploitation forestière sont généralement considérés comme favorables à cette espèce, puisqu'ils permettent le rajeunissement de la forêt. Cependant, ils doivent être réalisés de manière à assurer le maintien de corridors boisés offrant à la fois l'abri nécessaire en fin d'hiver ainsi qu'un couvert de protection qui permet de réduire la vulnérabilité de l'orignal face aux chasseurs.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

Au début des années 1990, à l'intérieur du premier plan de gestion de l'orignal, il fut constaté que la population d'orignaux des zones de chasse 3 et 4 dans la région de la Chaudière-Appalaches stagnait depuis plusieurs années. La pression et le taux d'exploitation par la chasse étant parmi les plus élevés au Québec, la population était maintenue à une densité beaucoup plus faible que ce que pouvait supporter l'habitat. D'ailleurs, seule l'immigration d'orignaux en provenance du Maine, où la densité est beaucoup plus élevée, permettait d'expliquer que la population puisse supporter, sans s'éteindre, un tel niveau d'exploitation. Il fut donc convenu de mettre en place des modalités de chasse plus restrictives visant à permettre l'accroissement de la population. Ainsi, pendant cinq ans, soit de 1993 à 1998, la récolte de femelles adultes a été interdite. En 1998, un inventaire aérien a permis de démontrer que les mesures mises en place avaient porté fruit et que la population d'orignaux avait amorcé une lente croissance. Cependant, même après ces cinq années d'interdiction de chasse à la femelle, la densité d'orignaux demeurait somme toute peu élevée. De fait, à l'exception des zones nordiques, la zone 3 et la partie de la zone 4 située dans la région de la Chaudière-Appalaches supportait encore les plus faibles densités d'orignaux de toutes les zones de chasse du Québec, soit moins de un orignal par 10 km² d'habitat. Lors des discussions visant à renouveler le plan de gestion, il fut donc convenu d'interdire la récolte des femelles pour une autre période de cinq ans, soit jusqu'en 2003. Dans la zone 3, la récolte des veaux fut également interdite.

La situation est quelque peu différente dans la zone de chasse 7, où seule la chasse à l'arc est autorisée. De plus, dans cette partie de la région, les orignaux bénéficient d'un habitat particulièrement propice constitué par de grands blocs forestiers humides et tourbeux. Dans la zone 7, la densité d'orignaux atteint aujourd'hui, en moyenne, plus de trois orignaux par 10 km² d'habitat. Le secteur compris dans le triangle formé par les municipalités de Saint-Gilles, Dosquet et Sainte-Agathe est particulièrement fréquenté et la densité pourrait y atteindre près de un orignal par kilomètre carré d'habitat.

Les données de récolte pour l'ensemble de la région illustrent également que la population d'orignaux est en croissance. Près de 700 orignaux ont été abattus par les chasseurs dans la région au cours de l'automne 2000 alors que la récolte ne comptait que 495 bêtes en 1990. Cette récolte se concentre surtout le long de la frontière américaine, sur les terres du domaine de l'État situées dans le centre des MRC Montmagny et L'Islet, dans la portion ouest de la MRC L'Amiante ainsi que dans le centre de la MRC Lotbinière. Par ailleurs, les données compilées au ministère des Transports au sujet des accidents impliquant des orignaux dans la région ne démontrent pas de tendance nette entre 1996 et 2000. Au nombre d'une cinquantaine par année, ces accidents sont cependant plus fréquents sur les routes des zones de chasse 3 et 7.

Exception faite des secteurs urbanisés et des secteurs fortement agricoles, le territoire en Chaudière-Appalaches offre des habitats généralement propices au développement des populations d'orignaux. La quantité de nourriture ne constitue pas un facteur limitant. Le principal élément de problématique en termes d'habitats découle du morcellement du couvert forestier qui, combiné à la forte accessibilité du territoire, augmente la vulnérabilité de l'orignal face à l'exploitation par la chasse. Il y aurait également lieu de se préoccuper du maintien d'une quantité suffisante et d'une bonne répartition spatiale des peuplements résineux offrant de l'abri en fin d'hiver. Notons, par ailleurs, que la tenure privée des terres a pour effet de réduire l'ampleur de ce problème en permettant une meilleure répartition des interventions dans l'espace et dans le temps.

Le taux d'exploitation de la population d'orignaux par la chasse étant déjà très élevé, le potentiel de développement de cette activité dans la région est moindre que pour le cerf de Virginie. Toutefois, les modalités de chasse plus restrictives en vigueur depuis quelques années dans les zones 3 et 4 nous permettent d'anticiper une croissance de la population dans plusieurs secteurs de la région et, par conséquent, une augmentation du potentiel des retombées découlant de la chasse. Les mêmes contraintes que celles mentionnées pour le cerf de Virginie (voir section 4.2.2.1) sont applicables pour l'orignal, c'est-à-dire le caractère privé des terres, le manque d'infrastructures d'accès et d'hébergement ainsi que les législations municipales contraignantes. Notons, enfin, que certains secteurs, notamment ceux de la MRC Lotbinière, pourraient offrir d'intéressantes possibilités de mise sur pied d'activités d'observation de cette espèce compte tenu de la forte densité qu'on y observe ainsi que la proximité des grands centres urbains.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Il est permis d'abattre, au cours d'une même année, un orignal par deux chasseurs et le permis de chasse n'est valide que pour une seule zone. La chasse à l'arme à feu est autorisée dans les zones de chasse 3 et 4, mais seul l'arc peut être utilisé pour chasser l'orignal dans la zone 7. Tous les segments de la population peuvent être récoltés dans la zone 7 alors que les chasseurs ne peuvent prélever que les mâles adultes dans la zone de chasse 3. Dans la partie nord de la zone 4, les chasseurs peuvent récolter les mâles adultes et les veaux. La région comprend également une petite partie de la zone 4 Sud, où les chasseurs ont été autorisés à récolter les femelles en plus des mâles ou des veaux au cours des saisons de chasse 2001 et pourront possiblement le faire en 2003.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **La promotion de la conservation de corridors boisés** et de peuplements résineux pouvant offrir de l'abri en fin d'hiver permettrait de maintenir le niveau des populations (2B2).
- **Organiser et promouvoir l'observation de l'orignal** en organisant des activités d'observation et d'interprétation de l'orignal dans les secteurs de Saint-Gilles, Dosquet et Sainte-Agathe, dans la Seigneurie de Joly, à la pourvoirie Daaquam ainsi que le long de la frontière américaine. De telles activités (interprétation des mœurs, safaris photos, etc.) risquent d'intéresser beaucoup d'amants de la nature, qui n'auraient, autrement, sans doute jamais la chance d'observer l'orignal en milieu naturel (5A8).

4.2.2.3 L'ours noir

LA DESCRIPTION

Autrefois très convoité pour sa fourrure, sa chair et sa graisse, l'ours noir est désormais souvent considéré comme un animal nuisible. Victime de sa réputation et de la pression de l'étalement urbain, son aire de répartition s'est rétrécie au fil du temps. L'ours noir fréquente une grande diversité d'habitats et il est présent à la fois dans les forêts matures de feuillus et de conifères, dans les zones de transition entre deux types d'habitats, dans les milieux humides et dans les zones perturbées, comme les brûlis et les parterres de coupe. L'ours passe l'hiver dans sa tanière; son rythme cardiaque et la température de son corps s'abaissent légèrement et il subsiste alors sur ses réserves de graisse. C'est pourquoi, le reste de l'année, la recherche de nourriture devient une préoccupation permanente. L'ours noir est omnivore, mais la majeure partie de son alimentation se compose de végétaux (rhizomes, bulbes, plantules, feuilles, glands, faînes, baies et fruits de toutes sortes). Son régime alimentaire comprend également des insectes et des carcasses d'animaux. À l'occasion, il peut également s'attaquer à de jeunes cervidés. Cette quête incessante de nourriture peut l'amener à s'approcher des installations humaines (champs de maïs, vergers, poubelles, sites d'appâtage pour la chasse au cerf, etc.) où il trouve une nourriture facile d'accès et très énergétique. L'ours noir est récolté par le biais de la chasse, mais aussi du piégeage. À part l'homme, l'ours n'a que peu de prédateurs, bien que le loup et le coyote puissent parfois s'attaquer aux individus jeunes ou affaiblis. Enfin, outre l'intolérance dont nous faisons preuve à son endroit, le morcellement des forêts et l'étalement urbain constituent les principales menaces pour cette espèce.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

L'habitat optimal de l'espèce est composé d'un entremêlement de plusieurs types de peuplements et de petites ouvertures favorisant l'établissement d'arbres fruitiers. Le potentiel d'habitat pour l'ours noir est généralement bon en Chaudière-Appalaches. Cependant, le développement agroforestier a eu pour effet de morceler cet habitat. L'ours noir est présent dans l'ensemble de la région, sauf dans les secteurs fortement urbanisés, mais sa densité est relativement faible. En 1995, il était estimé que la densité oscillait entre 1,2 et 1,6 ours par 10 km² d'habitat selon la zone de chasse. C'est le long de la frontière américaine ainsi qu'à la limite entre notre région et le Bas-Saint-Laurent qu'on le trouve en plus grand nombre. En comparaison avec d'autres régions administratives, peu de plaintes mettant en cause un ours sont acheminées aux agents de protection de la faune (24 au cours de l'année 2000).

La récolte par la chasse et le piégeage a beaucoup fluctué depuis 1985. Elle a toutefois connu une baisse importante en 1998, soit la première année d'application du plan de gestion. Depuis, la récolte est en augmentation, le nombre d'ours enregistrés étant passé de 52 en 1998 à 126 en 2000, 56 % de ceux-ci ayant été récoltés par des trappeurs. Soulignons également que le potentiel de récolte identifié dans le plan de gestion n'est pas encore atteint pour aucune des trois zones de chasse de la région.

Les mêmes contraintes au développement de la chasse que celles mentionnées pour le cerf de Virginie et l'original sont applicables pour l'ours, c'est-à-dire le caractère privé des terres, le manque d'infrastructures d'accueil et d'hébergement ainsi que les législations municipales contraignantes. Toutefois, en ce qui concerne le piégeage, les fluctuations du prix de la fourrure ont un effet important sur le nombre d'ours récoltés par les trappeurs. Enfin, le fait que l'ours

noir soit considéré par plusieurs comme une espèce indésirable et nuisible engendre également un problème d'abattage illégal, ce qui se traduit par un gaspillage de la ressource.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Dans notre région, la chasse à l'ours se déroule au printemps et il est permis à un chasseur d'abattre un ours noir par année à l'arme à feu, à l'arbalète ou à l'arc. L'automne, la chasse est interdite. Le piégeage peut se pratiquer au printemps et à l'automne et chaque piégeur n'a le droit de récolter que deux ours annuellement. Finalement, depuis 1998, la possession et le commerce des parties anatomiques de l'ours (vésicules biliaires, griffes) sont désormais interdits.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **La promotion de la chasse et du piégeage de l'ours noir** permettrait d'augmenter les retombées économiques qui découlent de ces activités. L'ours pourrait compléter l'offre découlant de l'organisation de telles activités en terre privée, tout en permettant d'atténuer les conflits que soulève souvent sa présence (4A5).
- **La promotion de la chasse à l'ours auprès des clientèles ontarienne, européenne et américaine** représente sans doute la meilleure façon d'accroître la demande pour l'ours et constitue un potentiel de développement économique important. Les secteurs situés le long de la frontière américaine seraient particulièrement propices à la mise en valeur de cette activité, mais des infrastructures d'accueil et d'hébergement de haute qualité devront être établies afin de recevoir ces visiteurs (4C4).
- **Organiser et promouvoir l'observation de l'ours noir** le long de la frontière américaine, une activité souvent populaire auprès des européens (5A9).

4.2.3 La petite faune

La petite faune regroupe les deux espèces de gibier les plus populaires au Québec et les plus faciles à chasser : la gélinotte huppée et le lièvre d'Amérique.

4.2.3.1 La gélinotte huppée

LA DESCRIPTION

La gélinotte huppée est l'une des espèces de gibier à plumes les plus convoitées au Québec et appréciées des gourmets. On estime à environ 1,2 million le nombre de gélinottes huppées abattues annuellement au Québec. Cette espèce fréquente les peuplements feuillus et mixtes des stades pionnier et intermédiaire souvent dominés par le bouleau et le peuplier. La gélinotte huppée est une espèce d'écotone (c'est-à-dire un milieu de transition des écosystèmes); on la trouve généralement à proximité d'ouvertures telles que les clairières, les bordures de coupes forestières, les chemins forestiers ou les champs en friche. L'élément de base de l'habitat de la gélinotte huppée est la présence de sites de tambourinage, qui déterminent, dans une large mesure, le succès de reproduction de l'espèce. Les populations régionales montrent

généralement des variations d'abondance selon des cycles de 8 à 10 ans et la prédation représente le principal agent de régulation des populations, la chasse n'influençant pas outre mesure les effectifs.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

La gélinotte huppée est présente sur l'ensemble du territoire de la région et on la trouve à différents niveaux de densité dans presque tous les milieux où il y a des peuplements forestiers. Elle est plutôt farouche et difficile à chasser dans les petits boisés de ferme, où la circulation et la pression de chasse sont intenses, mais elle se laisse plus aisément approcher dans les forêts plus vastes et où le dérangement est moins fréquent. En Chaudière-Appalaches, les effectifs de gélinotte huppée semblent assez élevés et les habitats de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale sont relativement abondants. Par ailleurs, les habitats d'élevage des couvées et de couvert de protection hivernale sont déficients. L'agencement de ces différents types de peuplements à l'intérieur du domaine vital de la gélinotte huppée constitue cependant l'élément clef d'un habitat propice. Certaines pratiques sylvicoles telles que les éclaircies précommerciales, les coupes à blanc sur de grandes superficies et le reboisement de peuplements résineux homogènes nuisent à la productivité des populations. Le problème du « nettoyage » des sous-bois dans les érablières exploitées pour l'acériculture représente une autre pratique dommageable pour l'habitat de la gélinotte huppée.

La « petite chasse » représente sans doute l'activité par excellence pour initier les jeunes à la chasse et encourager la relève. Dans notre région, le statut privé de pratiquement 90 % du territoire engendre un problème d'accessibilité, qui constitue un facteur pouvant sérieusement limiter la mise en valeur de la gélinotte huppée.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La limite de prises quotidiennes est de cinq gélinottes, tétras et perdrix et il est permis d'en posséder au maximum 15. La période de chasse va généralement de la mi-septembre à la fin décembre.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **Inciter les pourvoyeurs à développer davantage la chasse au petit gibier** en les sensibilisant à la promotion de cette activité en perte de popularité. Il est cependant important que cette chasse demeure abordable, compte tenu de la nature de la clientèle (4A6).
- **Promouvoir la chasse au petit gibier** en tant qu'activité d'initiation permettrait de recruter des adeptes qui feront partie de la relève (4C2).

4.2.3.2 Le lièvre d'Amérique

LA DESCRIPTION

Le lièvre d'Amérique est une espèce de gibier fort prisée, non seulement des chasseurs, mais également des colleteurs. Il se récolterait plus de 1,5 million de lièvres d'Amérique annuellement au Québec. On le trouve sur l'ensemble du territoire boisé, mais il est particulièrement abondant dans les peuplements mélangés où poussent de jeunes conifères. La présence d'un bon couvert de protection est primordiale pour la survie du lièvre d'Amérique et la strate arbustive doit donc être assez dense pour lui fournir un bon abri. Les populations de lièvres d'Amérique sont en général sujettes à des cycles d'abondance d'une durée approximative de 10 ans, mais cette cyclicité s'estompe graduellement à mesure que l'on se déplace vers le sud. Le lièvre d'Amérique est un maillon important de la chaîne alimentaire et le taux de mortalité annuel avoisine les 75 %. Cependant, c'est une espèce très prolifique, chaque femelle adulte pouvant mettre au monde entre 7 et 8 levrauts par année.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

Le lièvre d'Amérique est présent sur l'ensemble du territoire et les populations seraient en bonne santé. C'est principalement à l'est de la rivière Chaudière que les densités sont les plus fortes, surtout dans les MRC Bellechasse et L'Islet. Les éclaircies précommerciales ont en outre des incidences négatives sur l'habitat de l'espèce, puisque ce traitement sylvicole élimine la strate arbustive qui protège le lièvre d'Amérique contre ses prédateurs, particulièrement en hiver. À l'instar de la gélinotte huppée, le « nettoyage » des sous-bois dans les érablières exploitées pour l'acériculture constitue une pratique nuisible pour l'habitat du lièvre d'Amérique.

Le même problème que pour la gélinotte huppée se présente en ce qui a trait à la mise en valeur du lièvre d'Amérique, c'est-à-dire le statut privé de pratiquement 90 % du territoire, ce qui engendre un sérieux problème d'accessibilité.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La période de chasse va généralement de la mi-septembre au 1^{er} mars, alors que le colletage est autorisé entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mars. Aucune limite de prise et de possession n'est imposée.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **Inciter les pourvoyeurs à développer davantage la chasse au petit gibier** en les sensibilisant à la promotion de cette activité en perte de popularité. Il est cependant important que cette activité demeure abordable, compte tenu de la nature de la clientèle (4A6).
- **Promouvoir la chasse au petit gibier** en tant qu'activité d'initiation permettrait de recruter des adeptes qui feront partie de la relève (4C2).

- La ZEC Jaro, ou tout autre organisme, pourrait offrir une activité d'initiation tels des cours de formation afin d'**encourager le colletage du lièvre** (4C3).

4.2.4 Les animaux à fourrure

La plupart des carnivores et quelques espèces de rongeurs sont communément appelés animaux à fourrure. L'homme piège ces animaux pour leur fourrure depuis le début de notre civilisation. Le piégeage est une activité commerciale et récréative et le nombre de piégeurs actifs est directement relié aux prix des peaux. L'investissement de départ est généralement important et c'est une activité qui demande beaucoup de temps et qui entraîne des dépenses continues en raison de la fréquence des déplacements. En Chaudière-Appalaches, la facilité d'accès au territoire minimise cependant les frais de déplacement. Environ 500 trappeurs dans notre région pratiquent actuellement le piégeage, mais plus de 2 800 personnes provenant de notre région et de celle de Québec ont à l'époque suivi le cours de piégeage. Dans cette section, il ne sera question que du coyote.

4.2.4.1 Le coyote

LA DESCRIPTION

Le coyote fréquente habituellement les régions rurales, les champs, les buissons, les marais et les zones de broussailles à proximité des jeunes peuplements de feuillus et de conifères. Il est arrivé au Québec dans les années 1940 et 1950. Au cours des dernières décennies, il a su tirer profit du déboisement et du développement agricole. Par conséquent, son aire de distribution s'est considérablement étendue vers le nord.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

Le coyote est présent sur l'ensemble du territoire et certains secteurs renferment des densités élevées. C'est notamment le cas des MRC L'Amiante et Lotbinière, de la section est de Beauce-Sartigan, des alentours du parc régional des Appalaches (section nord-ouest) et de la limite est de notre région. L'abondance du coyote dépend en bonne partie de la densité de cerfs de Virginie dans les ravages. Les piégeurs de la Chaudière-Appalaches sont les plus actifs au Québec, affichant une récolte annuelle moyenne de 557 coyotes entre 1984 et 1998.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Aucune limite de prises n'est imposée et la période de piégeage s'étend du 25 octobre au 1^{er} mars, alors que la chasse est ouverte 25 octobre au 31 mars.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **Développer une activité d'appel et d'interprétation du coyote**, par exemple dans la ZEC Jaro, en complément des activités reliées à l'observation du cerf de Virginie (5A2).

4.2.5 L'avifaune

Cette section traite de la faune ailée, à l'exception de la gélinotte huppée, qui a été abordée dans la section sur la petite faune (4.2.3). Il est donc principalement question d'oiseaux migrateurs, notamment de la bernache du Canada, de l'oie des neiges, des canards et de la bécasse d'Amérique.

4.2.5.1 La bernache du Canada

LA DESCRIPTION

Le cri caractéristique de la bernache du Canada permet de l'identifier à coup sûr et l'arrivée automnale des longues formations en « V » fait le bonheur des sauvaginaires. En migration, la bernache du Canada consomme beaucoup de grains céréaliers laissés dans les champs agricoles et elle est particulièrement friande des grains de maïs et d'avoine. Cette espèce s'est particulièrement bien adaptée à la colonisation de notre continent et son succès serait en grande partie attribuable à sa capacité de s'accommoder de la conversion des forêts en terres agricoles.

LES TRAITES DISTINCTIFS RÉGIONAUX

En migration, la bernache du Canada est présente dans le corridor fluvial et dans le haut estuaire; elle fréquente également les zones agricoles, où elle a l'habitude d'aller soir et matin pour s'alimenter. On trouve dans plusieurs MRC de la Chaudière-Appalaches un certain nombre d'aires de repos et de nidification utilisées par la bernache du Canada dite « résidente », qui se reproduit chez-nous et qui semble de plus en plus présente et nombreuse sur le territoire.

Certains chasseurs ou groupes de chasseurs bien organisés s'assurent un usage exclusif de certaines terres propices à la chasse en les « louant » pour une ou plusieurs années aux agriculteurs. Ce phénomène a pour effet d'en limiter l'accès aux autres chasseurs, ce qui peut constituer un facteur limitant la mise en valeur de la chasse à la bernache du Canada.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

En 2001, la période de chasse a été allongée et le nombre de prises a été accru dans le district fédéral F. La « présaison », qui vise la bernache du Canada « résidente » et qui est autorisée sur les terres agricoles seulement, se déroule du 6 au 21 septembre. La saison « normale » s'étend du 22 septembre au 2 octobre et du 20 octobre au 31 décembre; la chasse est également permise au fleuve. Les 18 jours d'octobre pendant lesquels la chasse à la bernache du Canada est fermée représentent la principale contrainte de cette activité et elle a pour objectif de protéger la bernache du Canada « migratrice ». La limite de prise est de cinq bernaches du Canada par jour et le maximum d'oiseaux qu'il est permis de posséder est de 10.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **Promouvoir la chasse à la bernache du Canada résidente** étant donné qu'elle semble peu pratiquée. L'apparente croissance de la population laisse de plus entrevoir un succès de chasse intéressant (4A4).

4.2.5.2 *L'oie des neiges*

LA DESCRIPTION

L'oie des neiges est sans doute l'espèce d'oie la plus connue au Québec et ses arrivées massives printanières et automnales attirent les regards des ornithologues et réveillent les sens des chasseurs. Le Saint-Laurent représente pour l'oie des neiges la plus importante aire de repos le long de sa longue route de migration. Depuis déjà plusieurs années, les oies des neiges ont commencé à envahir les terres agricoles adjacentes, où elles se nourrissent des grains de céréales laissés dans les champs cultivés ainsi que des plantes herbacées qui s'y trouvent.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

En période de migration, l'oie des neiges fréquente assidûment les rives et les îles du Saint-Laurent, de Saint-Vallier jusqu'à la limite est de notre région. On l'observe également dans la vallée de la rivière Chaudière et dans Lotbinière. La taille imposante de la population contraint maintenant les oiseaux à visiter le territoire agricole de la Chaudière-Appalaches.

La même contrainte que pour la bernache du Canada s'applique à l'oie des neiges, c'est-à-dire la mobilisation de certaines terres par quelques chasseurs.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Dans le district fédéral F, la « présaison », est autorisée sur les terres agricoles seulement et elle se déroule du 6 au 24 septembre. La saison « normale » s'étend du 25 septembre au 26 décembre et la chasse est également permise au fleuve. La limite de prise est de 20 oies des neiges par jour et le maximum d'oiseaux qu'il est permis de posséder est de 60. Par ailleurs, l'utilisation d'un appeau électronique est permise.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **Améliorer l'expérience de chasse sur les battures publiques** de l'Isle-aux-Grues et de la Côte-du-Sud en appliquant, entre autres, les différentes mesures de gestion proposées dans les deux plans de chasse mis sur pied conjointement par la Société de la faune et des parcs du Québec et différents organismes gestionnaires (3A4).

4.2.5.3 Les canards

LA DESCRIPTION

Les canards barboteurs fréquentent généralement les milieux humides et ils représentent les espèces types recherchées par la plupart des sauvagiers : canard noir, canard colvert, canard pilet, sarcelle d'hiver (sarcelle à ailes vertes), sarcelle à ailes bleues, canard branchu, canard souchet, canard chipeau et canard d'Amérique. La majorité des oiseaux observés ne sont que de passage et c'est lors de leur migration automnale que les barboteurs sont les plus nombreux.

Les canards plongeurs tels que le petit fuligule et le fuligule à collier (morillons) sont très grégaires et ils fréquentent généralement les grands plans d'eau, bien que le fuligule à collier s'observe souvent dans les champs inondés au printemps et sur les lacs à l'intérieur des terres à l'automne. Les garrots à œil d'or (canard de mer) ne forment jamais de grands rassemblements comme les fuligules et ils ont plutôt tendance à se distribuer en petits groupes. Le garrot à œil d'or fréquente tous les types d'habitats aquatiques au Québec. À l'instar des canards barboteurs, les fuligules et les garrots abondent particulièrement à l'automne.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

Dans le Saint-Laurent, le principal lieu de rassemblement automnal de canards barboteurs et de fuligules est l'archipel des îles de Montmagny. Le corridor fluvial recèle par ailleurs bon nombre de canards noirs, de fuligules et de garrots à œil d'or pendant l'automne, surtout dans les environs de la pointe Platon. À l'intérieur des terres, les étangs, les lacs et les plaines de débordement des rivières sont des milieux utilisés par quelques espèces de barboteurs ainsi que par le fuligule à collier et le garrot à œil d'or; on y trouve un certain nombre d'aires de repos et de nidification pour la sauvagine. Le canard noir, le canard colvert, le canard branchu, les sarcelles, le fuligule à collier et le garrot à œil d'or sont les principales espèces de sauvagine qui se reproduisent sur notre territoire. En milieu agricole, on note actuellement d'importantes lacunes au niveau des habitats de nidification et d'élevage des canards barboteurs.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Dans le district fédéral F, la saison de chasse se déroule sur tout le territoire du 22 septembre au 26 décembre et le nombre de prises quotidiennes est de six. Cependant, quatre oiseaux au maximum peuvent être des canards noirs (ou leurs hybrides) et une seule sarcelle à ailes bleues est autorisée. Le quota de possession est le double des prises quotidiennes.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **Créer, améliorer ou sauvegarder des sites de nidification pour les canards** à l'aide d'un outil de promotion, tel qu'un guide technique, permettrait d'augmenter la productivité de notre région (1A2).
- **Inciter les pourvoyeurs et la ZEC sauvagine à développer davantage la chasse au canard** sur les battures et sur le fleuve. Ces derniers ont en effet tendance à négliger cette ressource et le caractère exigeant de la chasse au fleuve les privilégie pourtant puisqu'ils

ont généralement l'expertise et l'équipement nécessaire (caches, « duck boat », moteurs, appelants, ancres, vestes de sauvetage, bottes-culottes, chiens rapporteurs, etc.) pour pratiquer cette chasse (4A1).

4.2.5.4 *La bécasse d'Amérique*

LA DESCRIPTION

La bécasse d'Amérique, dont la parade nuptiale aérienne est spectaculaire, est très recherchée des bécassiers résidents et étrangers et sa chasse constitue un véritable défi d'adresse. Bien que la bécasse soit un oiseau migrateur, sa chasse s'apparente plus à celle du petit gibier, puisqu'elle fréquente les milieux boisés. C'est une espèce crépusculaire, qui migre au Québec pour se reproduire et qui requiert une grande variété de milieux pour compléter son cycle vital. Essentiellement, cet oiseau exige la présence de trois caractéristiques dans les différents habitats fréquentés : un sol humide, une végétation arbustive et des points d'eau. De façon générale, la bécasse est une espèce d'écotone qui fréquente les milieux jeunes tels que les champs en friche, les aulnaies, les tremblaies et les bétulaies.

LES TRAITS DISTINCTIFS RÉGIONAUX

La bécasse d'Amérique est présente dans l'ensemble de la région et son abondance est intimement liée à la présence des différentes composantes d'habitat requises par cette espèce. Dans la MRC Les Etchemins ainsi que dans l'arrière-pays des MRC L'Islet et Montmagny, la bécasse serait cependant moins abondante en période de nidification que dans le reste de la Chaudière-Appalaches.

La perte et la dégradation de l'habitat causées par l'élimination des aulnaies aux fins du drainage forestier et le reboisement par des essences résineuses est un problème particulier qui menace les populations de bécasses et qui limite ainsi la mise en valeur de cette espèce.

LES PRINCIPAUX ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Dans le district fédéral F, la saison de chasse se déroule sur tout le territoire du 15 septembre au 26 décembre. Le nombre de prises quotidiennes est de huit pour les résidents du Canada et de quatre pour les non-résidents; la limite de possession est de 16 oiseaux.

LES POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- **Sauvegarder les habitats de la bécasse d'Amérique.** Un organisme quelconque (pourvoirie, association de bécassiers, groupement faunique, etc.) pourrait promouvoir auprès des propriétaires de boisés la protection et l'aménagement des habitats de la bécasse d'Amérique tels que les aulnaies (2A3).
- **Promouvoir la chasse à la bécasse d'Amérique auprès de la clientèle européenne** stimulerait à coup sûr l'activité économique entourant la pratique cette chasse, très populaire en Europe (4C1).

4.3 Les principaux sites d'intérêt

Cette section constitue en quelque sorte un sommaire du bloc Faune (4.2), mais abordée différemment. On identifie ici les endroits présentant un intérêt touristique particulier et pouvant être mis en valeur au point de vue faunique.

- a) Le **parc de Frontenac** est situé en périphérie du lac Saint-François, qui est l'un des plus grands lacs au sud du Saint-Laurent. Le parc de Frontenac, d'une superficie totale de 155 km², représente un lieu d'une qualité exceptionnelle par la diversité de ses milieux naturels. Les activités de plein air telles que le canot-camping et la randonnée pédestre et à vélo sont en vedette; durant leur randonnée, les gens peuvent observer plus de 144 espèces d'oiseaux et 25 espèces de mammifères. Le lac Saint-François recèle, par ailleurs, bon nombre d'espèces de poissons d'intérêt sportif, tels que le doré jaune, la ouananiche, l'éperlan-arc-en-ciel et la perchaude.

POTENTIELS DE MISE EN VALEUR

- La mise en valeur d'une grande diversité d'espèces fauniques bénéficierait de mesures qui visent à **faciliter et promouvoir l'observation de la faune régionale**, par exemple en mettant sur pied une activité d'observation ou en confectionnant des panneaux d'interprétation des différentes espèces que l'on peut trouver (5A4).

On trouve, de plus, huit autres formes potentielles de développement fauniques, lesquelles ont été mentionnées précédemment et qui sont associées au parc de Frontenac et au lac Saint-François (1B1, 1C2, 4A2, 4A3, 4B2, 5A3, 5A4 et 5A5).

- b) La **ZEC Jaro**, localisée dans le sud-est de notre région, est délimitée au sud et à l'ouest par la frontière canado-américaine. C'est la seule zone d'exploitation contrôlée de la faune en Chaudière-Appalaches et on peut y pratiquer une foule d'activités de plein air et de villégiature. Bien sûr, la chasse et la pêche sont à l'honneur, mais les trappeurs y trouvent également leur compte. Pas moins de 10 potentiels de développement faunique identifiés dans la section Faune sont applicables à la ZEC Jaro (4C1, 4C2, 4C3, 4C4, 5A2, 5A4, 5A7, 5A8, 5A9 et 5A11).
- c) Le paysage grandiose de l'**archipel de Montmagny** compte 21 îles et îlots, les plus connues étant l'Isle-aux-Grues, l'Isle-aux-Oies et Grosse-Île. Ce secteur nous propose une myriade d'activités et d'attraits. Les eaux du Saint-Laurent à cet endroit regorgent de poissons tels que le doré noir, le grand corégone et l'esturgeon noir. Sur la pointe est de l'Isle-aux-Grues, on trouve le plus grand marais sauvage du nord-est de l'Amérique du Nord. Plus de 210 espèces d'oiseaux, dont certaines sont classées parmi les espèces rares, y sont observables. Quatre formes de potentiel de mise en valeur des ressources fauniques sont reliées à l'archipel des îles de Montmagny (3A2, 3A4, 4A1, 5A10).

- d) Situé sur les plus hauts sommets appalachiens de notre région, **le parc régional du Massif du Sud** est un territoire de 120 km² qui offre un coup d'œil saisissant. La grande diversité végétale de ce secteur favorise l'établissement de plusieurs espèces animales, que les visiteurs peuvent découvrir au fil des 72 km de sentiers. La martre d'Amérique, le pékan, le lynx du Canada, le cerf de Virginie, l'orignal ainsi que plus d'une quarantaine d'espèces d'oiseaux témoignent de la grande richesse écologique de ce parc (voir les potentiels 5A4 et 5A7).
- e) Le **parc régional des Appalaches** offre plusieurs activités de plein air et d'écotourisme dans 10 sites naturels localisés dans quatre secteurs différents. Les 90 km de sentiers de randonnée et le parcours canotable d'une longueur de 32 km constituent une excellente façon de découvrir les différents milieux naturels et la faune qui leur est associée : grand héron, petite buse, pic mineur, pic chevelu, plongeon huard, martin-pêcheur, gélinotte huppée, castor, grenouilles, crapaud d'Amérique, orignal, cerf de Virginie et lièvre d'Amérique (voir le potentiel 5A4).
- f) Le **Domaine Joly-De Lotbinière**, situé tous près de la réserve écologique de Pointe-Platon, représente un lieu de villégiature exceptionnel où l'on peut découvrir un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse. Le domaine recèle l'un des plus beaux jardins anciens du Québec, deux sentiers écologiques en forêt ainsi qu'un sentier qui se dirige vers les battures. Plus d'une quarantaine d'espèces de plantes vasculaires ont été répertoriées dans le marais de la réserve et huit d'entre elles sont susceptibles d'être désignées menacées et vulnérables. Plusieurs espèces de sauvagine fréquentent l'endroit à l'automne et au printemps et on note également la présence d'oiseaux de rivage, du cerf de Virginie et de l'orignal (voir le potentiel 5A10).
- g) Le **marais de Saint-Antoine-de-Tilly** est un autre milieu humide riche en diversité et colonisé par plusieurs espèces de poissons et d'oiseaux aquatiques. Les Amis de la vallée du Saint-Laurent ont récemment entrepris des travaux de restauration d'une partie des berges et un plan de protection et de mise en valeur du marais a été produit. Il est notamment question d'aménager des accès au fleuve et de créer des espaces verts voués à la conservation, à la randonnée pédestre et à l'interprétation de la nature. L'aménagement d'un parc municipal avec belvédère et panneaux d'interprétation fait également partie des projets futurs (voir le potentiel 5A10).

En vue d'augmenter la demande pour les activités fauniques sans prélèvement, les différents sites d'intérêt identifiés précédemment profiteraient de :

- **La mise en place d'un site Internet d'observation de la faune** qui dresse la liste de tous les meilleurs sites d'observation de la région, la façon de s'y rendre, les périodes d'observation recommandées, les possibilités d'animation et les services offerts (5A12).

5 Enjeux et stratégies de développement

5.1 Problématiques régionales et constats régionaux

Le développement économique de la Chaudière-Appalaches est davantage associé aux secteurs manufacturier et forestier et à l'agriculture que le sont les activités associées à la faune sous toutes leurs formes, et qui, tout en étant moins visibles, génèrent néanmoins des retombées économiques de l'ordre de 60 millions de dollars et procurent environ 400 emplois aux résidents de la région. Par conséquent, elles ne peuvent absolument pas être considérées comme mineures.

La chasse, la pêche, le piégeage et l'observation des animaux se pratiquent absolument partout sur le territoire régional et généralement avec plus d'intensité dans les secteurs les plus éloignés du centre urbain de Québec, précisément les secteurs qui connaissent une économie plus faible et un taux de chômage plus élevé. Bien que méconnues, les ressources fauniques dont dispose la région sont considérables : petit et gros gibier, salmonidés, dorés et oiseaux abondent par endroits et constituent autant de potentiel de développement économique qui n'attend qu'à être mis en valeur.

Malheureusement, ces ressources renouvelables ont souvent été négligées sans que les possibilités qu'elles recelaient ne soient explorées. Quelques organismes ont cependant su mettre en valeur le potentiel faunique; parmi ceux-ci, la Société beauceronne de gestion faunique a fait de la ZEC Jaro un modèle au Québec, la pourvoirie Daaquam et celle du lac Portage jouissent d'une notoriété de plus en plus grande, les parcs régionaux du Massif du Sud et des Appalaches travaillent avec acharnement à développer et faire connaître ces coins de pays, la Société de la faune et des parcs du Québec, aidée de la Sépaq, investit des millions de dollars au parc de Frontenac et le Festival de l'oie blanche de Montmagny compte parmi les événements touristiques majeurs du Québec. Malgré les efforts immenses de l'ensemble des intervenants, on est encore loin d'atteindre le plein potentiel des ressources fauniques de la Chaudière-Appalaches.

Le manque d'intérêt général à l'égard de la faune et une certaine perception voulant que la faune ne soit qu'un loisir parmi d'autres et sans incidence économique ont également eu des conséquences plus insidieuses. Graduellement, au fil des décennies, la qualité des milieux de vie de la faune s'est dégradée, affectant l'abondance et la richesse de nos ressources, au point où certaines ont carrément disparu localement. La dégradation des berges et la construction de centaines de barrages récréatifs, la pollution des eaux, certaines pratiques sylvicoles néfastes et l'urbanisation anarchique sont quelques tristes exemples d'activités humaines souvent effectuées sans avoir considéré leurs effets négatifs qui menacent le potentiel économique de la région.

La région de la Chaudière-Appalaches est également caractérisée par la tenure privée de la presque totalité de son territoire. Des dizaines de milliers de petits propriétaires hébergent les ressources fauniques et en restreignent l'accès. Outre les efforts de quelques groupes isolés, les propriétaires terriens sont très mal structurés pour exploiter les ressources fauniques qui s'y trouvent; d'ailleurs, un pourcentage infime des propriétaires de boisés privés tire un revenu lié à l'exploitation de la faune. De plus, les rares lacs de la région sont bordés de propriétés privées et les rivières sont rarement accessibles par des accès publics.

En Chaudière-Appalaches, comme partout ailleurs au Québec, on assiste à une diminution générale de l'intérêt de la population pour les loisirs à caractère faunique. Toutes les formes d'activités sont affectées par cette situation, quelle que soit la classe d'âge, le niveau de scolarité ou le revenu de la personne. Le pourcentage de la population pratiquant ces activités, le nombre de jours qui leur sont consacrés et les dépenses allouées pour celles-ci sont autant d'indicateurs en baisse constante depuis le début des années 1990. Évidemment, le problème de la relève est critique et de plus en plus d'adeptes abandonnent leur sport. Il est urgent de renverser cette tendance avant que les retombées économiques procurées par les ressources fauniques ne diminuent encore plus et que trop d'emplois soient perdus dans ce secteur.

En somme, les enjeux qui se présentent à nous, si nous voulons véritablement mettre à profit les produits fauniques pour le développement économique régional, sont les suivants :

- **faire reconnaître par tous les intervenants régionaux l'importance de la faune comme moteur de développement économique;**
- **enrayer la perte et la dégradation des habitats fauniques** partout où c'est possible de le faire et restaurer les milieux de vie de la faune là où cela est avantageux;
- **faire renaître l'intérêt pour la faune en général** en informant la population sur son patrimoine faunique et en éduquant les personnes qui agissent sur les habitats fauniques à l'importance de respecter les besoins des différentes espèces animales;
- **rendre la faune véritablement accessible** en organisant des structures avec les propriétaires intéressés, en aménageant des accès publics et en aménageant un réseau et des outils d'accueil régionaux performants;
- **générer une relève** en facilitant la pratique, en incitant les personnes qui ont abandonné leur sport à y revenir, en fournissant le soutien et les conseils nécessaires aux personnes qui veulent s'initier et en organisant des événements rassembleurs.

5.2 Élaboration d'axes ou de stratégies de développement

L'ensemble des potentiels de développement faunique que nous avons identifié au chapitre 4 ont été classés dans sous cinq axes de développement complémentaires. Bien qu'elle soit discutable, comme toute classification l'est par ailleurs, cette façon de procéder a l'avantage de regrouper l'ensemble des potentiels sous de grands domaines de travail et de présenter une séquence logique. Chaque axe est précisé par quelques buts, que les intervenants régionaux pourront choisir comme priorités d'action. Le tableau 13 compile l'ensemble des potentiels identifiés sous chacun des axes et des buts de développement. Une série de figures d'accompagnement illustrant les potentiels pouvant être situés géographiquement, soit pour l'ensemble de la région ou plus spécifiquement dans une MRC, complètent le tableau. Cette section sera complétée par une proposition de stratégie de mise en valeur élaborée par la Direction de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches.

Le lecteur aura noté que chaque potentiel identifié au chapitre 4 comporte un numéro, par exemple 2A5. Le premier chiffre, 2, fait référence à l'axe auquel il appartient, la lettre, au but visé, et le second chiffre, 5, au numéro identifiant ce potentiel à l'intérieur de sa section. Les figures d'accompagnement situées aux pages 83 à 90 utilisent une couleur et une trame de fond particulière à chaque axe de développement.

AXE 1 : AMÉLIORER L'OFFRE FAUNIQUE

Lorsque les effectifs d'une ressource faunique sont insuffisants pour soutenir des activités durables, par exemple lorsque son habitat est trop dégradé mais qu'à court ou moyen terme (cinq ans) cette ressource peut fournir des fruits intéressants, il est proposé de poser des mesures visant l'amélioration de l'offre faunique.

BUT A

Le milieu pourrait **encourager la restauration d'habitats par la sensibilisation, l'éducation et le soutien technique** offert à tout groupe intéressé à rétablir un potentiel faunique dégradé.

BUT B

Parfois, malgré leur bonne volonté, les personnes qui veulent contribuer positivement ne sont pas structurées ou sont mal organisées, pour produire une mesure efficace. Dans ce sens, toute mesure d'accompagnement visant à **favoriser l'organisation du milieu** aura des conséquences intéressantes. La mise sur pied d'un programme d'adoption de rivière ou la constitution d'une aire faunique communautaire sont des exemples de ces mesures.

BUT C

Si le milieu est sain et adéquat, il ne suffit parfois que d'**augmenter les niveaux de population** pour améliorer un potentiel dégradé. Par exemple un organisme peut pratiquer l'élevage en bassin ou tout simplement réaliser des activités de financement pour payer le coût d'achat de poissons destinés à l'ensemencement.

Lorsque la ressource est suffisante au plan régional ou local pour supporter une exploitation additionnelle, les facteurs limitant le développement sont alors reliés à l'un des axes qui suivent.

AXE 2 : MAINTENIR L'OFFRE FAUNIQUE

Si les populations fauniques ont atteint leur niveau optimum ou se situent près de ces valeurs, différentes mesures peuvent être envisagées afin d'accroître la productivité du cheptel. Les mesures prises ont alors pour objectif de récolter annuellement plus d'intérêts à partir du capital.

BUT A

Une première façon de maintenir l'offre faunique est d'**encourager la protection et l'aménagement de l'habitat**. Le programme PAAR ainsi que les guides d'aménagement des habitats de la Fondation de la faune du Québec sont de bons outils à diffuser par le milieu. Des sessions de formation peuvent également être mises sur pied.

BUT B

On peut également, par diverses mesures, contribuer à **conserver les populations fauniques à un niveau biologiquement, socialement et économiquement optimal**, par la remise à l'eau de certains poissons trophées, par exemple. Une campagne de promotion de cette pratique peut être mise de l'avant par un regroupement de pêcheurs.

AXE 3 : AMÉLIORER LE CADRE DE PRATIQUE DES ACTIVITÉS FAUNIQUES

Même si la ressource est abondante et que sa productivité est bonne, il arrive souvent que son développement soit entravé par un ou plusieurs problèmes reliés aux conditions de pratique des activités.

BUT A

La mesure la plus importante consiste à **structurer des accès et des services là où la ressource est abondante**. Ces accès ne sont souvent que des sentiers pour accéder à de bons secteurs de pêche ou un belvédère pour observer une espèce intéressante. Parfois, l'absence de services adéquats pour atteindre la ressource, comme l'absence de guides ou l'impossibilité de louer une embarcation, constituent le frein à la mise en valeur d'un produit faunique. Ce sont des opportunités que des pourvoyeurs peuvent saisir.

AXE 4 : ACCROÎTRE LA DEMANDE POUR LES ACTIVITÉS FAUNIQUES AVEC PRÉLÈVEMENT

Il survient également des situations où les ressources sont abondantes et qu'il n'y a pas de problème d'accès particulier, mais que celles-ci soient négligées sans raison apparente.

BUT A

Dans une telle circonstance, il s'agit d'**accroître la récolte sportive**. La mise en place de différentes mesures de promotion, par exemple l'adoption d'une approche marketing vantant la qualité de la pêche dans un secteur ou l'organisation d'un festival associé à un animal pouvant être mis en valeur, peuvent être envisagées par une association touristique.

BUT B

Parfois, aussi, la récolte de certaines espèces est pratiquement nulle ou des parties de l'animal récolté ne sont pas utilisées ou consommées, bien qu'elles pourraient l'être. Il pourrait alors s'agir de **développer des produits nouveaux ou promouvoir des produits méconnus**. Le caviar de corégone est un exemple de produit de choix qui peut être mis en valeur chez nous, puisque nous possédons de bonnes populations de corégones, qui sont actuellement sous-exploitées.

BUT C

Il arrive également que certaines espèces de gibier ne soient pas exploitées à leur juste mesure ou qu'elles présentent un intérêt particulier pour une catégorie précise de personnes, par exemple les jeunes ou la relève. Il faut alors **stimuler des clientèles particulières**. La chasse à l'ours noir est en décroissance continue chez nous malgré le fait que les populations d'ours se portent très bien. Des efforts pourraient être faits par des organismes touristiques afin d'attirer les chasseurs étrangers qui s'intéressent déjà à ce type de gibier.

AXE 5: ACCROÎTRE LA DEMANDE POUR LES ACTIVITÉS FAUNIQUES SANS PRÉLÈVEMENT

Plusieurs espèces fauniques ne font pas l'objet de prélèvement (ou sont prélevées pendant seulement une partie de l'année ou sur une portion du territoire de la région), mais présentent néanmoins un fort potentiel pour l'observation ou la photographie de la faune, qui ne demandent qu'à être mis en valeur.

BUT A

Ce but concerne une grande variété d'espèces animales pour lesquelles différents organismes peuvent **développer et valoriser des activités d'observation et d'interprétation de la faune**. Ces animaux présentent déjà un attrait pour le public et il suffirait de promouvoir des activités instructives et divertissantes qui mettraient les gens en contact intime avec notre patrimoine. Certains produits fauniques, comme l'observation de la sauvagine en parcourant un circuit de canot-camping, permettent de compléter les produits écotouristiques. L'ajout d'un volet faunique à l'activité procure une valeur ajoutée qui permet d'offrir un produit singulier et d'attirer une clientèle plus nombreuse.

TABLEAU 13

LISTE DES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT FAUNIQUE

N°	Espèces	Sites suggérés	Titre, mesure	N° des cartes	Intervenants (voir tableau 6)
Axe 1 : Améliorer l'offre faunique					
<i>But A : Encourager la restauration d'habitats par la sensibilisation, l'éducation et le soutien technique</i>					
1A1	Achigan à petite bouche	Rivière du Chêne	Restaurer l'habitat de l'achigan à petite bouche	7 et 12	ACP, MRN, FFQ, MRC, municipalités
1A2	Canards	Toute la région	Créer, améliorer ou sauvegarder des sites de nidification pour les canards		CI, FFQ, HFC, ACP, CRECA, ZIP, MRC, municipalités
1A3	Ombles de fontaine	Toute la région	Évaluer et améliorer l'utilité des barrages à des fins fauniques	7	ACP, propriétaires, riverains, FFQ, MENV, MRC
<i>But B : Favoriser l'organisation du milieu</i>					
1B1	Doré jaune, ouananiche, perchaude	Lac Saint-François	Créer une aire faunique communautaire	8	ARGLSF, MRC, municipalités, CRECA, ACP
1B2	Ombles de fontaine	Toute la région	Mettre en place un programme scolaire d'adoption d'un cours d'eau		CS, ACP, CRECA, MRC, municipalités
1B3	Ombles de fontaine, truite brune, doré jaune, achigan à petite bouche	Toute la région	Rédiger un guide sur la mise en place et le fonctionnement d'un organisme de rivières		FQF, FFQ, ACP, MRC, municipalités

N°	Espèces	Sites suggérés	Titre, mesure	N° des cartes	Intervenants (voir tableau 6)
<i>But C : Augmenter les niveaux de population</i>					
1C1	Anguille d'Amérique	Rivière Chaudière	Planter l'anguille d'Amérique dans la rivière Chaudière	7	APAPEDQ, ACP
1C2	Doré jaune	Lac Saint-François	Améliorer les populations de doré jaune au lac Saint-François	8	ARGLSF, FQF, MRC, municipalités
1C3	Bar rayé	Fleuve Saint-Laurent	Réintroduire le bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent	13	FQF, FFQ, Comités ZIP
Axe 2 : Maintenir l'offre faunique					
<i>But A : Encourager la protection et l'aménagement de l'habitat</i>					
2A1	Maskinongé	Lac Frontière, rivière Chaudière	Valoriser l'importance des herbiers pour le maskinongé	13 et 14	Propriétaires riverains, ACP, MRC, municipalités
2A2	Cerf de Virginie	Ravages	Promouvoir l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie	8, 9 et 13	Intervenants forestiers, GP, FFQ, MRN, MRC, municipalités
2A3	Bécasse d'Amérique	Toute la région	Sauvegarder les habitats de la bécasse d'Amérique		Intervenants forestiers, GP, FFQ, MRN, MRC, municipalités
2A4	Ombre de fontaine, doré jaune, achigan à petite bouche, cerf de Virginie, orignal, lièvre d'Amérique, gélinotte huppée, bécasse d'Amérique	À proximité du pôle urbain	Promouvoir les techniques d'aménagement faunique		ACP, FFQ, MRC, municipalités

N°	Espèces	Sites suggérés	Titre, mesure	N° des cartes	Intervenants (voir tableau 6)
<i>But B : Conserver les populations fauniques à un niveau biologiquement, socialement et économiquement optimal</i>					
2B1	Maskinongé, ouananiche	Rivière Chaudière, lac Frontière	Promouvoir la remise à l'eau	9, 13 et 14	ACP, propriétaires riverains
2B2	Orignal	Toute la région	Promouvoir la conservation de corridors boisés		MRC, intervenants forestiers
Axe 3 : Améliorer le cadre de pratique des activités fauniques					
<i>But A : Structurer des accès et des services là où la ressource est abondante</i>					
3A1	Cerf de Virginie, lièvre d'Amérique, gélinotte huppée, bécasse d'Amérique	Toute la région	Faciliter l'accès au gibier en terre privée		Propriétaires, UPA, MRC, municipalités, ARMVFP, GF, FQF, FPQ
3A2	Doré jaune et doré noir	Fleuve	Offrir des services de pêche au doré sur le fleuve	7, 10, 11 et 12	Pêcheurs commerciaux, FPQ, CSIG, MRC, municipalités, ATR, OT, CRCD
3A3	Éperlan arc-en-ciel	Fleuve	Mettre en valeur les quais		MPO, MRC, municipalités, ZIP, FQF, ATR, OT, CRCD
3A4	Oie des neiges	Isle-aux-Grues et Côte-du-Sud	Améliorer l'expérience de chasse sur les battures publiques	13	CSIG, MRC, municipalités, FPQ, FQF, ATR, OT
3A5	Poissons	Toute la région	Informier les citoyens sur les sites de pêche		FQF, FFQ, MRC, ATR, OT, ACP

N°	Espèces	Sites suggérés	Titre, mesure	N° des cartes	Intervenants (voir tableau 6)
3A6	Barbue de rivière, achigan à petite bouche, doré jaune	Embouchure de la rivière Chaudière	Développer l'accessibilité à l'embouchure de la rivière Chaudière	11	MRC, municipalités, ATR, OT, FFQ, FQF, CRCD
3A7	Ombre de fontaine	Toute la région	Mettre en valeur la pêche à l'ombre de fontaine en rivière		Propriétaires, ACP, MRC, municipalités
3A8	Toutes les espèces de gibier	À proximité du pôle urbain, toute la région	Créer, identifier et faire la publicité des endroits pour le tir de pratique à l'arme à feu		Propriétaires, ACP, MRC, municipalités, FFQ
Axe 4 : Accroître la demande pour les activités fauniques avec prélèvement					
<i>But A : Accroître la récolte sportive</i>					
4A1	Canards	Fleuve	Inciter les pourvoyeurs et la ZEC sauvagine à développer davantage la chasse au canard	7 et 13	CSIG, FPQ, ZEC sauvagine, MRC, municipalités, ATR, OT
4A2	Perchaude	Lacs de L'Amiante	Développer la pêche à la perchaude dans les lacs de L'Amiante	8	ACP, propriétaires riverains, FQF, MRC, municipalités
4A3	Grand corégone	Rivière Saint-François	Promouvoir et organiser la pêche au grand corégone à l'épuisette et au carrelet	8	ACP, municipalités, ATR, OT
4A4	Bernache du Canada	Toute la région	Promouvoir la chasse à la bernache du Canada résidente		Propriétaires, UPA, SCF, FQF, ACP, municipalités
4A5	Ours noir	Toute la région	Promouvoir la chasse et le piégeage de l'ours noir	7 et 10	ARTCA, FQF, FPQ, ACP, ATR, OT
4A6	Gélinotte huppée, lièvre d'Amérique	Pourvoiries	Inciter les pourvoyeurs à développer davantage la chasse au petit gibier		Propriétaires, FPQ, MRC, municipalités

N°	Espèces	Sites suggérés	Titre, mesure	N° des cartes	Intervenants (voir tableau 6)
4A7	Doré jaune, perchade, achigan à petite bouche, maskinongé, truite brune	Rivière Chaudière	Promouvoir la pêche sportive sur la rivière Chaudière	9, 11 et 14	MRC, municipalités, FQF, ATR, OT
<i>But B : Développer des produits nouveaux ou promouvoir des produits méconnus</i>					
4B1	Barbue de rivière	Fleuve	Développer un marché pour la barbue de rivière	7	Pêcheurs commerciaux, MAPAQ, CLD, CRCD
4B2	Grand corégone	Fleuve et rivière Saint-François	Développer un marché pour les produits du grand corégone	8	Pêcheurs commerciaux, MAPAQ, ACP, CLD, CRCD
4B3	Esturgeons	Fleuve	Commercialiser les produits dérivés des esturgeons (osselets du crâne, cartilages, vessie natatoire)	13	Pêcheurs commerciaux, MAPAQ, CLD, CRCD
<i>But C : Stimuler les clientèles particulières (jeunes, relève, étrangers)</i>					
4C1	Bécasse d'Amérique	Toute la région	Promouvoir la chasse à la bécasse d'Amérique auprès de la clientèle européenne		FPQ, FQF, ATR, OT
4C2	Gélinotte huppée, lièvre d'Amérique	Toute la région	Promouvoir la chasse au petit gibier		ACP, FQF, municipalités
4C3	Lièvre d'Amérique	ZEC Jaro	Encourager le colletage du lièvre	9	CS, ZEC faune, FQF
4C4	Ours noir	Frontière américaine, ZEC Jaro, pourvoies	Promouvoir la chasse à l'ours noir auprès des clientèles ontarienne, européenne et américaine	7 et 10	FPQ, ZEC faune, ATR, OT, MRC, municipalités

N°	Espèces	Sites suggérés	Titre, mesure	N° des cartes	Intervenants (voir tableau 6)
4C5	Poissons et gibier	Toute la région	Informé le public sur les poissons et le gibier présents en Chaudière-Appalaches et sur la façon de les préparer et de les apprêter		FQF, ATR, OT
4C6	Barbotte brune, perchaude, crapet-soleil	Toute la région	Initier les jeunes à la pêche		CS, FFQ, FQF, MRC, municipalités
Axe 5 : Accroître la demande pour les activités fauniques sans prélèvement					
<i>But A : Développer et valoriser des activités d'observation et d'interprétation de la faune</i>					
5A1	Anguille d'Amérique	Barrage Innergex, sur la rivière du Sud	Faire connaître le comportement de l'anguille d'Amérique	11	Innergex, MRC, municipalités, ZEC sauvagine, MARS, ATR, OT
5A2	Coyote	ZEC Jaro	Développer une activité d'appel et d'interprétation du coyote	9	ZEC faune, ARTCA, ATR, OT
5A3	Crapet-soleil	Parc de Frontenac, lac à la Barbue	Faire connaître la biologie du crapet-soleil	8	SÉPAQ, COPF, ARGLSF, ATR, OT
5A4	Oiseaux et mammifères	Parc de Frontenac, parcs régionaux, ZEC, toute la région	Faciliter et promouvoir l'observation de la faune régionale	8, 10 et 13	SÉPAQ, COPF, SGPRMS, ZEC, MRC, municipalités, ATR, OT, FQF, ARTCA
5A5	Doré jaune	Rivière de l'Or	Faire connaître la biologie du doré jaune	8	SÉPAQ, ARGLSF, municipalités, ATR, OT, ACP
5A6	Éperlan arc-en-ciel	Saint-Vallier	Mettre en place une activité d'interprétation de l'éperlan arc-en-ciel	10	MRC, municipalités, GIRB, ZIP, ATR, OT

N°	Espèces	Sites suggérés	Titre, mesure	N° des cartes	Intervenants (voir tableau 6)
5A7	Ombles de fontaine	Massif du Sud, ZEC Jaro, Pourvoirie du lac du Portage	Faciliter l'observation et l'interprétation de la fraie de l'omble de fontaine	10	SGPRMS, ZEC faune, Pourvoirie du lac du Portage
5A8	Orignal	Pourvoiries près de la frontière américaine, ZEC, Saint-Gilles, Dosquet, Sainte-Agathe, Seigneurie Joly	Organiser et promouvoir l'observation de l'orignal	12 et 13	ATR, OT, FPQ, GP, MRC, municipalités
5A9	Ours noir	Pourvoiries près de la frontière américaine, ZEC Jaro	Organiser et promouvoir l'observation de l'ours noir	7, 9 et 10	ZEC faune, FPQ, ATR, OT, municipalités, ARTCA
5A10	Oiseaux	L'Isle-aux-Grues, rivière Chaudière, lac Noir, tourbière de la Grande Plée Bleue, Domaine Joly-De Lotbinière, pointe Platon, baie de Gilmour, Saint-Romuald, marais de Saint-Antoine-de-Tilly	Mettre sur pied des activités d'observation des oiseaux	8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14	AQGO, MRC, municipalités, CSIG, AMSAT, SGPB, AVSL, ATR, OT
5A11	Cerf de Virginie	ZEC Jaro, Kinnear's Mills, Salaberry, rivière Famine	Favoriser l'observation du cerf de Virginie	9	MRC, municipalités, propriétaires, MTQ, FQF, ATR, OT
5A12	Toutes les espèces	Toute la région	Mettre en place un site Internet d'observation de la faune régionale		FQF, FPQ, AQGO, ATR, OT, CRECA

Figure 7

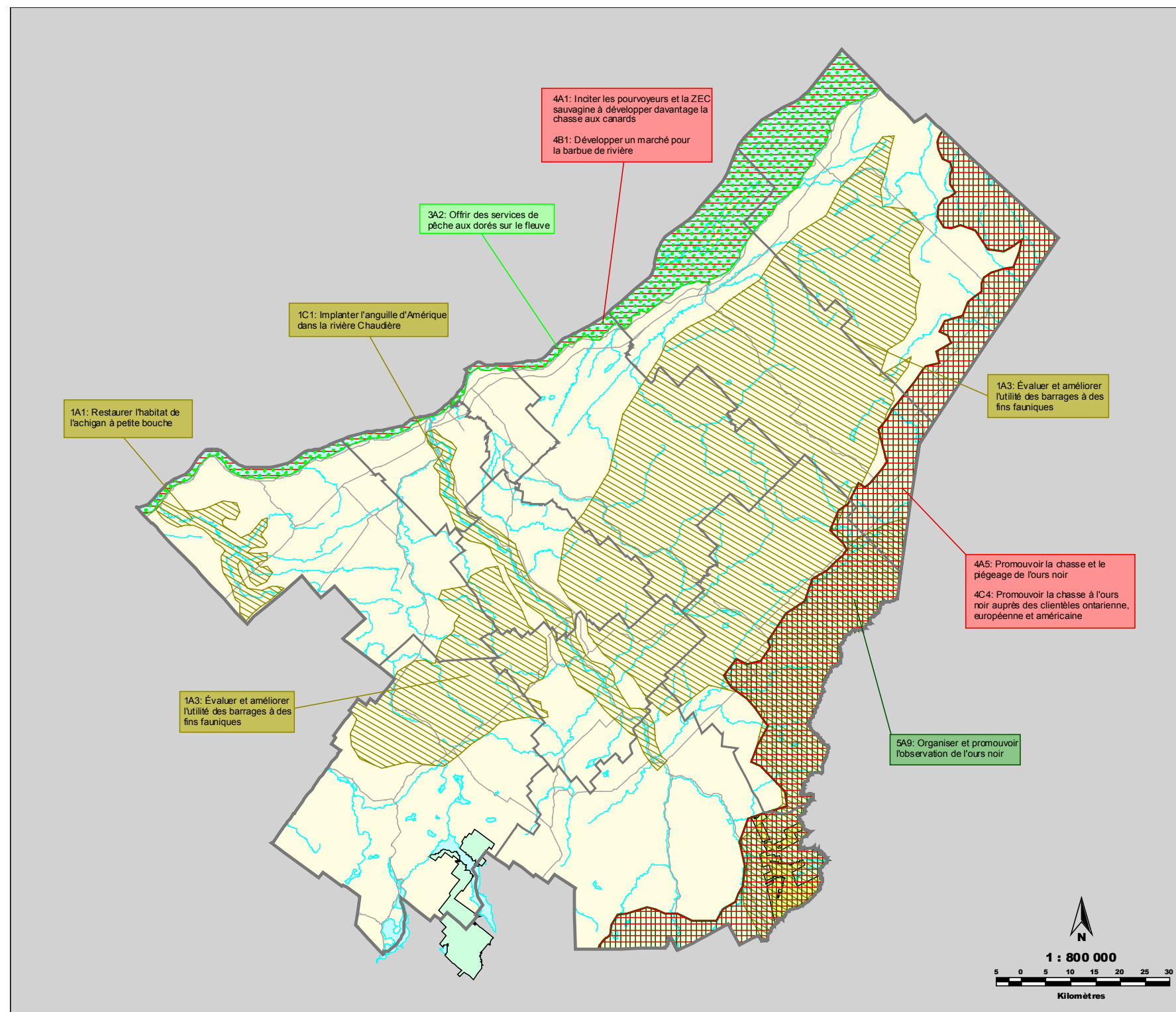


Figure 7

Potentiels de développement faunique de la région de la Chaudière-Appalaches couvrant une grande superficie

Légende

Limite régionale
Limite de MRC

Axes de développement

- 1A1: 1- Améliorer l'offre faunique
- 2A1: 2- Maintenir l'offre faunique
- 3A1: 3- Améliorer le cadre de pratique des activités fauniques
- 4A1: 4- Accroître la demande pour les activités fauniques avec prélèvement
- 5A1: 5- Accroître la demande pour les activités fauniques sans prélèvement

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale

Société de la faune
 et des parcs
 Québec

Figure 8

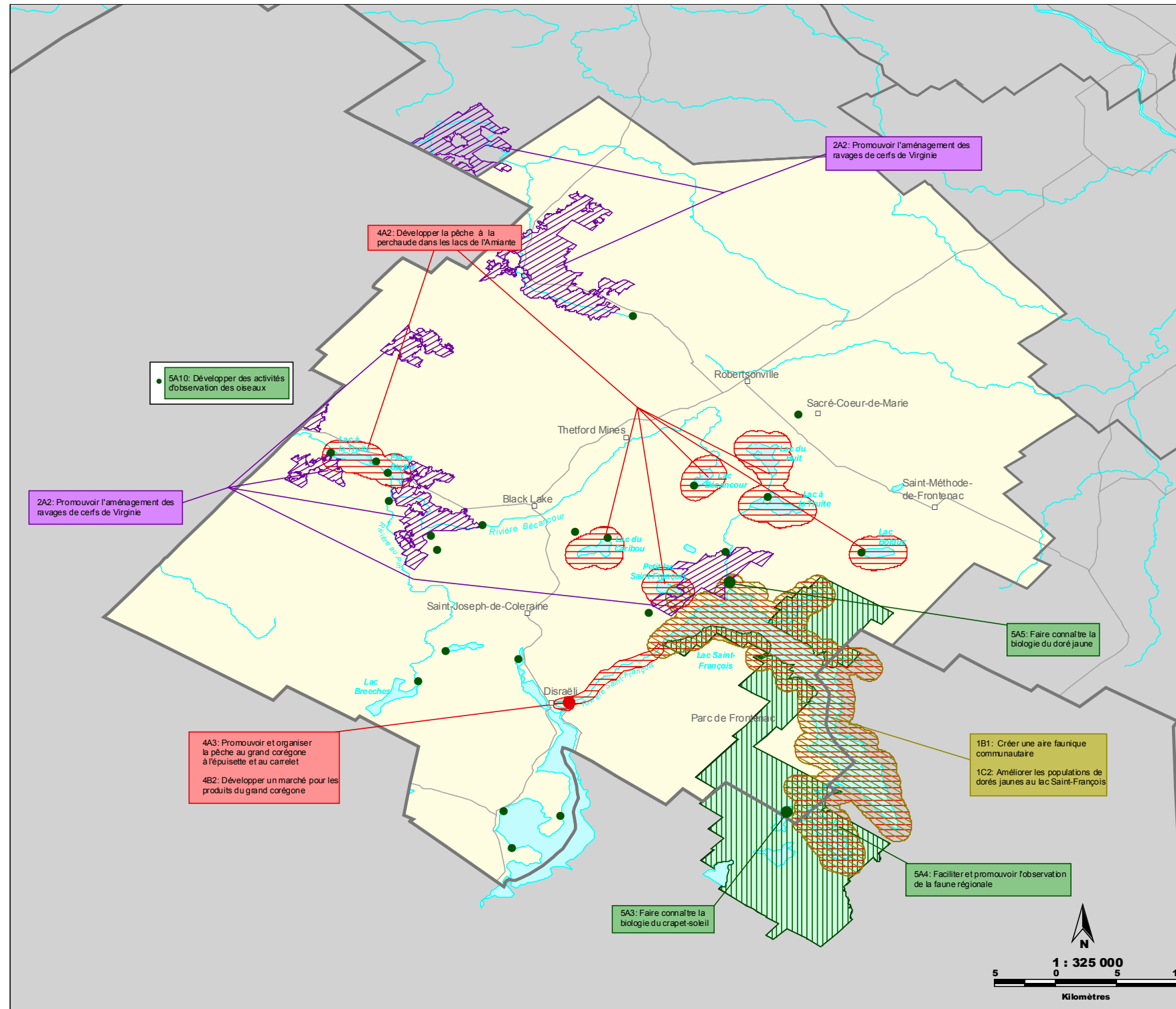


Figure 8

Potentiels de développement faunique de la MRC de l'Amiante

Légende

- Limite régionale
- Limite de MRC
- Axes de développement**

 - 1A1 1- Améliorer l'offre faunique
 - 2A1 2- Maintenir l'offre faunique
 - 3A1 3- Améliorer le cadre de pratique des activités fauniques
 - 4A1 4- Accroître la demande pour les activités fauniques avec prélèvement
 - 5A1 5- Accroître la demande pour les activités fauniques sans prélèvement
- Réseau routier**

 - Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale

Société de la faune
et des parcs
Québec



Figure 9

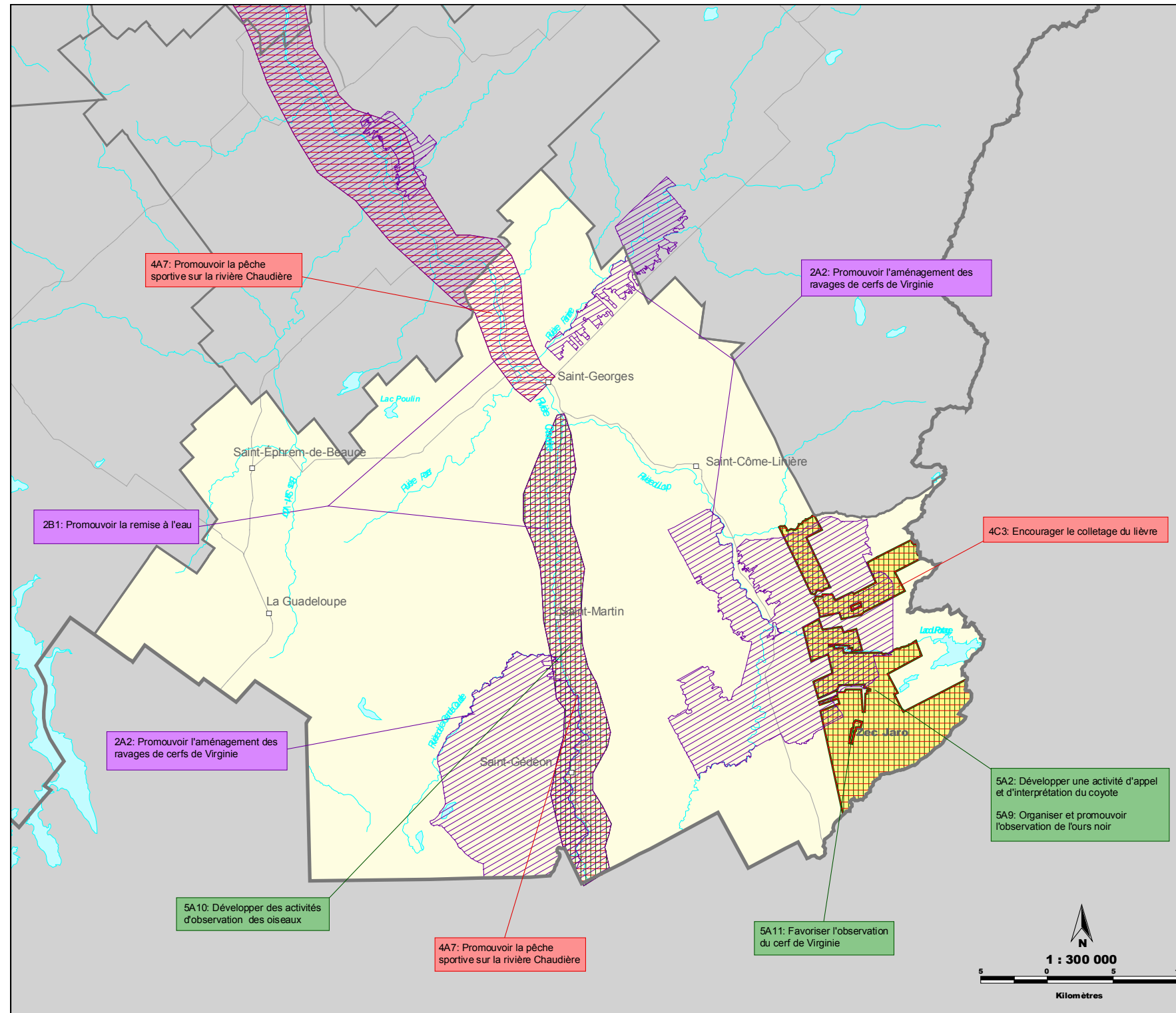


Figure 9
Potentiels de développement faunique de la MRC de Beauce-Sartigan

Légende

- Limite régionale
- Limite de MRC
- Axes de développement**

 - 1A1** 1- Améliorer l'offre faunique
 - 2A1** 2- Maintenir l'offre faunique
 - 3A1** 3- Améliorer le cadre de pratique des activités fauniques
 - 4A1** 4- Accroître la demande pour les activités fauniques avec prélèvement
 - 5A1** 5- Accroître la demande pour les activités fauniques sans prélèvement
- Réseau routier**

 - Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale

Société de la faune et des parcs
Québec

Figure 10

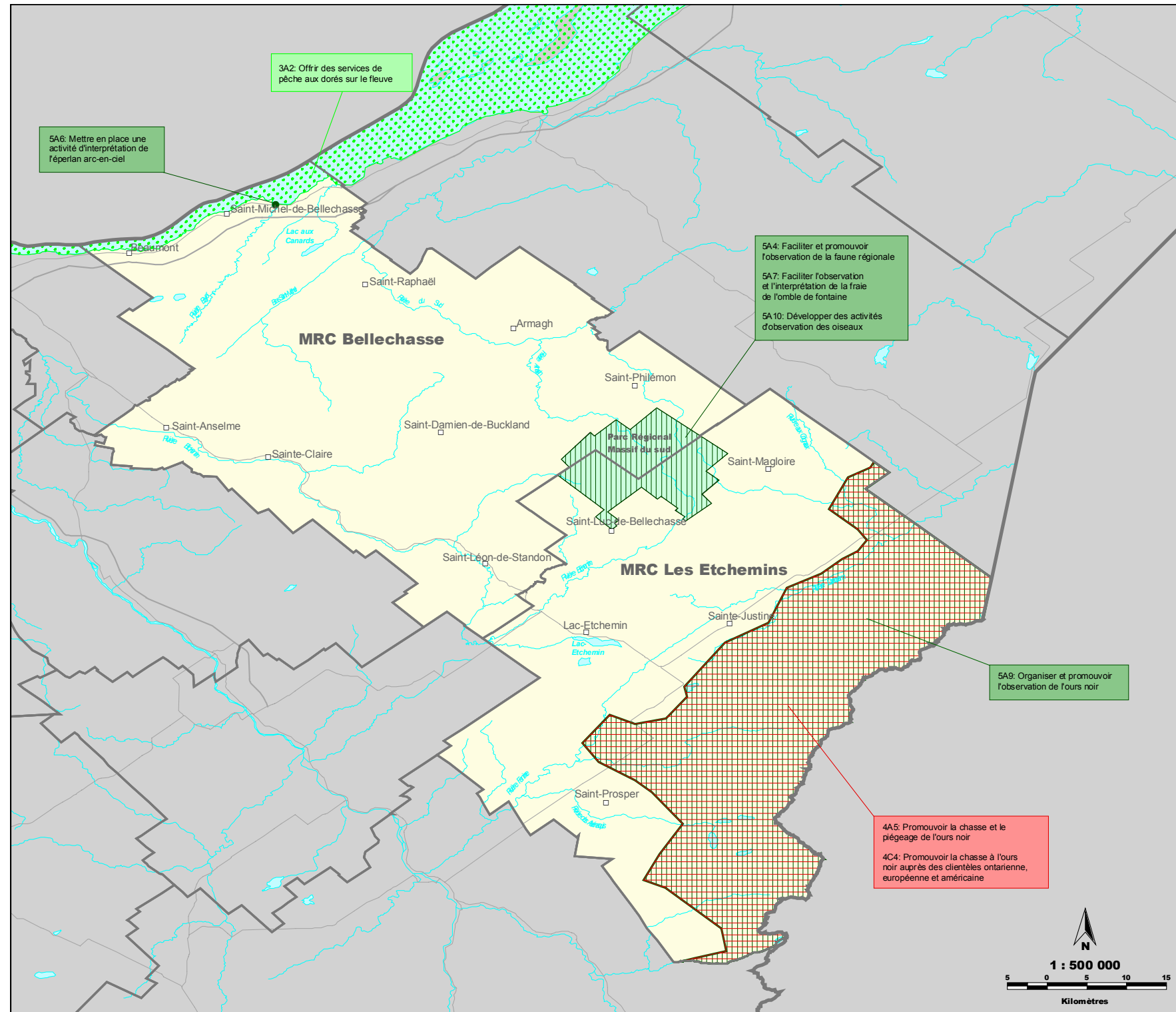


Figure 10

Potentiels de développement faunique des MRC de Bellechasse et des Etchemins

Légende

- Limite régionale
 - Limite de MRC
- Axes de développement**
- 1A1 1- Améliorer l'offre faunique
 - 2A1 2- Maintenir l'offre faunique
 - 3A1 3- Améliorer le cadre de pratique des activités fauniques
 - 4A1 4- Accroître la demande pour les activités fauniques avec prélèvement
 - 5A1 5- Accroître la demande pour les activités fauniques sans prélèvement
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale



Figure 11

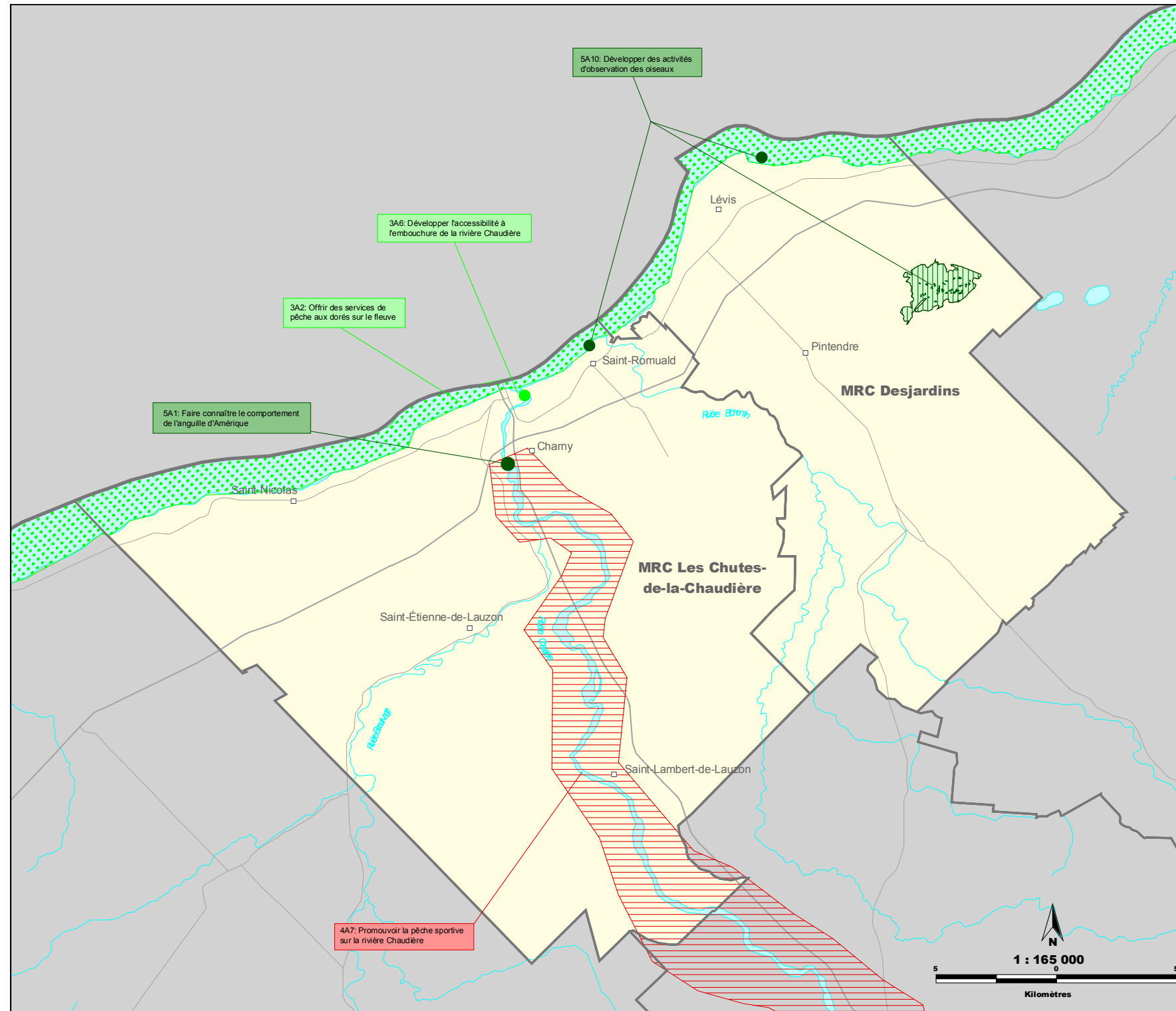


Figure 11
Potentiels de développement faunique des MRC de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière

Légende

- Limite régionale
- Limite de MRC

Axes de développement

- 1A1 1- Améliorer l'offre faunique
- 2A1 2- Maintenir l'offre faunique
- 3A1 3- Améliorer le cadre de pratique des activités fauniques
- 4A1 4- Accroître la demande pour les activités fauniques avec prélèvement
- 5A1 5- Accroître la demande pour les activités fauniques sans prélèvement

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale



Figure 12

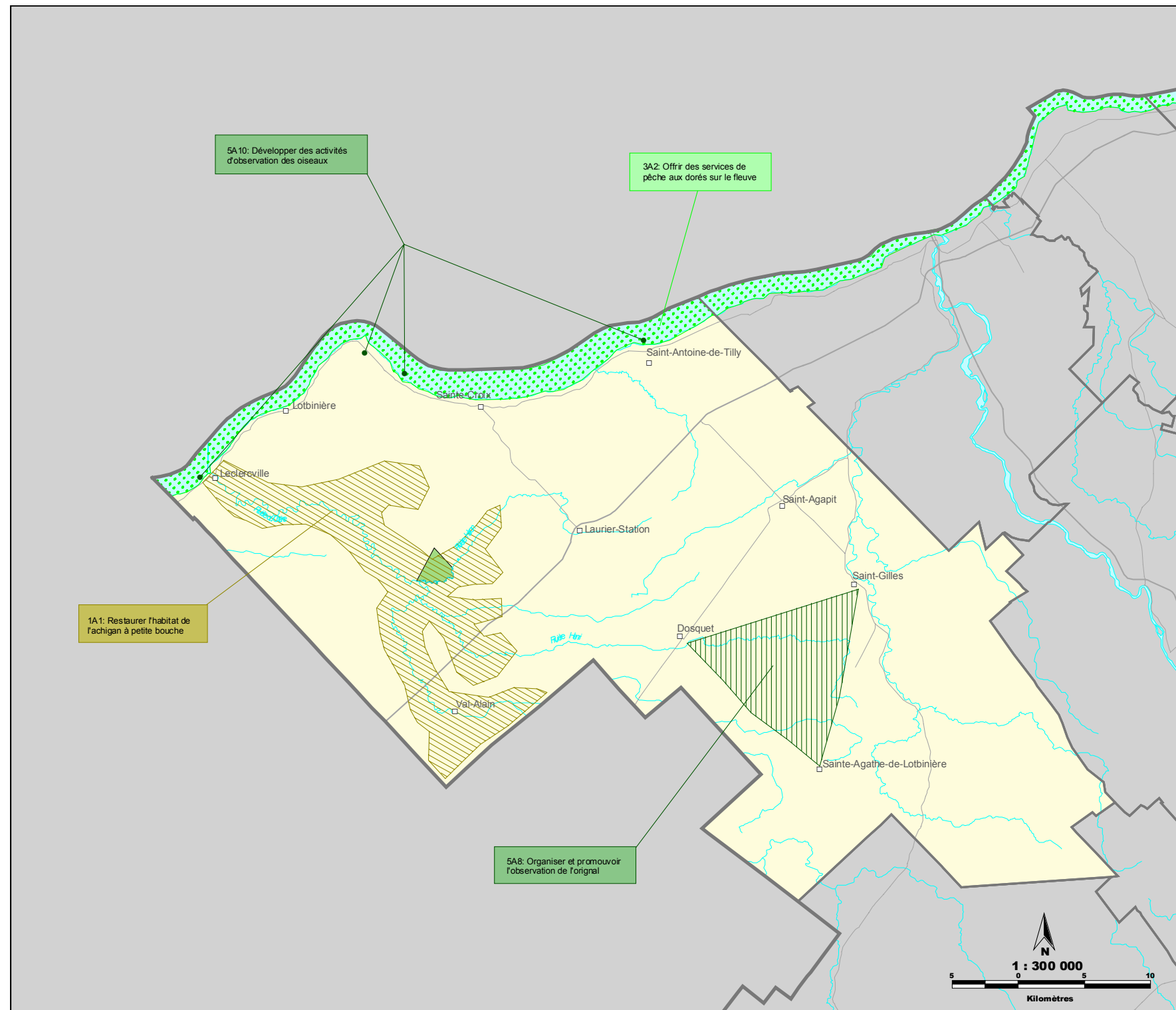


Figure 12
Potentiels de développement faunique de la MRC de Lotbinière

Légende

- Limite régionale
- Limite de MRC

Axes de développement

- 1A1 1- Améliorer l'offre faunique
- 2A1 2- Maintenir l'offre faunique
- 3A1 3- Améliorer le cadre de pratique des activités fauniques
- 4A1 4- Accroître la demande pour les activités fauniques avec prélèvement
- 5A1 5- Accroître la demande pour les activités fauniques sans prélèvement

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale



Figure 13

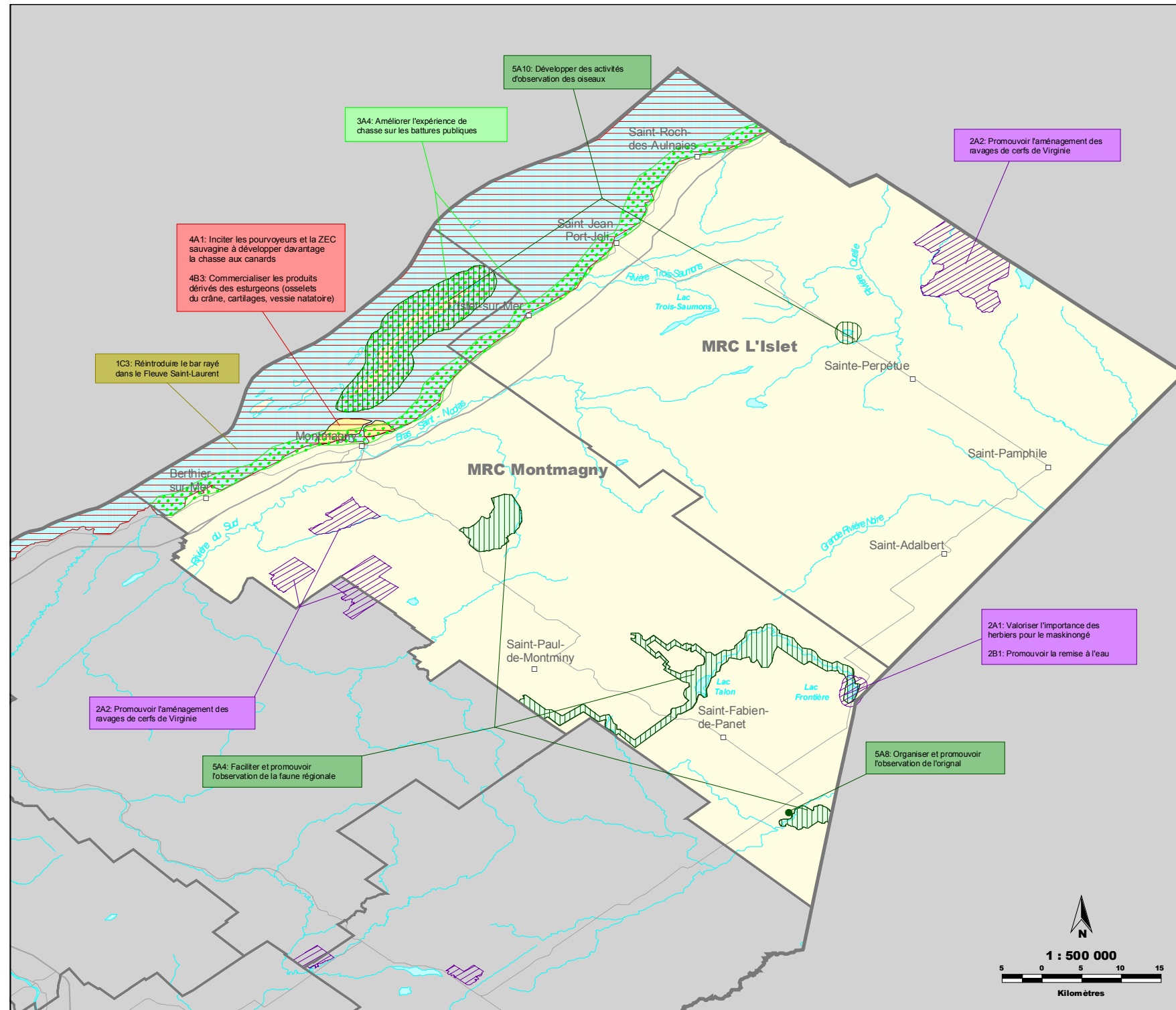


Figure 13
Potentiels de développement faunique des MRC de Montmagny et de l'Islet

Légende

- Limite régionale
- Limite de MRC

Axes de développement

- 1A1 1- Améliorer l'offre faunique
- 2A1 2- Maintenir l'offre faunique
- 3A1 3- Améliorer le cadre de pratique des activités fauniques
- 4A1 4- Accroître la demande pour les activités fauniques avec prélèvement
- 5A1 5- Accroître la demande pour les activités fauniques sans prélèvement

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale

Société de la faune et des parcs
Québec

Figure 14

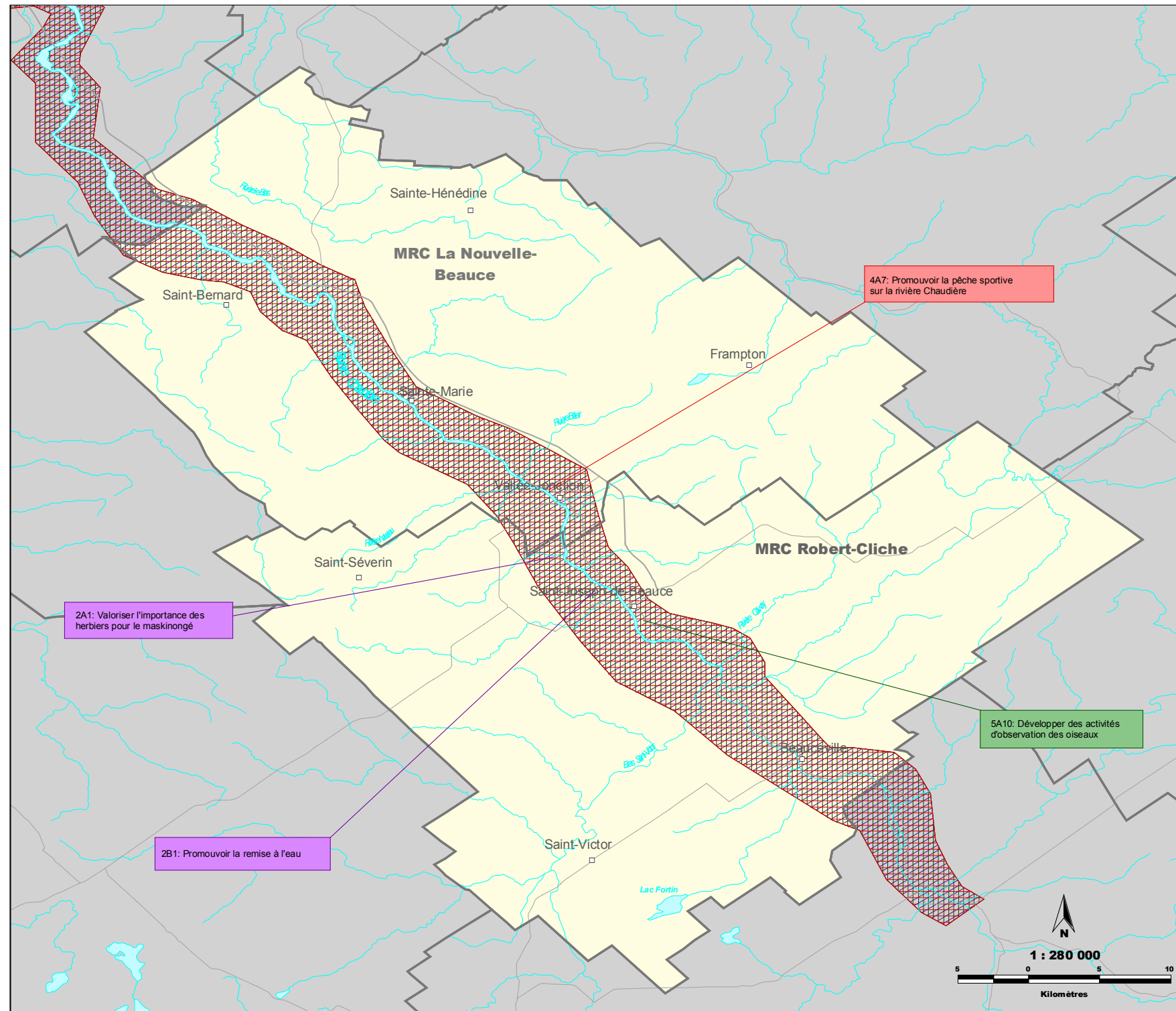


Figure 14

Potentiels de développement faunique des MRC de la Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche

Légende

- Limite régionale
- Limite de MRC

Axes de développement

- 1A1 1- Améliorer l'offre faunique
- 2A1 2- Maintenir l'offre faunique
- 3A1 3- Améliorer le cadre de pratique des activités fauniques
- 4A1 4- Accroître la demande pour les activités fauniques avec prélèvement
- 5A1 5- Accroître la demande pour les activités fauniques sans prélèvement

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale

Société de la faune et des parcs
Québec

LA PROPOSITION DE STRATÉGIE RÉGIONALE

À la lueur du portrait régional, de l'état de la demande et du potentiel de développement faunique dont nous disposons en Chaudière-Appalaches, la Société de la faune et des parcs propose des éléments d'une stratégie qui a pour but d'intensifier le développement régional grâce aux ressources fauniques qui sont actuellement sous-exploitées. Cette stratégie est basée sur les éléments énumérés ci-dessous.

- Accroître l'accessibilité aux territoires d'activité

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'amélioration de l'accès aux territoires, principalement aux boisés pour la pratique de la chasse et aux rivières pour celle de la pêche, présente un véritable défi qu'il faudra assurément relever afin de permettre un véritable développement de nos ressources. L'organisation de la chasse au moyen d'une ou de plusieurs structures d'accès et la production de documents précisant l'emplacement des lieux de pêche, sont des mesures à envisager.

- Faire valoir l'attrait du fleuve Saint-Laurent

Le fleuve est probablement la portion du territoire qui présente le plus fort potentiel de mise en valeur de la faune. Ses eaux sont riches et productives, ses rives sont giboyeuses, mais les amateurs le fréquentent trop peu. Afin de le rendre plus attrayant, il faut absolument améliorer les services, procéder à la réfection des accès et des quais, promouvoir la chasse et la pêche et mettre en valeur les nombreux sites d'observation de la faune.

- Rejoindre et impliquer les jeunes

Les jeunes sont ceux qui bénéficieront le plus de la mise en valeur de notre faune, au premier chef par une qualité de vie accrue, ensuite par des possibilités de loisirs variées et enrichissantes et, finalement, pour certains d'entre eux, par un emploi stimulant. Malheureusement, les données disponibles montrent un désintéressement des jeunes envers la faune et toutes les activités qui y sont associées, ce qui se traduira rapidement par une perte de clientèle. Il faut absolument intéresser les jeunes en les informant sur la faune et les habitats fauniques de la région et en les faisant participer au plus grand nombre de projets.

- Stimuler la relève

La relève pour les activités de chasse, de pêche et de piégeage fait cruellement défaut en Chaudière-Appalaches. L'activité économique liée à ces domaines en souffrira rapidement si la tendance se maintient. Plusieurs chasseurs et piégeurs ont en poche un certificat de qualification, mais ne pratiquent pas. Par ailleurs, d'autres ont cessé de le faire récemment, plusieurs ne chassent qu'un gibier et pourraient s'initier à une nouvelle espèce, des pêcheurs pourraient ajouter la chasse au petit gibier ou à la sauvagine à leurs passe-temps une fois l'automne venu. Nous constatons également que les femmes s'intéressent de plus en plus à la chasse. Il suffirait parfois de quelques incitatifs ciblant ces personnes pour encourager la relève.

Il faudra également faciliter l'apprentissage de ces sports et créer des activités sociales permettant aux novices d'échanger et de se sentir appuyés.

- Faire connaître la faune régionale et ses besoins

La population connaît très mal la faune régionale, sa richesse et sa diversité et, de ce fait, est peu encline à la considérer comme une valeur appréciable et digne de mise en valeur. Il faut accroître la fierté qu'ont les habitants de leur patrimoine faunique en les informant continuellement à ce sujet et à tous les endroits propices. Des événements d'envergure régionale visant à faire connaître notre faune devraient être conçus. Puisque la faune ne peut exister sans ses habitats, il convient également de sensibiliser et d'éduquer tous ceux qui interviennent sur le milieu naturel afin de mettre un frein à la dégradation des milieux de vie des diverses espèces.

- Mettre sur pied des projets phares

Pour inciter la population à s'engager dans la mise en valeur du potentiel faunique, dans la protection de notre patrimoine ou dans la restauration des habitats fauniques, il est stratégique de mettre en place plusieurs projets phares, idéalement un projet dans chacune de nos 11 MRC, qui démontreront les possibilités de développement associées à la faune. Ces projets seront d'envergure suffisante pour avoir une notoriété régionale et seront de nature variée, allant de la restauration d'un habitat important à un programme d'éducation populaire.

5.3 Mise en œuvre du plan de développement régional associé aux ressources fauniques

Dès que les plans régionaux auront été diffusés par la Société de la faune et des parcs, la structure d'accueil régionale, dont il sera question au chapitre suivant, sera en mesure de fournir aux promoteurs, organismes, intervenants et partenaires les renseignements complémentaires, les conseils et les avis qui leur seront nécessaires pour structurer les projets basés sur les différentes formes potentielles de développement économique évoquées dans ce document. Une aide visant à préciser les coûts de réalisation des projets pourra être offerte et également, le cas échéant, de l'assistance pour bâtir les plans d'affaire afin d'obtenir le financement nécessaire à l'intérieur des programmes gouvernementaux existants.

Afin de stimuler l'émergence de projets, le personnel de la Direction régionale effectuera la présentation du Plan de développement aux organismes susceptibles de s'engager activement dans la réalisation de projets ou auprès de tout intervenant qui en fera la demande. La diffusion du plan sera soutenue par une stratégie de communication. Des projets phares seront élaborés, de façon exploratoire, pour chacune des MRC, et des promoteurs potentiels seront identifiés.

Un bilan sera effectué annuellement et les projets engendrés par le plan de développement des ressources fauniques seront évalués. Les réalisations marquantes pourront faire l'objet d'une diffusion auprès de la population. Différentes formules sont également envisagées pour permettre de souligner les efforts des promoteurs au développement des ressources fauniques de la Chaudière-Appalaches.

Le plan couvre un horizon de cinq ans. Après ce délai, les données sur le profil régional ainsi que le portrait de la demande devront obligatoirement être analysés de nouveau et les priorités d'intervention réexaminées afin de tenir compte des projets qui auront été réalisés à ce moment. Le plan pourra même être revu au complet et une nouvelle version sera rédigée au besoin.

6 Structure d'accueil

Des éléments du *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Chaudière-Appalaches* ont peut-être retenu votre attention comme intervenant au sein de la communauté ou à titre de promoteur à la recherche de produits et de services originaux, complémentaires ou mieux diversifiés.

De manière à mieux vous accompagner dans l'élaboration de projets associés au PDRRF, la Société a mis en place une structure d'accueil régionale.

- Si vous souhaitez davantage de renseignements au sujet du PDRRF de la Chaudière-Appalaches, une copie sur CD Rom ou obtenir la synthèse régionale, la Société de la faune et des parcs du Québec vous invite à communiquer avec la personne suivante :

M. Normand Latour, biologiste coordonnateur du PDRRF
Direction de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches
8400, avenue Sous-le-Vent
Charny (Québec) G6X 3S9
Tél. : (418) 832-7222, 241
Télé. : (418) 832-1827
Courriel : daf12@fapaq.gouv.qc.ca

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements concernant les PDRRF des autres régions du Québec, la Société vous invite à consulter le site Internet de la Société de la faune et des parcs du Québec à l'adresse <<http://www.fapaq.gouv.qc.ca/>>. Outre les plans, vous y trouverez les noms et coordonnées des personnes à contacter dans les différentes régions.

REMERCIEMENTS

Le projet du *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Chaudière-Appalaches* n'aurait pu voir le jour sans l'expertise et la contribution d'un certain nombre de personnes et d'organismes. Nous tenons à leur exprimer toute notre gratitude.

Le Groupe-faune régional de la Chaudière-Appalaches, et en particulier :

Jean-Claude Marcoux et Christian Fontaine, de la Fédération québécoise de la faune (section 12)
Claude Hamel, de la Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC
Grégoire Lamontagne et Guy Mercier, de l'Association régionale des trappeurs de Chaudière-Appalaches
Dave Boulet, de la Fédération des pourvoyeurs du Québec
Denis Simoneau, de l'Association des chasseurs à l'arc de la zone 7
Gaétan Demers, du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec
Johanne Leblond, de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Québec
Serge Nadeau, représentant des MRC de la région 12

Richard Moreau, de l'Association touristique régionale de Chaudière-Appalaches

Jean-François Houle et René Charest, de la Sépaq (parc de Frontenac)

L'ensemble du personnel de la Direction de la protection de la faune de la Chaudière-Appalaches

BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES. 2000. Plan de protection et de mise en valeur de l'agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, document préliminaire des connaissances. 175 p.
- AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE. 2001. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées, projet.
- ARBOUR, S. 1994. État de l'environnement de la région Chaudière-Appalaches. Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, 280 p. + Annexes.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES. 2000. Guide touristique officiel, 2000-2001. Saint-Nicolas. 116 p.
- BERNATCHEZ, L. et M. GIROUX. 2000. Les poissons d'eau douce du Québec et leur répartition dans l'Est du Canada. Éditions Broquet inc., 350 p.
- BOUCHARD, P. 2001. Popularité des différentes activités reliées à la nature et à la faune dans les diverses régions administratives du Québec. Société de la faune et des parcs du Québec. Québec. 96 p.
- BOUCHARD, P. 2000. Les activités reliées à la nature et à la faune au Québec, profil des participants en 1999. Société de la faune et des parcs du Québec. Québec. 12 p.
- BOUCHARD, P. 1999 (a). La demande pour les activités reliées à la faune sans prélèvement au Québec. Société de la faune et des parcs du Québec. Québec. 85 p.
- BOUCHARD, P. 1999 (b). La demande pour les activités de pêche sportive au Québec. Société de la faune et des parcs du Québec. Québec. 177 p.
- BOUCHARD, P. 1999 (c). La demande pour les activités de chasse au Québec. Société de la faune et des parcs du Québec. Québec. 74 p.
- CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT. 2000 (a). Profil socioéconomique 2000 de la région Chaudière-Appalaches. 82 p.
- CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT. 2000 (b). Mise à jour du plan stratégique de développement régional de Chaudière-Appalaches. Montmagny. 16 p., 2 annexes.
- CÔTÉ, R. 1997. Le chasseur québécois. Analyses statistiques des fichiers administratifs, 1994 et 1995. Ministère de l'Environnement et de la Faune. 170 p.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2000. L'importance de la nature pour les Canadiens : rapport sommaire de l'enquête. 55 p.
- GAGNON, R et M. LACASSE. 1979. Aspects socio-économiques du piégeage des animaux à fourrure au Québec. 8 p.

- GAUTHIER, I. 2001. Plan de gestion du petit gibier au Québec. Volume 2. Orientations de gestion. Non publié.
- GAUTHIER, J. et Y. AUBRY (sous la direction de). 1995. Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Montréal, xviii + 1295 p.
- MAISONNEUVE, C., R. McNICOLL et A. DESROSIERS. 1998. Reproduction du canard noir et du canard colvert en paysage agricole : utilisation de l'habitat, identification des facteurs limitants et perspectives d'aménagement. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Québec, 87 p.
- MAJOR, L., P. PETTIGREW ET P.-Y. COLLIN. 2000. Caractérisation ichthyologique du lac Saint-François et état de la population de dorés jaunes (*Stizostedion vitreum*), 1998-2000. Société de la faune et des parcs du Québec. Direction de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches. 28 p. + ann.
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS DU CANADA. 1995. Enquête sur la pêche récréative au Canada.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1999. Cartographie numérique des niveaux supérieurs du système hiérarchique de cartographie écologique du ministère des Ressources naturelles du Québec et banque de données descriptive des districts écologiques. Québec. 45 p.
- OTIS, P., L. MESSELY et D. TALBOT. 1993. Guide des sites ornithologiques de la grande région de Québec. Club des ornithologues de Québec inc. 300 p.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2001. Zones d'exploitation contrôlée (toutes catégories), statistiques (1995-2000). Direction des territoires fauniques et de la réglementation.
- PRESCOTT, J. et P. RICHARD. 1996. Mammifères du Québec et de l'Est du Canada. Édition Michel Quintin, Waterloo, 399 p.
- TRENCIA, G. 1986. Profil, problématique et stratégie de solution relatifs à la gestion de la faune dans la ZAC Chaudière. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de Québec, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 73 p.